

Conseil Economique, Social et Culturel de la Polynésie française

## Voeu:

la situation et de la fortune. Les difficultés de

la vie, comme le chômage, peuvent être

surmontés, grâce à l'effort partagé par tous.

d'où l'on vient. Tous voudraient un pays plus

prospère et une société plus juste.

La mise en œuvre des politiques publiques polynésiennes à l'aune du Grand débat **National** 





## **VŒU**

Relatif à la mise en œuvre des politiques publiques polynésiennes à l'aune du Grand débat National

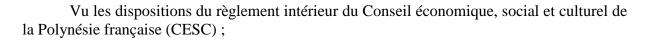
# Présenté par les représentants des quatre collèges et le président du CESC :

Mesdames Evelyne BRICHET et Lucie TIFFENAT Messieurs Winiki SAGE, Tepuanui SNOW et Kelly ASIN-MOUX

Transmis par le bureau **le 28 février 2019** Et adopté en assemblée plénière **le 04 mars 2019** 

01/2019

**VŒ**U



Vu la réunion du bureau du 28 février 2019;

Vu la transmission la convocation des membres du CESC en plénière  $n^{\circ}$  182/CESC/2019 du 28 février 2019 ;

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **4 mars 2019**, le vœu dont la teneur suit :



# Vœu n°01/2019 : relatif à la mise en œuvre des politiques publiques polynésiennes à l'aune du Grand débat National

Présenté par les représentants des quatre collèges : Mmes Evelyne BRICHET et Lucie TIFFENAT, MM. Winiki SAGE et Tepuanui SNOW

Et par le Président du CESC

Suite au mouvement des « Gilets jaunes », le Président de la République française a adressé une lettre aux français le 13 janvier 2019 et initié avec son gouvernement ce que l'on appelle aujourd'hui le Grand débat National.

Ce mouvement social et ce Débat n'ont pas connu beaucoup de répercussions en Polynésie française car le champ de questionnements retenu entre dans la sphère de compétence du Pays. Il s'agit de :

- La fiscalité et des dépenses publiques,
- L'organisation de l'Etat et de ses services publics,
- La transition écologique,
- La démocratie et la citoyenneté.

En effet, la particularité de la collectivité de Polynésie française résultant de son statut d'autonomie, les sujets développés dans le cadre du Grand débat National ne peuvent être traités ni de la même manière, ni par les mêmes interlocuteurs, en Polynésie et en France métropolitaine.

Toutefois, la Polynésie française et ses habitants étant français à part entière, le Conseil économique, social et culturel polynésien estime opportun, dans le droit fil de l'initiative des Conseils, économiques, sociaux et environnementaux régionaux métropolitains, de participer à sa manière à ce Débat et de faire œuvre de solidarité.

La contribution du CESC consiste à rappeler les problématiques socio-économiques polynésiennes, sur des axes de travail similaires à ceux menés dans le cadre du Grand débat National, et ce au travers d'une approche spécifique liée à l'autonomie de notre collectivité.

Cette démarche n'a pas pour corolaire d'organiser à nouveau des réunions ou des tables rondes sur les thématiques évoquées par la lettre du Président de la République française. Elle s'appuie sur de nombreuses études socio-économiques, et plusieurs documents récents qui ont permis de faire remonter auprès des instances étatiques la majeure partie des problématiques inhérentes aux collectivités d'outre-mer, en particulier à la nôtre. Il en est notamment ainsi des Assises de l'Outre-mer et du Livre Bleu édicté en juin 2018.

Le CESC de la Polynésie française a fait le choix de mettre en lumière les nombreuses mesures et recommandations qui ont pu être actées ces dernières années à la suite d'études et travaux importants. Cet ensemble a fait l'objet du document de synthèse ci-annexé, dont le CESC ne prétend pas le caractère exhaustif, mais qui démontre clairement que les constats posés et les préconisations énoncées existent et sont toujours d'actualité.

# Ces mesures et recommandations constituent l'ensemble des politiques publiques de la Polynésie française et la feuille de route de notre collectivité.

Cet avis est partagé unanimement par l'Assemblée des CESER de France qui dans son projet de Contribution Outre mer au Grand débat National déclare « Tout ce qui doit être fait a déjà été dit, déclaré, affirmé, soutenu et défendu par nos territoires.... Ainsi que vous le lirez, nos territoires sont porteurs de propositions et de solutions, plutôt que de problématiques. »

Parmi les politiques publiques identifiées, relatives aux thématiques retenues dans la lettre du Président de la République et issues de l'ensemble des études, travaux et avis collectés, le CESC peut notamment citer (sans établir d'ordre) :

## > Au titre de la transition énergétique

- o La transition énergétique et le changement climatique traités dans
  - Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - Le Schéma d'Aménagement Général
  - Le Plan de transition énergétique 2015-2030
  - Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs aux « enjeux de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) en Polynésie française » et à la « Demande d'une étude d'impact sur les changements climatiques dans les collectivités françaises d'Outre-mer dans le Pacifique »

#### > Au titre de la fiscalité

- La fiscalité traitée dans
  - Les Etats généraux de l'Outre-mer
  - *Le Débat d'orientation budgétaire*
  - La conférence économique de novembre 2018
- o La lutte contre la vie chère et l'amélioration du pouvoir d'achat traitée dans
  - Le Débat d'orientation budgétaire

## ➤ Au titre de l'organisation administrative du Pays

- L'organisation administrative du Pays traitée dans
  - Les Etats généraux de l'Outre-mer
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - La conférence économique de novembre 2018
- Le renouvellement du pacte républicain entre l'Etat et la Polynésie française traité dans
  - Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
  - Les Etats généraux de l'Outre-mer
  - Le vœu du CESC relatif à « La mise en place de l'Accord de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République »
  - L'avis du CESC sur le « projet de texte révisant le statut de la Polynésie française ».
- o Le fait nucléaire traité dans

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire

## Au titre du développement économique et du régime de protection sociale

- Le développement économique traité dans
  - Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- o Le développement du tourisme et des économies bleu et verte traité dans
  - Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
  - Les Etats généraux de l'Outre-mer
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - Le Schéma d'Aménagement Général
  - La politique agricole de la Polynésie française 2011-2020
  - La stratégie du développement touristique 2015-2020
  - La politique sectorielle de la pêche hauturière 2018-2022
  - La conférence économique de novembre 2018
  - Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs à « L'avenir de la Polynésie française face à une gouvernance durable de son patrimoine marin » et à « L'aménagement des plages publiques en Polynésie française : entre une indispensable exploitation et valorisation touristiques ? »

## o L'économie numérique traitée dans

- Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- Le Schéma d'Aménagement Général
- Le Plan Smart Polynesia Plan de développement de l'économie numérique 2017-2023
- Le schéma directeur d'aménagement numérique de la Polynésie française

#### La santé et la protection sociale traitées dans

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le schéma d'organisation sanitaire et sociale de la Polynésie française 2016-2021
- Certains vœux et rapports du CESC dont celui relatif à « La réforme de la protection sociale généralisée »

## o L'amélioration de l'alimentation et de l'hygiène de vie traitée dans

- Le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques sur la médecine scolaire
- Le schéma d'organisation sanitaire et sociale de la Polynésie française 2016-2021

#### o Les transports et l'aménagement du territoire traités dans

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires de la Polynésie française 2015-2025
- La conférence économique de novembre 2018

### o Le foncier et le logement traités dans

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Le Débat d'orientation budgétaire

- Le Schéma d'Aménagement Général
- La conférence économique de novembre 2018

## > Au titre du pacte social

- L'éducation et la jeunesse traitées dans
  - Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
  - Le rapport d'information au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer sur la jeunesse des outre-mer et le sport
  - Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - La Charte de l'Education

## o L'emploi et la formation professionnelle traités dans

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- Les Etats généraux de l'Outre-mer
- Le Débat d'orientation budgétaire
- La conférence économique de novembre 2018
- Certains vœux et rapports du CESC dont celui relatif à « l'emploi des jeunes en Polynésie française : quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché de l'emploi polynésien »

## o La réduction des inégalités et les fractures sociales traitée dans

- Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
- *Le Débat d'orientation budgétaire*
- La réduction de la violence faite aux femmes et des violences intrafamiliales traitée dans
  - Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
  - Le rapport du CESE « Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer »
- o L'accompagnement des personnes les plus fragiles traité dans
  - Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - Certains vœux et rapports du CESC dont ceux relatifs « à la mise en place d'un schéma pluriannuel du handicap en Polynésie française » et aux « personnes âgées en Polynésie française »
- o La culture et les langues traitées dans
  - Les Assises de l'Outre-mer et le livre bleu Outre-mer
  - Les accords de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République
  - Les Etats généraux de l'Outre-mer
  - Le Débat d'orientation budgétaire
  - Le Schéma d'Aménagement Général

Les recommandations reprises dans le document annexé au présent vœu n'ont pas nécessairement un caractère exhaustif. La lecture de l'intégralité du document présenté dans la deuxième partie permet d'être plus complet.

Le CESC rappelle en outre qu'il est consulté sur l'ensemble des projets ou propositions de « loi du pays » relatifs à la plupart de ces secteurs (à l'exception de la matière fiscale) et

participe en amont à la prise de décisions politiques et donc à la définition des politiques publiques, au travers de ses avis, ses rapports et ses recommandations.

Force est de constater que ces politiques publiques sont nombreuses et revêtent les unes comme les autres une importance majeure.

Pour autant, elles ont toutes un point commun, celui d'assurer le développement économique et social de notre Pays et d'offrir des conditions de vie toujours plus favorables aux polynésiens.

Afin de préserver la cohésion sociale, de favoriser l'essor économique et de permettre un développement harmonieux de la Polynésie française, le CESC émet le vœu que les autorités de l'Etat et du Pays assurent leur fonction de veille et d'évaluation des politiques publiques afin de mieux répondre aux enjeux de notre société ; Qu'elles poursuivent leurs actions dans le suivi et l'exécution de l'ensemble des engagements pris.

Ce travail d'évaluation et de suivi est fondamental pour apprécier l'efficacité des politiques publiques en comparant leurs résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre afin de mieux connaître et comprendre leurs fonctionnements réels et leurs résultats.

Le CESC émet le vœu qu'il soit régulièrement rendu compte de l'évaluation des actions publiques aux citoyens et aux parties prenantes, en référence aux objectifs fixés. Le CESC rappelle l'importance de la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens pour instaurer voire restaurer un lien de confiance entre les citoyens.

Enfin, rappelant son attachement aux valeurs républicaines et à l'intérêt qu'il porte à la cause de tout citoyen français, le CESC souhaite que son vœu, et le document qui l'accompagne, soient présentés devant le Conseil économique, social et environnemental à Paris, le 12 mars prochain, par l'Assemblée des CESER de France, afin d'apporter sa contribution au Grand débat National.

\*\*\*

Tel est le vœu du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française.

|                            |                  | SCRUTIN   | 1                   |    |  |
|----------------------------|------------------|---|---------------------|----|--|
| Nombre de votants :        |                  |   |                     | 40 |  |
| Pour:                      |                  |   |                     | 39 |  |
| Contre:                    |                  |   |                     | 0  |  |
| Abstention:                |                  |   |                     | 1  |  |
|                            |                  |   |                     |    |  |
|                            |                  | ONT VOTE PO                                     | UR: 39              |    |  |
| <u> </u>                   | <u>Représent</u> | ants des entrepreneurs                          | <u>3</u>            |    |  |
|                            | 01               | ANTOINE-MICHARI                                 |                     |    |  |
|                            | 02               | ASIN-MOUX                                       | Kelly               |    |  |
|                            | 03               | BAGUR   | Patrick             |    |  |
|                            | 04               | BOUZARD   | Sébastien           |    |  |
|                            | 05               | BRICHET   | Evelyne             |    |  |
|                            | 06               | GAUDFRIN  | Jean-Pierre         |    |  |
|                            | 07               | PALACZ  | Daniel              |    |  |
|                            | 08               | PLEE  | Christophe          |    |  |
|                            | 09               | TROUILLET                                       | Thierry             |    |  |
| Représentants des salariés |                  |   |                     |    |  |
|                            | 01               | FONG  | Félix               |    |  |
|                            | 02               | HELME   | Calixte             |    |  |
|                            | 03               | LE GAYIC  | Cyril               |    |  |
|                            | 04               | SHAN CHING SEON                                 |                     |    |  |
|                            | 05               | SOMMERS   | Edgard              |    |  |
|                            | 06               | SOMMERS   | Eugène              |    |  |
|                            | 07               | TIFFENAT  | Lucie               |    |  |
| _                          | 08               | TOUMANIANTZ                                     | Vadim               |    |  |
| <u> </u>                   |                  | ants du développement                           |                     |    |  |
|                            | 01               | BESINEAU  | Rainui              |    |  |
|                            | 02               | BODIN   | Mélinda             |    |  |
|                            | 03               | ELLACOTT  | Stanley             |    |  |
|                            | 04               | FABRE   | Vincent             |    |  |
|                            | 05               | HOWARD  | Marcelle            |    |  |
|                            | 06               | LAMOOT  | Didier              |    |  |
|                            | 07               | LE MOIGNE-CLARE                                 |                     |    |  |
|                            | 08               | SAGE  | Winiki              |    |  |
|                            | 09               | TEMAURI   | Yvette              |    |  |
|                            | 10               | TEVAEARAI                                       | Ramona              |    |  |
| T                          | 11               | UTIA  | Ina                 |    |  |
| <u>r</u>                   | 01               | <del>ants de la vie collective</del><br>FOLITUU | <u>:</u><br>Makalio |    |  |
|                            | 02               | JESTIN  | Jean-Yves           |    |  |
|                            | 03               | KAMIA   | Henriette           |    |  |
|                            | 03               | LOWGREEN  | Yannick             |    |  |
|                            | 05               | PARKER  | Noelline            |    |  |
|                            | 06               | PETERS ép. KAMIA                                | Léonie              |    |  |
|                            | 07               | PROVOST   | Louis               |    |  |
|                            | 08               | SNOW  | Tepuanui            |    |  |
|                            | 09               | TEIHOTU   | Maiana              |    |  |
|                            | 10               | TIHONI  | Anthony             |    |  |
|                            | 11               | TOURNEUX  | Mareva              |    |  |
|                            | 11               | TOOMILOA  | riaic va            |    |  |

## S'EST ABSTENU: 1

## Représentant de la vie collective

CHIMIN 01 Etienne



## Dossier de présentation annexé au vœu relatif à la mise en œuvre des politiques publiques polynésiennes à l'aune du Grand débat National

#### **CONTEXTE**

Le mouvement des « Gilets jaunes » n'a connu que peu d'incidences en Polynésie française.

Pour autant, le Pays et ses habitants étant français, il a semblé opportun, pour la 4<sup>ème</sup> institution, dans la même ligne que les CESER métropolitains, de participer, à sa manière au grand débat nationale qui en est issu.

La particularité de la collectivité de Polynésie française résultant de son statut d'autonomie a pour conséquence que les sujets développés dans le cadre du Grand débat national ne peuvent y être traités de la même façon qu'en métropole. Les conseillers sont conscients que les éventuelles propositions qui pourraient être issues de la mise en place, localement, d'un tel débat, pourraient être limitées par l'autonomie.

Néanmoins, les conseillers du CESC de Polynésie française ont tenu à s'inscrire dans le schéma d'un débat orienté vers les problématiques locales mais qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec l'Etat français.

De nombreuses études ont été ou sont toujours réalisées sur des sujets listés dans la lettre du Président de la République aux français que sont :

- > La transition écologique,
- La fiscalité et les dépenses publiques,
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'État et des services publics

Le CESC de Polynésie française a ainsi opté pour un rappel des nombreuses préconisations qui ont pu être faites ces dernières années par de nombreux intervenants locaux ou extérieurs sur cinq sujets adaptés au contexte polynésien que sont :

- la transition énergétique,
- la fiscalité,
- l'organisation administrative du Pays,
- le développement économique et le régime de protection sociale
- ➤ le pacte social

## PRESENTATION DU DOCUMENT TRANSMIS

Le document qui sera présenté au CESE comprend deux parties :

- La première partie est composée de l'ensemble des recommandations, objectifs, vœux ayant pu être listés dans les différents documents intéressant la Polynésie française et répartis selon les cinq grands thèmes retenus ;
- La seconde partie est la compilation de ces différents documents.



## **1**ère PARTIE - SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS PAR THEMES

| C | HAPITRE I – LA TRANSITION ENERGETIQUE                                     | 4  |
|---|---|----|
|   | CHAPITRE II – LA FISCALITE  | 7  |
|   | CHAPITRE III – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS                      | 11 |
|   | CHAPITRE IV – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE REGIME PROTECTION SOCIALE |    |
|   | CHAPITRE V – LE PACTE SOCIAL  |    |

## **CHAPITRE I - LA TRANSITION ENERGETIQUE**

## La transition énergétique et le changement climatique



#### LIVRE BLEU OUTRE-MER

# DES PRÉCURSEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PROMOTION DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

#### LE PORTAIL DE VOTRE ÉNERGIE SOLAIRE

Ce projet vise à fournir à l'ensemble des populations ultramarines une plateforme web leur permettant d'évaluer leur potentiel de production photovoltaïque et d'obtenir des scénarii d'investissements.

#### **DÉCOUVRIR TAPUTAPUĀTEA EN VÉLO ET KAYAK**

Ce projet a pour objectif d'organiser, pour les habitants et les touristes, des dispositifs durables de mobilité par vélo et kayak, qui constitueraient pour des jeunes sans emploi ni diplôme une activité d'insertion économique.

## PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS MAJEURS CONSTRUIRE ET RÉHABILITER LES ABRIS DE SURVIE

Ce projet consiste à doter certains atolls des Tuamotu Gambier, exposés à des phénomènes climatiques d'ampleur, d'abris de survie : occupés par des services publics pour maintenir leur entretien ; pouvant accueillir l'ensemble de la population ; pourvus en ressources pour plusieurs jours ; capables de résister aux cyclones et tsunamis.

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

#### MISSION ENVIRONNEMENT

#### Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles

Objectif n°1 - Conserver le patrimoine naturel polynésien

Objectif n°2 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

#### Prévention et traitement des pollutions

Objectif n°1- Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines

#### Connaissance et éducation

Objectif n°1- Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

#### MISSION RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

#### Protection contre les eaux

Objectif n° 1 - Etablir le diagnostic et les études préalables pour chaque rivière Objectif n° 2 - Calibrage des rivières

#### Energie

Objectif n° 1- Changer de modèle énergétique

Objectif n° 2- Changer nos comportements

Objectif n° 3- Changer de modèle économique



## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Des projets de production d'Energies pour accroître l'indépendance énergétique de l'archipel et mettre en œuvre l'Accord de Paris :

Construire un ou des barrages dans les vallées présentant le moins d'enjeux environnementaux ou archéologiques. Étudier la faisabilité d'une centrale ETM au large de Tahiti.

#### VŒUX DU CESC

La question du changement climatique et des enjeux de la Conférence Paris Climat 2015 (COP21)

Vœu relatif à une demande d'étude d'impact sur les changements climatiques dans les collectivités françaises d'Outre-mer dans le Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna)



## PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE 2015-2030

- 1. Clarifier l'organisation juridique du secteur de l'énergie
- 2. Instaurer un modèle économique de l'électricité plus transparent
- 3. Promouvoir une plus grande concurrence dans le secteur de l'énergie
- 4. Soutenir les filières d'énergies renouvelables
- 5. Faire évoluer les comportements dans la relation à l'énergie
- 6. Moderniser et sécuriser nos infrastructures publiques et privées en matière d'énergie
- 7. Définir et mettre en place des outils efficaces de pilotage de la transition énergétique

#### **CHAPITRE II - LA FISCALITE**

## La fiscalité



#### **ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER**

Accompagner l'émergence des communes dans le paysage institutionnel de la Polynésie française, par la réforme de la fiscalité locale afin de garantir l'autonomie financière des communes et la mise en place d'une fonction publique communale (création d'un centre de gestion et de formation).

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## **MISSION GESTION FISCALE**

#### > Fiscalité indirecte

Objectif n° 1 : Optimiser le recouvrement

Objectif n° 2 : Accompagner les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales

Objectif n° 3 : Moderniser la fonction informatique du recouvrement et offrir des téléservices

### Fiscalité directe

Objectif n° 1 : Faciliter l'impôt

Objectif n° 2 : Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique

Objectif n° 3 : Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'information fiscaux

Objectif n° 4 : Promouvoir l'innovation et valoriser les compétences-métiers

Objectif n° 5 : Assurer la performance de l'organisation

## **CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)**



#### **Fiscalité**

- Assouplissement de la fiscalité en ciblant les secteurs prioritaires (demande déjà formulée d'une incitation fiscale à hauteur de 40% de crédit d'impôt pour les entreprises qui s'équipent de panneaux solaires pour leur autoconsommation)
- Extension du dispositif de défiscalisation locale à des secteurs tels que les infrastructures maritimes et portuaires et le numérique
- Révision des taux de crédit d'impôt liés au transport maritime, de passagers et de marchandises et révision des seuils pour rendre éligibles les projets de la petite hôtellerie
- Révision de la liste des secteurs prioritaires en défiscalisation locale
- Prise en compte d'une partie de la CSIS dans l'imputation du crédit d'impôt et/ou révision du plafond d'imputation de l'IS (aujourd'hui 50% contre 65% auparavant)
- Intégration fiscale : permettre à l'entreprise de réinvestir dans ses propres programmes (crédit d'impôt) ou des dispositifs innovants (business angels)
- Code des investissements à réintroduire, notamment sur le volet « aides à l'exploitation »
- Révision de la taxe PNB (double imposition)
- Favoriser la mise à disposition de personnel de la part des entreprises à des organismes dans le cadre du soutien à la création d'entreprises (ADIE, INITIATIVE PF,...)
- Allongement de la durée d'exonération fiscale des entreprises au-delà de 3 ans (seuil de rentabilité atteint au bout de 5 ans)
- Plus grande transparence et meilleure affectation des taxes qui pourraient être affectées à des dispositifs spécifiques.
- Ouverture d'un chantier qui portera sur une grande réforme fiscale et sur l'établissement d'une convention fiscale internationale
- Allégement de la fiscalité à l'importation est indispensable pour le développement des entreprises
- Révision de la durée d'amortissement des navires à grande vitesse qui s'usent plus vite (10 ans au lieu de 30 ans)
- Favoriser la transmission des entreprises et le capital investissement

#### Fiscalité

- IS: diminution du taux pour les entreprises vertueuses en matière d'investissement et d'emploi
- Exonération d'impôt sur des critères d'embauche plutôt que sur des critères de durée (3 ans)
- Qualification de la main d'œuvre
- Accompagnement des industriels pour pouvoir bénéficier, au travers de la formation et de l'apprentissage, de jeunes salariés qualifiés
- Toutes mesures en faveur de l'amélioration de la qualification : formation, échanges, contrats aidés, communication sur les métiers,...

#### Protection et fiscalité

- Renforcement la TDL sur les productions locales après avoir toiletté le système en s'aidant de la création de nouvelles positions douanières (SH8) pour mieux cibler les produits soumis à TDL
- Impact du prix de l'électricité sur les activités industrielles : leviers d'optimisation (fiscale ?) à identifier
- Prise en charge de certaines taxes (communales, TEP,...) par le Pays dans le cadre du développement de certaines activités industrielles
- Pondération des aides en fonction de la valeur ajoutée des entreprises
- Modulation de la TVA selon les priorités sectorielles
- Proposition d'une TVA « non acquittée » : remboursement de tout ou partie de la TVA payée pour un produit local (baisse des prix, compétitivité entreprises locales)
- Aide à la commercialisation (exonération de taxes sur la publicité, sur l'affichage)
- Incitations fiscales de tous ordres à pondérer suivant les secteurs / pour orienter les investissements dans les secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement (matrice de taux/secteur par type d'aide)
- Fiscalité incitative pour les entreprises respectueuses de l'environnement
- Accompagnement des démarches RSE des entreprises
- Aides pour accompagner les entreprises à obtenir certaines normes
- Création d'un label environnemental
- Utilisation d'autres leviers : fiscaux (IS, rétrocession,...), poids des critères environnementaux dans les appels d'offres publics, accompagnement des entreprises par la défiscalisation pour l'obtention de la norme ISO 14000

## La lutte contre la vie chère et l'amélioration du pouvoir d'achat



## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## MISSION ECONOMIE GENERALE

> Régulation des prix

Objectif n° 1 - Soutenir le pouvoir d'achat sur les produits de 1ère nécessité

> Traitement du surendettement

Objectif n° 1 - Encadrer le surendettement des particuliers

## CHAPITRE III - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS

## L'organisation administrative du Pays



#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Proposer un accès facilité aux fonds européens pour la Polynésie française, dans le cadre général de la réflexion sur l'avenir de la relation entre l'UE et les PTOM.

Favoriser le rapprochement de la Polynésie française et de ses voisins (archipels du Pacifique, Asie, Amérique du Sud) en facilitant l'action diplomatique de la Polynésie française, prioritairement appuyée sur notre réseau.

S'engager réciproquement sur un objectif d'excellence dans l'utilisation des deniers publics, par la mise en place de systèmes de contrôle rigoureux.

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Objectif n°1 Soutenir efficacement le Président de la Polynésie française dans l'exercice de l'action du gouvernement du pays

Objectif n°2 : Offrir une expertise de qualité au gouvernement du pays

Objectif n°3: Améliorer l'accès à l'information légale et administrative

Objectif n°4 : Défendre et protéger efficacement les intérêts du pays

Objectif n°5 : Produire et mettre à disposition les informations légales et administratives sur la commande publique et en faciliter l'accès

Objectif n°6: Améliorer la performance des fonctions supports du SGG

#### **CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES:**

Objectif n° 1 : Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (CTG)

Objectif n° 2 : Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (Marquises)

Objectif n° 3 - Renforcer la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (ISLV)

#### MODERNISATION ET REFORMES DE L'ADMINISTRATION

Objectif n° 1 : Offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital)

Objectif n° 2 : Développer les dispositifs de contrôle de qualité

Objectif n° 3 : Optimiser l'organisation générale du service public

#### CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)

#### Fonctionnement public / privé

- Nécessité d'avoir des réunions périodiques au delà des conférences économiques pour la cohérence et le suivi des actions menées. Ces réunions intermédiaires permettront de suivre la mise en œuvre des feuilles de route et de s'assurer que les actions restent cohérentes et coordonnées.
- Des réunions complémentaires thématiques avec notamment l'ordre des experts comptables.
- Renforcement du partenariat public/privé de manière générale autour de la définition et du suivi des schémas directeurs
- Redonner au secteur privé certaines activités qui restent pour l'instant gérées par le Pays ou des satellites (revue de l'activité des SEM, SA détenues majoritairement par le Pays et de certains établissements publics).

#### Agilité administrative

- Dématérialisation des procédures dans les 5 ans (ex : commande extrait K-bis en ligne,...) et mise en place d'un guichet unique
- Facilitation / amélioration des délais de traitement des formalités administratives (ex : permis de construire,...)
- Permettre et favoriser l'installation des panneaux solaires pour les entreprises en facilitant les relations avec l'opérateur EDT
- Mise en place des indicateurs de suivi de performance
- Amélioration de la communication pour l'utilisateur final en termes de Loi du Pays et de nouveaux textes applicables
- Adaptation du cadre juridique : code du commerce (formes juridiques des sociétés à aménager : SAS, SASU, EURL...)
- Simplification des formalités et réduction des délais de création d'entreprises (greffe du tribunal de commerce)

Le renouvellement du pacte républicain entre l'Etat et la Polynésie française



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

# RENOUVELER LE PACTE REPUBLICAIN ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANCAISE ASSURER L'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

- Préserver l'autonomie de la PF et garantir la libre administration des communes
- Accompagner l'insertion régionale et internationale de la PF

#### GARANTIR LES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT AU SERVICE DES POLYNESIENS

Assurer la protection et la sécurité des polynésiens

## ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POLYNESIEN

- Développer les infrastructures publiques de la PF
- Accompagner le développement des communes

## ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Aider la Polynésie française à mieux maîtriser et surveiller son espace maritime et aérien, et notamment son immense zone économique exclusive (ZEE), en assurant le renouvellement et la modernisation des moyens aériens et maritimes indispensables (création d'un CROSS).

Sécuriser et clarifier les relations financières Etat-Pays par la réforme de la DGDE, expression durable de la reconnaissance et de la solidarité de la nation.

Le fait nucléaire



#### LIVRE BLEU OUTRE-MER

#### CONSTRUIRE UN CENTRE DE MÉMOIRE SUR LES ESSAIS ATOMIQUES DANS LE PACIFIQUE

L'objectif du projet est de transmettre, notamment aux jeunes publics, les témoignages, la connaissance et la mémoire des 30 ans de présence du centre d'expérimentation du Pacifique entre 1966 et 1996.

ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## RENOUVELER LE PACTE REPUBLICAIN ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANCAISE ASSUMER LE FAIT NUCLEAIRE

- Reconnaitre le fait nucléaire
- Indemniser et traiter les victimes des essais nucléaires
- Traiter les conséguences environnementales des essais nucléaires
- Poursuivre la reconversion de l'économie polynésienne

#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Répondre au désir de mémoire sur la période nucléaire par la mise en œuvre de trois mesures fortes .

- a- la mise en place d'une commission d'historiens pour faire objectivement l'histoire du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP),
- b la promotion des atolls de Mururoa et de Hao comme lieux de mémoire (centre de la mémoire et expression de reconnaissance de la Nation aux personnes qui ont participé aux essais nucléaires), et comme lieux de connaissance scientifique et environnementale (activités de recherche et d'observation);
- c A partir de la reconnaissance par l'Etat des conséquences sanitaires des essais nucléaires, qui méritent d'être réparées, mettre en œuvre la loi MORIN et ses textes d'application, dans le

dialogue avec les Polynésiens et leurs élus, et dans un esprit de transparence, de justice et de solidarité.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## SUIVI DES CONSEQUENCES DES ESSAIS NUCLEAIRES

Objectif n° 1 - établir le partenariat avec les services du Pays et les autres partenaires publics potentiels du suivi des conséquences des essais nucléaires

# CHAPITRE IV – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE REGIME DE PROTECTION SOCIALE

Seront traités dans ce chapitre les sujets suivants :

## Le développement économique

ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

#### CONSOLIDER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PORTEUR D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS

- Accompagner l'initiative privée en PF
- Valoriser les secteurs d'avenir en PF
- Favoriser le financement de l'économie polynésienne

## Le développement du tourisme et des économies bleue et verte



LIVRE BLEU OUTRE-MER

# DES PRÉCURSEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PROMOTION DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

## **DÉCOUVRIR TAPUTAPUĀTEA EN VÉLO ET KAYAK**

Ce projet a pour objectif d'organiser, pour les habitants et les touristes, des dispositifs durables de mobilité par vélo et kayak, qui constitueraient pour des jeunes sans emploi ni diplôme une activité d'insertion économique.

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE CONNECTIVITÉ : ROUTES, PORTS, AÉROPORTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES

**APPLICATION LEADBEES** 

Ce projet vise à accompagner les apiculteurs dans la gestion durable et responsable de leurs exploitations en développant des ruches connectées, dont l'état de santé pourrait être recensé, géré et surveillé à distance grâce aux nouvelles technologies.

#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Valoriser les ressources marines par l'adossement d'entreprises polynésiennes spécialisées dans le domaine de la mer au pôle de compétitivité Mer Bretagne.

Contribuer à la valorisation des ressources naturelles en apportant l'expertise scientifique et technique de grands organismes (IFREMER, CEA, CIRAD, INAO...), notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

#### MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

#### Aménagement du territoire et risques naturels

Objectif n° 1 – Organiser l'aménagement du territoire

Objectif n° 2 - Création d'un réseau de zone de pêche réglementée (ZPR)

## Projets pilotes de développement durable

Objectif n°1 - Aménager les espaces maritimes protégés de la réserve de Biosphère de la commune de Fakarava

#### **MISSION TOURISME**

## > Equipements et aménagements touristiques

Objectif n° 1 Développer les activités terrestres et améliorer l'attractivité des sites touristiques

Objectif n° 2 Développer les activités nautiques et de croisière

#### > Aides et régulation du tourisme

Objectif n°1 : Professionnaliser les acteurs touristiques, structurer les filières, développer l'offre d'hébergement, de restauration et des prestations touristiques

Objectif n°2 : Renforcer le soutien aux hébergements familiaux

#### Animation et promotion du tourisme

Objectif n°1 : Améliorer la visibilité de la destination

Objectif n°2: Optimiser la commercialisation de la destination Tahiti Et ses îles

#### MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

#### Aménagement du territoire et risques naturels

Objectif n° 2 - Création d'un réseau de zone de pêche réglementée (ZPR)

#### Projets pilotes de développement durable

Objectif n°1 - Aménager les espaces maritimes protégés de la réserve de Biosphère de la commune de Fakarava

#### MISSION ECONOMIE GENERALE

### Régulation

Objectif n° 1 – Gestion du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

Objectif n° 2 – Gestion du Fonds de péréquation du prix des hydrocarbures (FPPH)

#### > Commerce extérieur et promotion

#### PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Objectif n° 1 - Mettre en place un accueil unique et un accompagnement personnalisé dédiés aux investisseurs dans les différentes phases du projet

Objectif n° 2 - Définir précisément le cadre dans lequel s'exercent les investissements en Polynésie française

Objectif n° 3 - Accompagner les investisseurs dans le financement des projets (mesures d'incitations fiscales à l'investissement)

Objectif n° 4 - Assurer la promotion des investissements pour mieux faire connaître « Tahiti et ses îles, nouvelle destination d'affaires où il fait bon investir »

Objectif n° 5 - Assurer la promotion des exportations pour améliorer la visibilité et la compétitivité des produits et services polynésiens sur les marchés internationaux

#### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

#### Le Village Tahitien et le complexe hôtelier du golf de Moorea :

Faire de ces deux opérations le fer de lance de la relance du tourisme dans les Îles du Vent en proposant une gamme d'hébergements et de services en phase avec les attentes d'une clientèle internationale élargie.

#### (Iles Sous le Vent) Gestion de la plaisance :

Élaborer un schéma directeur pour gérer de manière durable la navigation de plaisance dans l'ensemble de l'archipel, en améliorant sa gestion environnementale en relation avec les autres activités utilisatrices des lagons.

#### (Marquises) Croissance de la fréquentation touristique :

• Améliorer les capacités d'accueil et d'hébergement et leur répartition dans les différentes îles et statuer sur l'internationalisation de l'aéroport de Terres Désertes

### Développement et gestion de la plaisance aux Marquises :

• Apporter un niveau « nécessaire et suffisant » d'équipements et de services dans les baies les plus propices

#### POLITIQUE AGRICOLE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2011-2020

## STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2015-2020

#### POLITIQUE SECTORIELLE DE LA PECHE HAUTURIERE 2018-2022

#### CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)

#### Focus sur le secteur primaire

- L'économie verte : levier pour l'agriculture biologique
- Eligible à la défiscalisation dans le cadre de l'agriculture « traditionnelle » ;
- Mettre en place un dispositif incitatif pour développer la filière du bio et diversifier les sources de financement ;
- A l'instar de la taxe sur le sucre, introduire une taxe sur l'utilisation des pesticides qui affecte la santé des ménages.
- Autres propositions concernant le secteur primaire
- Recherche de financements alternatifs à la défiscalisation;
- Réduction du taux de rétrocession de la défiscalisation et introduction d'aides à l'exploitation (indispensables au démarrage) ;
- Coup de pouce fiscal pour favoriser l'autonomie énergétique (ENR)
- Développement de filières pour la récupération et le traitement des déchets verts

#### VŒUX DU CESC

L'aménagement des plages publiques en Polynésie française : entre une indispensable exploitation et valorisation touristiques ?

L'implantation de jeux de casino en Polynésie française : quel impact touristique, économique et social ?

## L'économie numérique



#### LIVRE BLEU OUTRE-MER

## ENCOURAGER L'INNOVATION POUR UNE START-UP NATION OUTRE-MER "CONSTRUIRE UN BÂTIMENT MULTIFONCTION « PACIFIC DIGIPOL »"

Ce projet de bâtiment disposant d'équipements numériques de haut niveau et du THD veut rassembler, en un même lieu, un incubateur, un hôtel d'entreprises, un espace de coworking, un espace information publique, un espace formation et un espace évènementiel. Il est destiné à favoriser le frottement technologique, le tutorat d'entreprise, l'émergence et l'incubation de start-ups, le développement de l'écosystème numérique et le rayonnement régional du savoir-faire français.

ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

#### ŒUVRER EN FAVEUR DU DESENCLAVEMENT DES ARCHIPELS DE LA PF

Accompagner le développement du numérique de la PF

#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Garantir l'insertion régionale de la Polynésie française en sécurisant son accès au haut débit numérique, en particulier par le projet de câble numérique trans-Pacifique reliant la Nouvelle-Calédonie à la Polynésie française via Wallis & Futuna.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### MISSION RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Postes, télécommunications, nouvelles technologies

Objectif n° 1: Favoriser l'accès au digital

### Objectif n° 2 : Garantir la protection digitale du citoyen et de ses données personnelles

## Objectif n° 3 : Soutenir l'innovation et l'économie numériques

## PLAN SMART POLYNESIA - Plan de développement de l'écosystème numérique 2017–2023

### Axe 1 • Ecosystème numérique

- Mise en place d'un «bâtiment totem» numérique en Polynésie française
- Financement et accompagnement
- Projets et innovation
- Emploi et formation

## Axe 2 • Infrastructures et équipements

- Equipements et connectivité des foyers
- Equipements et connectivité des lieux publics
- Equipements et connectivité des entreprises
- Infrastructures domestiques
- Liaisons internationales
- Cybersécurité

#### Axe 3 • E-Administration

- Infrastructures et équipements
- Développement des E-Services publics
- Open data
- Conduite du changement

#### Axe 4 • Numérique sectoriel

- E-Education
- E-Santé
- E-Tourisme
- E-Economie bleue
- Développement numérique dans d'autres secteurs

#### Axe 5 • Gouvernance numérique

- Organisation / pilotage / communication
- Partenariats
- Règlementation & relations opérateurs



#### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

## Des connections à l'Internet haut-débit renforcées :

Mener à bien la pose du câble Manatua afin de proposer des connections plus rapides au réseau Internet haut-débit, diversifier et sécuriser les points d'accès du Fenua ; mettre en œuvre une stratégie pour attirer des entreprises du secteur numérique à Tahiti.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

## La santé et la protection sociale



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## OFFRIR DES CONDITIONS DE VIE TOUJOURS PLUS FAVORABLES AUX POLYNESIENS POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME SOCIAL PERFORMANT ET PROTECTEUR

- Pérenniser l'équilibre des comptes sociaux
- Améliorer l'offre de soins

• Faciliter la prise en charge des personnes vulnérables

## **ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER**

Assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants en garantissant la présence de moyens d'évacuation sanitaire au bénéfice des îles et atolls les plus éloignés ;

SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2016-2021

## L'amélioration de l'alimentation et l'hygiène de vie



RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LA MEDECINE SCOLAIRE

SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2016-2021

## Les transports et l'aménagement du territoire



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POLYNESIEN

- Développer les infrastructures publiques de la PF
- Accompagner le développement des communes

#### ŒUVRER EN FAVEUR DU DESENCLAVEMENT DES ARCHIPELS DE LA PF

- Développer, améliorer et pérenniser la continuité territoriale en PF
- Soutenir les projets participant au désenclavement

#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Promouvoir une démarche d'aménagement du territoire avec le concours des grands opérateurs de l'Etat (CDC, DIACT). L'Etat participera à la création, au fonctionnement et au pilotage de la future agence d'urbanisme, qui aura notamment pour rôle de systématiser l'élaboration de schémas directeurs (eau potable, déchets, assainissement, transports en commun,...) et de définir de grands projets structurants.

SCHEMA DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS DURABLES INTERINSULAIRES DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2015 – 2025

CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)

#### Infrastructures

• Poursuite de l'amélioration et du développement des infrastructures structurantes du type portuaires, aéroportuaires et routières...

## Le foncier et le logement



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## GARANTIR AUX POLYNESIENS UN CADRE DE VIE EPANOUISSANT ET RESPECTEUX DE LEURS TRADITIONS ET DE LEUR CULTURE

Contribuer à l'amélioration de l'offre de logement

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

**EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS** 

Objectif n° 1 – Valorisation des emprises foncières du Pays

Objectif n° 2 – Acquisitions foncières pour les projets d'envergure du Pays

Objectif n° 3 – Développement des projets du Pays

#### **MISSION TRANSPORTS**

#### Transports terrestres et sécurité routière

Objectif n° 1 : Développer l'offre de transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population

Objectif n° 2 : Renforcer la sécurité sur les routes

#### > Transports et affaires maritimes

Objectif A - Donner au pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays/Etat/Communes) et une meilleure régulation des transports

Objectif B – Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès à tous à tout le territoire

Objectif C : Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires.

Objectif D : Participer au développement économique de la Polynésie française dans les domaines du tourisme nautique de plaisance et des chantiers navals.

Objectif E: Contribuer à l'amélioration de la sécurité de la circulation et de la navigation maritimes

Objectif F : Contribuer à une amélioration sécurisée et durable de l'espace maritime polynésien.

Objectif G : Développer une communication active et de qualité afin de garantir à tous l'accès aux informations du secteur maritime.

Objectif H : Développer l'e-administration en intégrant une simplification des procédures pour améliorer et simplifier le rapport aux usagers.

Objectif I : Réformer les textes et procédures existants dans un souci de modernisation de l'administration et de meilleur service aux usagers.

Objectif J : Proposer une modification des attributions et une nouvelle organisation de la direction polynésienne des affaires maritimes pour offrir une meilleure lisibilité des missions et un meilleur service aux usagers.

Objectif K : Améliorer l'efficience de l'administration dans le secteur maritime

### > Transports aériens et aviation civile

#### TRANSPORT INTERINSULAIRE

Objectif n° 1 : Réduire les écarts à la réglementation en matière de sécurité de la navigation aérienne

Objectif n° 2 : Améliorer l'accueil des passagers en modernisant les aérogares

#### TRANSPORT INTERNATIONAL

Objectif n° 1 : Améliorer l'attractivité de la desserte aérienne en Polynésie française Afin d'élargir

Objectif n° 2 : Renforcer la compétitivité des compagnies aériennes locales



## Sécurité aéroportuaire

Objectif n° 1 : Réduire les écarts à la réglementation

## MISSION URBANISME, HABITAT ET FONCIER

#### Urbanisme

Objectif n° 1 : Veiller à l'adaptation et au respect de la réglementation en matière de travaux de construction

### > Affaires foncières

Objectif n° 1 : L'amélioration du quotidien des Polynésiens

Objectif n° 2 : La modernisation de notre société

Objectif n° 3 : La création de richesse

#### > Habitat

OPH

Objectif n° 1 - Mettre en œuvre le « plan 3 000 logements »

#### AIDE A L'INVESTISSEMENT DES MENAGES (AIM)

Objectif n° 1 - Soutien à l'investissement d'accès à la propriété et d'aménagement-extensionrénovation des particuliers

#### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Des services de transports plus efficaces et unifiés entre/sur Tahiti et Moorea :

Améliorer durablement les infrastructures et services de transport en commun terrestres et leur intermodalité pour assurer la continuité des déplacements au sein du Grand Papeete et mieux desservir Taravao

#### Une politique de l'Habitat ambitieuse dans l'archipel :

Mener à bien le Plan « 3000 logements », le Programme de rénovation urbaine et les opérations de RHI programmées pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées à Tahiti

#### Un développement urbain sur Tahiti mieux planifié :

- Élaborer un SCOT de la conurbation de Papeete intégrant en cohérence l'habitat (et le renouvellement urbain), les activités, les équipements, les transports et les espaces publics
- Proposer un projet d'aménagement pour la Presqu'île permettant de concilier au mieux la préservation des terres agricoles et le développement des activités résidentielles, commerciales et touristiques
- Créer une agence d'urbanisme

#### Un centre-ville de Papeete réhabilité :

Développer un projet urbain intégré redonnant une qualité architecturale au front de mer et aux interfaces entre ville et port, améliorant le stationnement et l'espace public, piétonnisant le cœur de la ville, etc. pour redonner de la qualité urbaine au cœur de la capitale du Fenua.

## Un port multifonctionnel agrandi et modernisé à Papeete et un hub portuaire complémentaire à Faratea :

Faire de ces deux équipements les principaux vecteurs du développement des filières maritimes polynésiennes dans le Fenua.

#### (Marquises) Un foncier public mieux valorisé :

• Viabiliser les terrains domaniaux les plus exploitables à des fins de développement économique et/ou de logements

#### CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)

#### Valorisation du foncier

- Mise en valeur du foncier du Pays et des satellites : le mettre à disposition des investisseurs au travers des baux emphytéotiques (baux très longue durée)
- Effet de levier du logement pour la création d'emplois dans le secteur du BTP
- Difficultés de développement du logement social et intermédiaire à traiter : efficacité de l'OPH, amélioration des délais de traitement administratif (permis de construire,...), meilleure segmentation des incitations publiques / catégories de ménages,...
- Revoir la problématique du FSH (Fonds Social de l'Habitat)
- Mise en place d'un schéma directeur du logement
- Création d'un observatoire de l'immobilier

#### CHAPITRE V - LE PACTE SOCIAL

#### L'éducation et la jeunesse



#### LIVRE BLEU OUTRE-MER

#### FOYER D'EXCELLENCE BILINGUE DESTINÉ AUX LYCÉENS DES ARCHIPELS ÉLOIGNÉS

Le projet a pour ambition d'offrir à des lycéens modestes, venus étudier à Papeete, un hébergement et un accompagnement adaptés pour que l'éloignement géographique ne soit pas un obstacle à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

#### "CONSTRUIRE ET RÉNOVER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES INTERNATS, ET AMÉLIORER LE TÉLÉENSEIGNEMENT GRÂCE AU HAUT DÉBIT"

Le projet consiste à continuer à renforcer la politique de construction, de rénovation et de maintenance déjà amorcée. Il s'agit notamment de permettre aux étudiants ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus favorables.

#### "ETENDRE LA PRÉSENCE DE LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE"

Parce que les chiffres du décrochage et de l'illettrisme restent trop élevés, le projet vise à étendre la présence de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, s'adressant aujourd'hui en priorité aux jeunes de la zone urbaine de Tahiti, aux élèves de la presqu'île, des Îles sous le vent et des Marquises.

#### TAHITINY LAB, UN CENTRE DE CULTURE NUMÉRIQUE EN KIT AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Ce projet vise à créer un centre de culture numérique en kit, facilement transportable et déployable dans les établissements scolaires des îles les plus reculées de Polynésie, comprenant des contenus éducatifs, ludiques et pédagogiques.

## ELABORER UN PLAN DE FORMATION DÉDIÉ AUX MÉTIERS DE LA FILIÈRE « ÉCONOMIE BLEUE » DANS LA PERSPECTIVE DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE DE LA MER

Au regard du faible développement de la formation maritime en Polynésie française, le projet consiste en l'élaboration d'une politique de formation globale, coordonnée, avec des cursus bien identifiés, pour répondre aux attentes des filières maritimes et du secteur privé, et construire l'avenir du territoire.

RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DELEGATION SENATORIALE A L'OUTRE-MER SUR LA JEUNESSE DES OUTRE-MER ET LE SPORT

ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

#### OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE REUSSIE

Elaborer un système de retraite équitable pour les fonctionnaires d'Etat

## GARANTIR AUX POLYNESIENS UN CADRE DE VIE EPANOUISSANT ET RESPECTEUX DE LEURS TRADITIONS ET DE LEUR CULTURE

• Favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**



#### **MISSION ENSEIGNEMENT**

- Axe n° 1 : garantir les connaissances et les compétences de base
- Axe n° 2: garantir la meilleure orientation possible
- Axe n° 3: garantir la meilleure formation possible des personnels
- Axe n° 4 : Valoriser les langues polynésiennes et le plurilinguisme
- Axe n° 5 : Moderniser et innover le système éducatif
- Axe n° 6: Ouvrir l'école aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents
- Axe n° 7: Optimiser des conditions de travail

#### > Enseignement primaire

Objectif n° 1 : Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

Objectif n° 2 : Apporter une réponse collective à la difficulté des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés

Objectif n° 3: Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

#### Enseignement secondaire

Objectif n° 1 : Réviser la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut, et proposer un panel plus important de formations

Objectif n° 2 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

Objectif n° 3 : Optimiser les conditions de travail des personnels et des élèves dans les établissements du 2nd degré

#### Enseignement professionnel

Objectif n° 1 : Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut.

Objectif n° 2 - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptée

#### Enseignement supérieur et recherche

Objectif n° 1: Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut

Objectif n° 1 : Soutenir, dynamiser et structurer la recherche

Objectif n° 2 : Soutenir, développer et accompagner l'innovation

#### Soutien à l'élève

Objectif n° 1 : Dynamiser la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Objectif n° 2: Dynamiser les réseaux d'éducation prioritaire

Objectif n° 3 : Soutenir les élèves de catégories socio géographiques défavorisées

#### > Promotion langues polynésiennes et plurilinguisme

Objectif 1: Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du nouveau cycle III.

#### CHARTE DE L'EDUCATION

#### L'emploi et la formation professionnelle



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

#### CONSOLIDER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PORTEUR D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS

- Accompagner l'initiative privée en PF
- Valoriser les secteurs d'avenir en PF
- Favoriser le financement de l'économie polynésienne

#### OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE REUSSIE

• Créer les conditions d'une réussite scolaire et éducative pour tous

#### ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Mieux valoriser les « ressources humaines », en améliorant la formation des cadres administratifs et techniques et en favorisant l'insertion professionnelle (service militaire adapté, initiative ADIE et programme « cadres d'avenir »).

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **MISSION TRAVAIL ET EMPLOI**

#### > Travail

Objectif n° 1 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail

Objectif n° 2 : Garantir l'effectivité du droit

Objectif n° 3 : Promouvoir le dialogue social pour une évolution cohérente et équitable du droit du travail

Objectif n° 4 : Réduire le travail illégal

#### > Emploi et insertion professionnelle

Objectif n° 1 : Améliorer le service public de l'emploi en favorisant l'accompagnement des entreprises et des chercheurs d'emploi

Objectif n° 2 : Soutenir l'embauche de longue durée et la professionnalisation par l'alternance

Objectif n° 3: Encourager l'entreprenariat grâce à l'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité

#### > Formation professionnelle

#### **PERLICULTURE**

Objectif n° 1 : Augmenter l'employabilité d'un demandeur d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion professionnelle

Objectif n° 2 : Rendre la formation professionnelle efficace et efficiente

Objectif n° 3 - Formation initiale des éleveurs d'huitres perlières et des greffeurs



#### **CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)**

#### Apprentissage (APP)

- Plusieurs leviers identifiés en vue du développement de l'apprentissage
- Adaptation aux besoins (étude sur les déficits de compétences, les secteurs plus « favorables
   » à l'apprentissage, taille d'entreprise)
- Communication PRO (3 acteurs) : expliquer, témoigner, justifier
- Formation fondamentale des tuteurs (pour la 1ere fois, il a 2 mois et sur une initiative du SEFI
   ....)
- Conditions de rémunération des Apprentis (transfert partiel de moyens du CAE marchand)
- Culture : approche « métier » (cf. question de la carte des métiers attendue de la CCISM), transmission du Savoir,...
- Se poser les bonnes questions sur le CAE (Stage) vs l'APP (CDD)
- CAE : accompagnement vers l'employabilité, remise à niveau
- APP : accompagnement vers à l'emploi dans un métier spécifique nécessitant des compétences théoriques, un appui pratique,... (ex : métiers du tourisme)
- Approche de ciblage des secteurs & métiers à identifier pour chacun des deux dispositifs
- Requalifier des dispositifs fiscaux peu connus de soutien à l'APP (déduction des frais engagés. Externe et/ou interne ?)

#### RAPPORT DU CESC

L'emploi des jeunes en Polynésie française : quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché de l'emploi polynésien.

#### La réduction des inégalités et les fractures sociales



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## OFFRIR DES CONDITIONS DE VIE TOUJOURS PLUS FAVORABLES AUX POLYNESIENS POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME SOCIAL PERFORMANT ET PROTECTEUR

• Faciliter la prise en charge des personnes vulnérables

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **MISSION VIE SOCIALE**

#### Protection de l'enfance

Objectif n° 1 : Soutenir la parentalité

Objectif n° 2 : Améliorer la qualité du suivi des mesures de protection de l'enfance

#### Solidarité

Objectif n° 1 : Garantir l'attribution des aides sociales pour l'ensemble des ressortissants (RGS, RNS et RSPF) au travers du guichet multirégimes des aides

Objectif n° 2 : Développer les dispositifs d'aides en faveur du public fragile et vulnérable

#### Cohésion sociale

#### **FAMILLE ET EGALITES**

Objectif n° 1 : Accompagner les familles en situation de surendettement

Objectif n° 2 : Consolider la formation des professionnels socio-éducatifs

Objectif n° 3 : Promouvoir la production de données statistiques sexospécifiques

#### La réduction de la violence faite aux femmes et des violences intrafamiliales



#### LIVRE BLEU OUTRE-MER

#### UN ELAN COLLECTIF POUR LA SECURITE OUTRE-MER

#### "PRÉVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES"

La prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales étant un sujet d'action prioritaire dans le cadre du plan de prévention de la délinquance 2018-2020, le projet vise à développer la prévention primaire en matière de violence et d'addiction, à améliorer la prise en charge des victimes et à prévenir la récidive chez les auteurs.

#### Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer – Avis du CESE

- A. Améliorer la connaissance
- 1. Améliorer la connaissance notamment statistique des violences faites aux femmes dans les Outre-mer
- 2. Améliorer la connaissance des structures contribuant à la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer
- B. Améliorer la coordination et la coopération des acteurs et des actrices
- C. Conforter la formation des professionnel.le.s
- D. D. Promouvoir la prévention et la sensibilisation
- 1. Promouvoir la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes ultramarin.e.s
- 2. Promouvoir la prévention et la sensibilisation auprès de l'ensemble des populations ultramarines
- E. Consolider les parcours de sortie des violences
- 1. Mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences
- 2. Préconisations relatives à la santé
- 3. Réaffirmer la politique pénale
- 4. Accroître les solutions d'hébergement

- 5. Vers un meilleur accès des femmes à l'emploi et/ou à la formation pour une autonomie financière renforcée
- 6. La responsabilisation des agresseurs dès les premières violences
- 7. Mieux prendre en charge certaines populations de femmes fragilisées
- 8. Mieux soutenir les acteur.trice.s locaux.ales
- F. Préconisations relatives aux moyens

#### L'accompagnement des personnes les plus fragiles



ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

#### POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME SOCIAL PERFORMANT ET PROTECTEUR

Faciliter la prise en charge des personnes vulnérables

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### ➢ Offre de santé − Médecine curative

Objectif n° 1 : Améliorer la prise en charge des patients atteint du cancer

Objectif n° 2 : Adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins

#### Santé publique – Prévention

Objectif n° 1 : Améliorer le dépistage des cancers gynécologiques

Objectif n° 2 : Lutter contre le surpoids et l'obésité

#### Veille et Sécurité sanitaires

Objectif n° 1 : Prévenir les alertes sanitaires

Objectif n° 2 : Adapter le règlement sanitaire international

#### VŒUX DU CESC

Vœu relatif à la mise en place d'un schéma pluriannuel du handicap en Polynésie française

Les personnes âgées en Polynésie française

#### La culture et la langue



LIVRE BLEU OUTRE-MER

## FAIRE RAYONNER LES CULTURES ULTRAMARINES AMÉNAGER LE SITE CLASSÉ DU MARAE DE TAPUTAPUĀTEA

Le site du « marae de Taputapuātea » est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2017 en tant que bien culturel. Il est en passe de devenir l'une des attractions touristiques majeures de la Polynésie française. Le projet vise à aménager le site en créant un pôle d'accueil et un espace d'échanges culturels et protocolaires, à mettre en œuvre le plan de gestion actualisé et à mettre en place la zone de site protégé.

#### **CONSTRUIRE LE PÔLE CULTUREL DE PAOFAI**

Le projet de pôle culturel, situé au cœur de la ville de Papeete, consiste en une médiathèque, un centre d'art contemporain, des ateliers culturels ainsi qu'un pôle administratif. Il serait également doté d'un auditorium, de boutiques, d'un café numérique, de jardins ludiques.

#### OBTENIR LE CLASSEMENT DES MARQUISES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

L'objectif du projet est la reconnaissance de la valeur universelle des biens naturels et culturels des îles Marquises, par leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO à horizon 2021. Il est besoin d'un soutien technico-administratif à l'élaboration de la candidature et du dossier.

ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

## GARANTIR AUX POLYNESIENS UN CADRE DE VIE EPANOUISSANT ET RESPECTEUX DE LEURS TRADITIONS ET DE LEUR CULTURE

• Contribuer à la mise en valeur de la culture polynésienne

ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER

Contribuer à une politique de création culturelle, à l'instar de ce que fait l'Etat en Nouvelle-Calédonie, et soutenir l'inscription de certains sites polynésiens au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Créer un centre culturel en Polynésie française en partenariat avec le musée du Quai Branly avec une participation de l'Etat dans le cadre de la révision à mi-parcours de l'actuel contrat de projets liant l'Etat à la Polynésie française.

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### MISSION POUVOIRS PUBLICS

PRESERVATION DU PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL POLYNESIEN

Objectif n° 1 - Assurer une collecte efficace des fonds

Objectif n° 2 - Numériser les fonds en vue d'une meilleure communication

Objectif n° 3 – Reprise d'étanchéité du bâtiment du SPAA

#### TRADUCTION ET INTERPRETARIAT

Objectif n° 1 - Promouvoir l'activité et consolider les références lexicales

Objectif n° 2 Promouvoir le reo mā'ohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional

#### MISSION CULTURE ET PATRIMOINE

#### Culture et arts contemporains

Objectif n° 1 : Contribuer à l'économie polynésienne

Objectif n° 2 : Contribuer au rayonnement de la Polynésie française

#### Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels

Objectif n° 1 : Préciser et valoriser le patrimoine culturel matériel

Objectif n° 2 : Contribuer à la qualité de vie par la préservation du patrimoine culturel immatériel

Objectif 3 : Réaliser un centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française

#### SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

#### Classement UNESCO du marae de Taputapuātea :

- Protéger ce haut lieu de la civilisation océanienne désormais inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité
- Mettre en valeur le site avec un centre d'interprétation
- Développer les équipements et services touristiques y compris les transports publics et les télécommunications

#### (Australes) Des patrimoines naturel et culturel mieux mis en valeur :

• Protéger l'intégrité naturel des littoraux et des paysages, réhabiliter les sites archéologiques importants, développer un festival des arts

## **2**ème PARTIE - FASCICULE DES ETUDES RELATIVES A LA POLYNESIE FRANCAISE

| 2 <sup>ème</sup> P | ARTIE – FASCICULE DES ETUDES RELATIVES A LA POLYNESIE FRANCAISE  | . 38 |
|--------------------|--|------|
| LE                 | TTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (13/01/2019)  | . 39 |
| CHAF               | PITRE I - ETUDES GENERALES RELATIVES AUX OUTRE-MER   | . 41 |
| >                  | LIVRE BLEU OUTRE-MER   | . 42 |
| <b>≻</b><br>L'(    | RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DELEGATION SENATORIALE<br>OUTRE-MER SUR LES NIVEAUX DE VIE DANS LES OUTRE-MER (09/07/2014)                                   |      |
| <b>≻</b><br>L'(    | RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DELEGATION SENATORIALE<br>OUTRE-MER SUR LA JEUNESSE DES OUTRE-MER ET LE SPORT (20/11/2018)                                   |      |
|                    | LOI N° 2017-256 DU 28 FEVRIER 2017 DE PROGRAMMATION RELATIVE A L'EGAL<br>EELLE OUTRE-MER ET PORTANT AUTRES DISPOSITIONS EN MATIERE SOCIALE<br>CONOMIQUE (28/02/2017) | ET   |
| >                  | OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE   | . 50 |
| >                  | COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER   | . 52 |
| CHAF               | PITRE II - ETUDES PORTANT SPECIFIQUEMENT SUR LA POLYNESIE FRANCAISE  | . 59 |
| ><br>SE            | ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE<br>IN DE LA REPUBLIQUE – 17 mars 17  |      |
| >                  | ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER (2009)   | . 62 |
| ><br>(Se           | RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA POLYNESIE FRANCAISE (Rapport Bol eptembre 2010)  |      |
| >                  | DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (29/10/2018)  | . 65 |
| ><br>ME            | RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR EDECINE SCOLAIRE (2018)   |      |
| CHAF               | PITRE III - SCHEMAS DIRECTEURS ADOPTES   | . 80 |
| $\triangleright$   | SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (SAGE)  | . 81 |
| $\triangleright$   | PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)  | . 86 |
| $\triangleright$   | POLITIQUE AGRICOLE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2011-2020   | . 88 |
| $\triangleright$   | STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2015-2020   | . 93 |
| ><br>PO            | SCHEMA DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS DURABLES INTERINSULAIRES DE<br>DLYNESIE FRANCAISE 2015 – 2025  |      |
| ><br>202           | SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 20<br>21 101  | )16- |
| >                  | PLAN SMART POLYNESIA - Plan de développement de l'écosystème numérique 2017–2023   | 105  |
| ><br>(Fé           | SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA POLYNESIE FRANCA<br>Évrier 2017)  |      |
| >                  | CHARTE DE L'EDUCATION  | 113  |
| >                  | POLITIQUE SECTORIELLE DE LA PECHE HAUTURIERE 2018-2022   | 120  |
| >                  | PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE 2015-2030   | 122  |
| >                  | SCHEMAS DIRECTEURS EN COURS  | 123  |
| CHAF               | PITRE IV – AUTRES DOCUMENTS  | 129  |
| CO                 | ONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)   | 130  |
| RA                 | APPORTS DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES (CTC)   | 139  |
| RA                 | APPORTS ET VŒUX DU CESC  | 140  |

#### LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (13/01/2019)



#### Nos impôts, nos dépenses et l'action publique.

Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ?

Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ?

Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?

À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ?

Comment mieux organiser notre pacte social? Quels objectifs définir en priorité?

#### L'organisation de l'État et des collectivités publiques.

Y a-t-il trop d'échelons administratifs ou de niveaux de collectivités locales ?

Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ? À quels niveaux et pour quels services ?

Comment voudriez-vous que l'État soit organisé et comment peut-il améliorer son action ?

Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ?

Comment l'État et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ?

#### La transition écologique

Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes et qui doit être concerné en priorité ?

Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?

Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ?

Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale?

Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard ? (de la biodiversité)

Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?

#### La démocratie et la citoyenneté

Faut-il reconnaître le vote blanc ? Faut-il rendre le vote obligatoire ?

Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux élections législatives pour une représentation plus juste de tous les projets politiques ?

Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ?

Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Économique, Social et Environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer et comment ?

Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation citoyenne plus active, la démocratie plus participative ?

Faut-il associer davantage et directement des citoyens non élus, par exemple tirés au sort, à la décision publique ?

Faut-il accroître le recours aux référendums et qui doit en avoir l'initiative ?

Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation?

En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

Comment renforcer les principes de la laïcité française, dans le rapport entre l'État et les religions de notre pays ?

Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ?

## CHAPITRE I - ETUDES GENERALES RELATIVES AUX OUTRE-MER

#### **► LIVRE BLEU OUTRE-MER**

#### **UNE EDUCATION POUR TOUS**

#### FOYER D'EXCELLENCE BILINGUE DESTINÉ AUX LYCÉENS DES ARCHIPELS ÉLOIGNÉS

Le projet a pour ambition d'offrir à des lycéens modestes, venus étudier à Papeete, un hébergement et un accompagnement adaptés pour que l'éloignement géographique ne soit pas un obstacle à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

#### "CONSTRUIRE ET RÉNOVER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES

#### INTERNATS, ET AMÉLIORER LE TÉLÉENSEIGNEMENT GRÂCE AU HAUT DÉBIT"

Le projet consiste à continuer à renforcer la politique de construction, de rénovation et de maintenance déjà amorcée. Il s'agit notamment de permettre aux étudiants ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études de poursuivre leur scolarité dans des conditions plus favorables.

#### "ETENDRE LA PRÉSENCE DE LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE"

Parce que les chiffres du décrochage et de l'illettrisme restent trop élevés, le projet vise à étendre la présence de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, s'adressant aujourd'hui en priorité aux jeunes de la zone urbaine de Tahiti, aux élèves de la presqu'île, des Îles sous le vent et des Marquises.

#### TAHITINY LAB, UN CENTRE DE CULTURE NUMÉRIQUE EN KIT AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Ce projet vise à créer un centre de culture numérique en kit, facilement transportable et déployable dans les établissements scolaires des îles les plus reculées de Polynésie, comprenant des contenus éducatifs, ludiques et pédagogiques.

## ELABORER UN PLAN DE FORMATION DÉDIÉ AUX MÉTIERS DE LA FILIÈRE « ÉCONOMIE BLEUE » DANS LA PERSPECTIVE DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE DE LA MER

Au regard du faible développement de la formation maritime en Polynésie française, le projet consiste en l'élaboration d'une politique de formation globale, coordonnée, avec des cursus bien identifiés, pour répondre aux attentes des filières maritimes et du secteur privé, et construire l'avenir du territoire.

#### UN ELAN COLLECTIF POUR LA SECURITE OUTRE-MER

#### "PRÉVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES"

La prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales étant un sujet d'action prioritaire dans le cadre du plan de prévention de la délinquance 2018-2020, le projet vise à développer la prévention primaire en matière de violence et d'addiction, à améliorer la prise en charge des victimes et à prévenir la récidive chez les auteurs.

## DES PRÉCURSEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PROMOTION DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES

#### LE PORTAIL DE VOTRE ÉNERGIE SOLAIRE

Ce projet vise à fournir à l'ensemble des populations ultramarines une plateforme web leur permettant d'évaluer leur potentiel de production photovoltaïque et d'obtenir des scénarii d'investissements.

#### **DÉCOUVRIR TAPUTAPUĀTEA EN VÉLO ET KAYAK**

Ce projet a pour objectif d'organiser, pour les habitants et les touristes, des dispositifs durables de mobilité par vélo et kayak, qui constitueraient pour des jeunes sans emploi ni diplôme une activité d'insertion économique.

#### ENCOURAGER L'INNOVATION POUR UNE START-UP NATION OUTRE-MER

#### "CONSTRUIRE UN BÂTIMENT MULTIFONCTION « PACIFIC DIGIPOL »"

Ce projet de bâtiment disposant d'équipements numériques de haut niveau et du THD veut rassembler, en un même lieu, un incubateur, un hôtel d'entreprises, un espace de coworking, un espace information publique, un espace formation et un espace évènementiel. Il est destiné à favoriser le frottement technologique, le tutorat d'entreprise, l'émergence et l'incubation de start-ups, le développement de l'écosystème numérique et le rayonnement régional du savoir-faire français.

#### PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS MAJEURS

#### **CONSTRUIRE ET RÉHABILITER LES ABRIS DE SURVIE**

Ce projet consiste à doter certains atolls des Tuamotu Gambier, exposés à des phénomènes climatiques d'ampleur, d'abris de survie : occupés par des services publics pour maintenir leur entretien ; pouvant accueillir l'ensemble de la population ; pourvus en ressources pour plusieurs jours ; capables de résister aux cyclones et tsunamis.

## DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DE CONNECTIVITÉ : ROUTES, PORTS, AÉROPORTS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES

#### **APPLICATION LEADBEES**

Ce projet vise à accompagner les apiculteurs dans la gestion durable et responsable de leurs exploitations en développant des ruches connectées, dont l'état de santé pourrait être recensé, géré et surveillé à distance grâce aux nouvelles technologies.

#### FAIRE RAYONNER LES CULTURES ULTRAMARINES

AMÉNAGER LE SITE CLASSÉ DU MARAE DE TAPUTAPUĀTEA

Le site du « marae de Taputapuātea » est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité depuis 2017 en tant que bien culturel. Il est en passe de devenir l'une des attractions touristiques majeures de la Polynésie française. Le projet vise à aménager le site en créant un pôle d'accueil et un espace d'échanges culturels et protocolaires, à mettre en œuvre le plan de gestion actualisé et à mettre en place la zone de site protégé.

#### CONSTRUIRE LE PÔLE CULTUREL DE PAOFAI

Le projet de pôle culturel, situé au cœur de la ville de Papeete, consiste en une médiathèque, un centre d'art contemporain, des ateliers culturels ainsi qu'un pôle administratif. Il serait également doté d'un auditorium, de boutiques, d'un café numérique, de jardins ludiques.

#### OBTENIR LE CLASSEMENT DES MARQUISES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

L'objectif du projet est la reconnaissance de la valeur universelle des biens naturels et culturels des îles Marquises, par leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO à horizon 2021. Il est besoin d'un soutien technico-administratif à l'élaboration de la candidature et du dossier.

#### CONSTRUIRE UN CENTRE DE MÉMOIRE SUR LES ESSAIS ATOMIQUES DANS LE PACIFIQUE

L'objectif du projet est de transmettre, notamment aux jeunes publics, les témoignages, la connaissance et la mémoire des 30 ans de présence du centre d'expérimentation du Pacifique entre 1966 et 1996.

## > RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DELEGATION SENATORIALE A L'OUTRE-MER SUR LES NIVEAUX DE VIE DANS LES OUTRE-MER (09/07/2014)

#### STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER

#### Article 1er

La République reconnaît aux populations des outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français.

La République leur reconnaît le droit d'adopter un modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité dans le respect de l'unité nationale.

Cet objectif d'égalité réelle constitue une priorité de la Nation.

À cette fin, et dans le respect des compétences dévolues à chacun et du principe de solidarité nationale, l'État et les collectivités mentionnées aux deuxième et troisième alinéas de l'article 72-3 de la Constitution engagent des politiques publiques appropriées visant à :

1° Résorber les écarts de niveaux de développement en matière économique, sociale, sanitaire, de protection et de valorisation environnementales ainsi que de différence d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et leur territoire;

2° Réduire les écarts de niveaux de vie et de revenus constatés au sein de chacun d'entre eux.

Les politiques de convergence mises en œuvre sur la base de la présente loi tendent à créer les conditions d'un développement durable, à accélérer les efforts d'équipement, à favoriser leur inclusion dans leur environnement régional, à compenser les handicaps structurels liés à leur situation géographique, leur isolement, leur superficie et leur vulnérabilité face au changement climatique, à participer à leur rayonnement à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, à valoriser leurs atouts et leurs ressources, à assurer l'accès de tous à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, aux soins, à la culture et aux loisirs ainsi qu'à instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les formes de discriminations.

Les politiques publiques et les objectifs mentionnés au présent article sont définis en concertation par l'État, les acteurs économiques et sociaux, les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, la Nouvelle-Calédonie et ses provinces, et les établissements publics de coopération intercommunale. Elles tiennent compte des intérêts propres de chacune de ces collectivités au sein de la République, de leurs caractéristiques et de leurs contraintes particulières, de la richesse de leur patrimoine culturel et naturel, terrestre ou maritime, de leur situation géographique, de leur superficie, de leur contribution à la diversité de la Nation et de leur rôle stratégique pour le rayonnement de la France.

## > RAPPORT D'INFORMATION FAIT AU NOM DE LA DELEGATION SENATORIALE A L'OUTRE-MER SUR LA JEUNESSE DES OUTRE-MER ET LE SPORT (20/11/2018)

#### LISTE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation n° 1 :** Décliner à brève échéance, sur chaque territoire encore non pourvu, la démarche d'élaboration d'un schéma de développement du sport intégrant et priorisant des objectifs en les confrontant aux impératifs éducatifs, sanitaires, environnementaux, de cohésion sociale, de développement de segments économiques ou encore de transport et d'aménagement du territoire.

**Recommandation n° 2 :** Afin de tenir compte du partage des compétences en matière de politique sportive ainsi que de la nécessité d'optimiser la mobilisation des sources de financement et la coordination de l'action publique, systématiser l'élaboration de contrats d'objectifs ou de projets entre l'État et les collectivités pour la mise en œuvre des différents axes du schéma de développement du sport, en y associant le mouvement sportif.

**Recommandation n° 3 :** Améliorer la prise en compte des territoires ultramarins et des fédérations sportives ultramarines dans les comités et fédérations nationaux avec la désignation de référents outre-mer.

**Recommandation n° 4 :** Accompagner une politique active de soutien à la pratique sportive et permettre à tout jeune d'être licencié dans une discipline par un « pass sport jeunes ».

**Recommandation n° 5 :** Pérenniser les emplois financés par le CNDS, indispensables au bon encadrement de la pratique sportive dans les territoires.

**Recommandation n° 6 :** Maintenir un dispositif d'emplois aidés, vitaux pour le secteur associatif et sportif en outre-mer

**Recommandation n° 7 :** Soutenir les bénévoles, piliers du mouvement associatif sportif et du développement de la pratique sportive, à travers un guichet unique de ressources et d'informations auprès des services de l'État et des collectivités et par le biais de formations, notamment sur les tâches administratives et de gestion.

**Recommandation n° 8 :** Afin d'atteindre un meilleur taux d'encadrement des activités sportives, développer des filières locales de formation aux brevets professionnels.

**Recommandation n° 9 :** Engager, en partenariat avec les territoires, une déclinaison adaptée et amplifiée des politiques de « sport santé » et valoriser les comités et ligues proposant des programmes de « sport santé » accessibles à tous.

**Recommandation n° 10 :** Renforcer la prise en compte des possibilités d'équipements modulaires et mobiles dans les schémas d'équipements des territoires.

**Recommandation n° 11 :** Renforcer les partenariats de gestion des équipements entre collectivités et prévoir une gestion conjointe commune-collectivité pour les équipements structurants.

**Recommandation n° 12 :** Promouvoir le développement de structures permettant d'apprendre à nager, piscines ou parcs aquatiques en eau de mer, pour remédier au paradoxe selon lequel les outre-mer, bien qu'insulaires dans leur quasi-totalité, sont les territoires français les moins bien lotis pour l'initiation à la natation.

**Recommandation n° 13 :** Renforcer la définition de schémas d'équipements aux niveaux territorial et infra-territorial, le cas échéant à l'échelle des intercommunalités.

**Recommandation n° 14 :** Contractualiser entre l'État et chaque territoire un plan pluriannuel de rattrapage, cette procédure pouvant bénéficier, dans la mesure de la répartition des compétences, aux collectivités du Pacifique.

**Recommandation n° 15 :** Associer davantage les grandes fédérations nationales aux engagements financiers liés à la construction et à l'entretien des équipements structurants.

**Recommandation n° 16 :** Renforcer les dispositifs d'aménagements scolaires pour les sportifs et les parcours technologiques et engager une réflexion sur la création de « parcours deuxième chance par le sport ».

**Recommandation n° 17 :** Afin de garantir des voies d'accès aux parcours de haut niveau qui évitent un déracinement précoce des jeunes talents, appuyer les CREPS et structures territoriales équivalentes dans leur développement et leur gestion et leur donner les moyens de s'intégrer à une réelle dynamique de performance au sein du réseau « Grand INSEP ».

**Recommandation n° 18 :** À l'échelle des bassins océaniques, élaborer des schémas de développement de la performance et améliorer la gouvernance du sport de haut niveau en dynamisant les partenariats entre les différentes structures.

**Recommandation n° 19 :** Mieux veiller à l'effectivité de l'intégration des spécificités des territoires et sportifs ultramarins lors de l'élaboration des plans de performance fédéraux.

**Recommandation n° 20 :** Pour offrir une première marche aux parcours de performance, créer des pôles outre-mer dans les disciplines les plus pratiquées et à potentiel de performance.

**Recommandation n° 21 :** Afin d'améliorer l'accès aux compétitions nationales des sportifs ultramarins en dépit des freins à leur mobilité, engager des discussions avec les comités et fédérations nationaux et territoriaux pour permettre des dérogations à certaines exigences de compétitions nationales sur le modèle du 7e tour dans le football.

**Recommandation n° 22 :** Face aux surcoûts caractérisant les déplacements des sportifs ultramarins pour les besoins de leur entraînement et des compétitions, calibrer une enveloppe « FEBECS et équivalents » dédiée au sport, à la hauteur des enjeux.

**Recommandation n° 23 :** Promouvoir le sponsoring territorial auprès des chambres consulaires pour abonder un fonds de soutien à la mobilité et explorer les possibilités de financement participatif via le « parrainage des futurs champions ».

**Recommandation n° 24 :** Systématiser dans les pôles hexagonaux un accompagnement renforcé « cousu main », sur le modèle pratiqué à l'INSEP, permettant une préparation des sportifs ultramarins en amont de leur arrivée et un suivi sur place afin d'optimiser leurs chances de réussite.

**Recommandation n° 25 :** Valoriser les disciplines traditionnelles des territoires par une reconnaissance au sein du patrimoine culturel immatériel national.

**Recommandation n° 26 :** Engager des discussions avec les territoires et les comités et fédérations pour proposer un modèle mixte permettant aux sportifs de concourir pleinement sous bannière territoriale dans des compétitions internationales d'envergure régionale mais aussi de représenter la France dans les compétitions internationales à vocation mondiale.

**Recommandation n° 27 :** Soutenir les territoires dans l'accueil de jeux régionaux, véritables leviers de dialogue et de coopération.

**Recommandation n° 28 :** Soutenir financièrement - par des crédits des ministères des sports, des outre-mer et des affaires étrangères – les participations de délégations territoriales aux jeux régionaux.

**Recommandation n° 29 :** Poursuivre au niveau gouvernemental des discussions avec les élus mahorais et réunionnais afin d'aboutir à une position commune de révision des chartes des Jeux des îles et des Jeux des jeunes de l'océan Indien permettant la juste participation de Mayotte.

**Recommandation n° 30 :** Faire des outre-mer des étapes vers les Jeux de Paris : promouvoir un panel de structures d'entraînement et d'hébergement à l'horizon 2021 pour accueillir, sur un

## ➤ LOI N° 2017-256 DU 28 FEVRIER 2017 DE PROGRAMMATION RELATIVE A L'EGALITE REELLE OUTRE-MER ET PORTANT AUTRES DISPOSITIONS EN MATIERE SOCIALE ET ECONOMIQUE (28/02/2017)

La loi vise à réduire les écarts de développement entre les territoires d'outre mer et le territoire métropolitain. L'élaboration d'une loi de programmation consacrée à l'égalité réelle entre les outremer et la France hexagonale répond à la volonté politique d'affirmer que cet objectif constitue une priorité de la Nation et à la nécessité de définir précisément les modalités concrètes de sa traduction au niveau de l'intervention de l'État outre-mer. Les politiques publiques seront menées en tenant compte, pour les collectivités concernées, de leurs handicaps structurels.

La loi crée, par territoire, un plan de convergence, élaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et leurs établissements publics. Il s'agit d'un instrument de planification transverse d'une durée de 10 à 20 ans.

Des dispositions visent la convergence des droits sociaux vers les standards nationaux. Elles concernent en premier lieu Mayotte en matière de prestations familiales et d'assurance vieillesse.

D'autres mesures visent l'égalité réelle en matière d'accès aux opportunités économiques et à l'initiative entrepreneuriale. Le texte contient également des dispositions en faveur du renforcement de la concurrence, de l'investissement dans le capital humain, de l'accès aux droits économiques et de la lutte contre la vie chère.

Enfin, à la suite de l'implication des parlementaires de Polynésie française, la loi réforme le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires afin d'en faire bénéficier le maximum de personnes ayant pu connaître des atteintes à leur santé.

#### **▶** OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, tous les pays du monde se sont accordés sur 17 Objectifs de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030.

Ces ODD, adoptés le 25 septembre 2015 à New-York lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies, prennent officiellement le relais des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La nouveauté ? Des objectifs universels et dépendants les uns des autres, qui valent tout autant pour les États-Unis que pour le Pérou ou le Tchad. Cette vision partagée par l'ensemble de la planète sur la direction à prendre pour les 15 prochaines années est prometteuse. Elle invite à la mobilisation de tous : communauté internationale, États, ONG, collectivités locales, entreprises et citoyens.

L'agenda des Objectifs des Développement Durable, propose un plan partagé de paix et de prospérité. Il est un appel urgent à l'action et concernent tous les pays — développés et en voie de développement -, y compris les collectivités locales liées à ces derniers, afin de réduire la pauvreté, améliorer les stratégies de santé et d'éducation, réduire les inégalités et stimuler une croissance économique inclusive.

Cet agenda, est composé des 17 objectifs, 170 cibles et 232 indicateurs, dont 132 déclinés pour la région Pacifique.

Objectif 1 : Pas de pauvreté

Objectif 2 : Faim « Zéro »

Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

Objectif 4 : Education de qualité

Objectif 5 : Egalité entre les sexes

Objectif 6 : Eau propre et assainissement

Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable

Objectif 8 : Travail décent et croissance économique

Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure

Objectif 10 : Inégalités réduites

Objectif 11 : Villes et communautés durables

Objectif 12 : Consommation et productions responsables

Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 14 : Vie aquatique

Objectif 15 : Vie terrestres

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

#### > COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

#### A. Améliorer la connaissance

1. Améliorer la connaissance notamment statistique des violences faites aux femmes dans les Outre-mer

#### **Recommandation 1**

Le CESE préconise que l'enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE) soit menée dans tous les départements d'Outre-mer mais aussi dans les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.

#### **Recommandation 2**

Cependant, s'il n'était pas possible de déployer immédiatement l'enquête VIRAGE dans tous les territoires ultramarins, le CESE préconise dans un premier temps que l'Institut national d'études démographiques étudie la possibilité de mener une enquête Migrations, famille et vieillissement (MFV) comportant un questionnement sur les violences faites aux femmes. Les résultats de cette enquête MFV devraient être comparables à ceux de l'enquête VIRAGE sur des questions clefs relatives à ces violences.

#### **Recommandation 3**

Le CESE préconise qu'une enquête de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS) soit menée à Mayotte au plus tard en 2020 comme prévu par l'Insee et que cette enquête soit rapidement renouvelée à La Réunion. Le CESE recommande que la taille des échantillons des enquêtes CVS soit suffisante pour permettre une analyse détaillée des violences faites aux femmes. Si la taille des échantillons est contrainte, une enquête spécifique sur les violences faites aux femmes devrait être menée en prenant appui sur le repérage des femmes victimes effectué par l'enquête CVS.

Recommandation 4 Le CESE préconise un soutien aux travaux notamment universitaires visant à l'amélioration de la connaissance des violences faites aux femmes dans les Outre-mer et de leur impact sur les enfants. Ainsi en est-il des pratiques, des sources d'information et des représentations des jeunes ultramarin.e.s notamment en matière de sexualité. Les universités ultramarines doivent contribuer à ces travaux.

2. <u>Améliorer la connaissance des structures contribuant à la lutte contre les violences faites aux</u> <u>femmes dans les Outre-mer</u>

#### **Recommandation 5**

Le CESE préconise que l'annuaire national des structures accompagnant les femmes victimes de violences soit déployé en priorité dans les DOM, les COM et en NouvelleCalédonie.

B. Améliorer la coordination et la coopération des acteurs et des actrices

Le CESE préconise que l'ensemble des Outre-mer se dote d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes, constitué en instance partenariale réunissant tous.tes les acteur.trice.s concerné.e.s. Cet observatoire aura pour mission d'enrichir la connaissance, d'établir des diagnostics partagés entre les structures de l'État, les collectivités territoriales et les associations afin de promouvoir l'innovation et l'évaluation des dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

#### **Recommandation 7**

Considérant que les déléguées régionales et départementales aux droits des femmes jouent un rôle pivot dans la lutte contre les violences faites aux femmes par les initiatives qu'elles peuvent mener en partenariat avec les autres acteur.trice.s locaux.ales, le CESE recommande que tous les territoires en soient pourvus sans exception.

#### C. Conforter la formation des professionnel.le.s

#### **Recommandation 8**

Le CESE préconise que les actions de formations initiales et continues prévues par le 5e Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017- 2019) soient déployées prioritairement dans les Outre-mer compte tenu du niveau constaté des violences. Le CESE souligne la nécessité de créer une culture commune sur les violences faites aux femmes afin d'améliorer le repérage de ces violences et la protection des victimes. Ces formations reposent sur l'utilisation d'outils élaborés par la Mission interministérielle pour la protection des femmes et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Les outils peuvent le cas échéant, être adaptés aux contextes locaux. Une attention particulière doit être portée aux forces de sécurité notamment afin de les sensibiliser aux manifestations des troubles psychotraumatiques liés aux violences subies.

#### **Recommandation 9**

Le CESE recommande que la formation aux violences faites aux femmes à l'attention des magistrat.e.s en fonction dans les Outre-mer soit renforcée afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique pénale efficace en matière de lutte contre ces violences. À cet effet, le CESE préconise la création à l'Ecole nationale de la magistrature d'un poste de coordinateur.trice de la formation continue pour les Outre-mer.

#### D. Promouvoir la prévention et la sensibilisation

1. Promouvoir la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes ultramarin.e.s

#### **Recommandation 10**

Considérant que les violences faites aux femmes sont le fruit d'un continuum d'inégalités entre les sexes forgées dès la naissance, souvent renforcées par une place des femmes encore peu reconnue dans certaines traditions, le CESE préconise le développement d'actions de lutte dans les Outre-mer comme partout contre les stéréotypes sexistes, tout au long de la vie et dans toutes les sphères, particulièrement de l'école à l'université.

Le CESE préconise que les recommandations du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) sur la nécessité d'organiser, de financer, d'évaluer et de renforcer la politique d'éducation à la sexualité soient prioritairement mises en œuvre dans les territoires ultramarins. Il rappelle que cette mesure fait partie des préconisations retenues par le CESE de Nouvelle-Calédonie.

#### **Recommandation 12**

Estimant que la prévention et l'éducation sont essentielles à la protection des jeunes filles contre les violences et les grossesses précoces, le CESE préconise que ce service public, souvent assuré par des antennes du Planning familial en réseau avec les autres acteur.trice.s, soit renforcé et doté de moyens suffisants dans l'ensemble des territoires ultramarins par les collectivités compétentes et par l'État, en particulier en Guyane. Le CESE préconise de mettre en place dans les meilleurs délais à Mayotte, un Centre de planification et d'éducation familiale pouvant délivrer la contraception gratuitement à toutes les mineures ainsi que l'IVG médicamenteuse, assurer le suivi gynécologique et participer ainsi à la prévention.

#### **Recommandation 13**

Lorsque leur évaluation est favorable, le CESE préconise la pérennisation des projets soutenus par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse contribuant à la lutte contre les violences faites aux femmes, leur changement d'échelle et leur essaimage dans l'ensemble des territoires ultramarins. Le CESE estime que cette politique publique doit s'inscrire dans la durée.

2. <u>Promouvoir la prévention et la sensibilisation auprès de l'ensemble des populations</u> ultramarines

#### **Recommandation 14**

Le CESE recommande que les campagnes de sensibilisation des habitant.e.s à la lutte contre les violences faites aux femmes soient renforcées car elles portent leurs fruits. Elles doivent permettre à chacun.e de comprendre le message diffusé (langues, communication adaptée aux pratiques locales etc.). Les supports innovants de diffusion tel le projet de telenovela initié à Mayotte, doivent être encouragés et développés notamment pour sensibiliser les familles.

#### E. Consolider les parcours de sortie des violences

1. <u>Mieux repérer et orienter les femmes victimes de violences</u>

#### **Recommandation 15**

Le CESE préconise de mieux doter les Outre-mer en lieux d'écoute et d'orientation. Il insiste sur l'urgence de mettre en place dans tous les territoires, des numéros verts dont les écoutant.te.s doivent être des professionnel.le.s formé.e.s, y compris à Walliset-Futuna.

#### **Recommandation 16**

Le CESE préconise de déployer dans tous les Outre-mer le dispositif des intervenant.e.s sociaux.ales en commissariat et gendarmerie en finançant en partie ce déploiement par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Dans un souci d'égalité des territoires, le CESE demande le déploiement rapide dans l'ensemble des territoires ultramarins du dispositif Téléphone grave danger (TGD) déjà généralisé dans l'Hexagone.

#### 2. <u>Préconisations relatives à la santé</u>

#### **Recommandation 18**

Le CESE préconise de déployer dans les services d'urgence de toutes les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie le dispositif des référent.e.s « femmes victimes de violences ».

#### **Recommandation 19**

Le CESE recommande de développer des Unités médico-judiciaires (UMJ) dans tous les Outre-mer. Il préconise que les professionnel.le.s de santé des UMJ, des centres-médicosociaux, des services de protection maternelle et infantile, des hôpitaux, etc. soient tous et toutes formé.e.s aux violences faites aux femmes.

#### **Recommandation 20**

Pour leur assurer une reconstruction psychologique, le CESE préconise la mise en œuvre rapide de la gratuité des soins dispensés en psycho-trauma à toutes les victimes de violences par des psychologues et psychiatres spécifiquement formé.e.s.

#### 3. Réaffirmer la politique pénale

#### **Recommandation 21**

Le CESE recommande que les moyens consacrés à la Justice soient renforcés significativement. Il considère que les postes vacants dans les territoires ultramarins doivent être pourvus pour assurer une égalité d'accès des citoyen.ne.s au service public de la Justice et éviter la « correctionnalisation » des viols. Il préconise le déploiement d'antennes des bureaux d'aide aux victimes dans les antennes des Tribunaux de grande instance. En l'absence d'avocats à Wallis-et-Futuna, il préconise des postes de juristes en capacité d'assurer la défense des femmes victimes de violences.

#### **Recommandation 22**

Le CESE préconise le recours à davantage de traducteur.trice.s professionnel.le.s car la barrière de la langue constitue un frein à la bonne mise en œuvre des politiques pénales dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans certains Outre-mer.

#### **Recommandation 23**

Conformément à l'avis du CESE-NC du 8 décembre 2016 (Combattre les violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie), le CESE préconise l'application du droit commun au civil dans tous les cas de violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie, pour que les victimes obtiennent rapidement protection et dédommagement et recommande à cet effet la modification de la loi organique n° 99-2 09.

#### **Recommandation 24**

Le CESE recommande qu'en Nouvelle-Calédonie soit modifié l'article 398-1 du code de procédure pénale applicable à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que la modification subséquente à l'article 19 de la loi organique n° 99-209 et que soit instauré un juge unique pour traiter des dossiers pénaux concernant les violences faites aux femmes.

#### **Recommandation 25**

Le CESE préconise la mise en place de protocoles favorisant le recours à l'ordonnance de protection et impliquant l'ensemble des acteurs (TGI, Barreau, chambres départementales des huissiers, associations, etc.).

4. <u>Accroître les solutions d'hébergement</u>

#### **Recommandation 26**

Compte tenu des faibles taux d'équipement, le CESE préconise d'accroître significativement dans les Outre-mer l'offre d'hébergement dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les établissements d'accueil mère-enfants pour favoriser la prise en charge des femmes victimes de violence ainsi que celle de leurs enfants, quel que soit leur âge.

#### **Recommandation 27**

Le CESE préconise que les familles d'accueil de femmes victimes de violences soit formées. Il rappelle que ce mode d'accueil ne peut être que transitoire et que la sécurité des familles d'accueil et des femmes victimes de violence doit être assurée.

#### **Recommandation 28**

Afin de fluidifier l'hébergement d'urgence et de favoriser le relogement pérenne des femmes victimes de violences et de leurs enfants après leur départ du domicile et/ou après l'hébergement d'urgence, le CESE préconise la mise en œuvre de partenariats entre l'État, les bailleur.resse.s sociaux.ales, les collectivités locales et les associations spécialisées dans les Outre-mer.

#### **Recommandation 29**

Le CESE recommande la création de bons de taxis ou de transport afin de faciliter le déplacement des femmes victimes de violence dans leurs différentes démarches (porter plainte, atteindre les unités-médico-judiciaires ou des lieux de mise en sécurité, etc.). Ces bons pourraient faire l'objet d'un cofinancement entre l'État, via le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) et les collectivités territoriales.

5. <u>Vers un meilleur accès des femmes à l'emploi et/ou à la formation pour une autonomie financière renforcée</u>

#### **Recommandation 30**

Le CESE préconise que, dans les Outre-mer, les acteur.trice.s de la formation et de l'insertion professionnelle ainsi que les organismes comme Pôle Emploi et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité soient sensibilisés à la question des violences faites aux femmes et adaptent leur accompagnement vers leur insertion professionnelle.

Le CESE recommande que les fonctions publiques dans les Outre-mer s'engagent réellement dans les actions contre les violences faites aux femmes en informant et formant notamment leurs agent.e.s et manageur.euse.s sur ces problématiques.

6. La responsabilisation des agresseurs dès les premières violences

#### **Recommandation 32**

Le CESE recommande de dresser un bilan des actions entreprises dans les territoires ultramarins pour responsabiliser les agresseurs. Il estime que le conjoint violent ne peut regagner le domicile conjugal que s'il est établi que sa prise en charge a été efficace. Par ailleurs il rappelle que la médiation familiale est inadaptée dans le cas des violences faites aux femmes.

7. <u>Mieux prendre en charge certaines populations de femmes fragilisées</u>

#### **Recommandation 34**

Pour éviter la reproduction des violences, l'impact sur les enfants des violences dans le couple, leur prévention et leur traitement doivent faire l'objet d'une saisine du CESE.

#### **Recommandation 35**

Le CESE préconise que la lutte contre les violences faites aux femmes soit un thème de la coopération régionale mise en œuvre par les collectivités territoriale des Outre-mer. Ce thème pourrait être traité dans le cadre des conférences de coopération régionale. Il recommande que ce thème soit retenu dans le cadre de la coopération décentralisée mise en œuvre par les collectivités territoriales métropolitaines envers les pays et territoires appartenant à l'environnement régional des Outre-mer.

#### **Recommandation 36**

Le CESE recommande que le prochain Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences flèche davantage les outre-mer comme cible d'action prioritaire compte tenu de l'insuffisance des moyens au regard de l'ampleur des violences. Il recommande que les déléguées aux droits des femmes puissent disposer du temps et des budgets suffisants pour mener des actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

#### **Recommandation 37**

e CESE soutient la recommandation du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) sur l'éga-conditionnalité des aides publiques. Celle-ci doit être mise en œuvre dans les Outremer, notamment dans le domaine sportif.

#### **Recommandation 38**

Le CESE préconise que les actions de lutte contre les violences faites aux femmes initiées par le Service militaire adapté soient soutenues et systématiquement déployées dans tous les territoires ultramarins en utilisant les outils de la MIPROF (kit harcèlement sexiste et violences sexuelles).

Le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales soutiennent davantage les associations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment en leur prodiguant des financements suffisants.

#### F. Préconisations relatives aux moyens

#### **Recommandation 40**

Conformément au rapport qu'il a coproduit sur « Où est l'argent pour les droits des femmes, une sonnette d'alarme », le CESE préconise que le budget alloué au ministère en charge des droits des femmes ne soit plus le plus petit budget de l'État et soit augmenté de manière significative. Au regard des coûts des violences dans le couple (3,6 milliards d'euros annuels a minima), augmenter de manière volontariste les faibles crédits de ce ministère permettrait de déployer davantage d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes dans les territoires ultramarins. Cette démarche conduirait à diminuer à terme les dépenses consacrées à la prise en charge des victimes. Il est également indispensable que le ministère des Outre-mer flèche une partie de ses moyens sur ce sujet et que le document de politique transversale relatif aux Outre-mer y consacre une présentation.

# CHAPITRE II - ETUDES PORTANT SPECIFIQUEMENT SUR LA POLYNESIE FRANCAISE

## > ACCORDS DE L'ELYSEE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE – 17 mars 17

### RENOUVELER LE PACTE REPUBLICAIN ENTRE L'ETAT ET LA POLYNESIE FRANCAISE

#### **ASSUMER LE FAIT NUCLEAIRE**

- Reconnaitre le fait nucléaire
- Indemniser et traiter les victimes des essais nucléaires
- Traiter les conséquences environnementales des essais nucléaires
- Poursuivre la reconversion de l'économie polynésienne

#### ASSURER L'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE

- Préserver l'autonomie de la PF et garantir la libre administration des communes
- Accompagner l'insertion régionale et internationale de la PF

#### GARANTIR LES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT AU SERVICE DES POLYNESIENS

Assurer la protection et la sécurité des polynésiens

#### ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

#### POURSUIVRE L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POLYNESIEN

- Développer les infrastructures publiques de la PF
- Accompagner le développement des communes

#### CONSOLIDER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE PORTEUR D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS

- Accompagner l'initiative privée en PF
- Valoriser les secteurs d'avenir en PF
- Favoriser le financement de l'économie polynésienne

#### ŒUVRER EN FAVEUR DU DESENCLAVEMENT DES ARCHIPELS DE LA PF

- Développer, améliorer et pérenniser la continuité territoriale en PF
- Accompagner le développement du numérique de la PF
- Soutenir les projets participant au désenclavement

#### OFFRIR DES CONDITIONS DE VIE TOUJOURS PLUS FAVORABLES AUX POLYNESIENS

#### POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME SOCIAL PERFORMANT ET PROTECTEUR

- Pérenniser l'équilibre des comptes sociaux
- Améliorer l'offre de soins
- Faciliter la prise en charge des personnes vulnérables

#### OFFRIR A TOUS LES CONDITIONS D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE REUSSIE

- Créer les conditions d'une réussite scolaire et éducative pour tous
- Elaborer un système de retraite équitable pour les fonctionnaires d'Etat
- Favoriser l'insertion des jeunes polynésiens

## GARANTIR AUX POLYNESIENS UN CADRE DE VIE EPANOUISSANT ET RESPECTEUX DE LEURS TRADITIONS ET DE LEUR CULTURE

- Contribuer à l'amélioration de l'offre de logement
- Contribuer à la mise en valeur de la culture polynésienne
- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités sportives

#### > ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER (2009)

Valoriser les ressources marines par l'adossement d'entreprises polynésiennes spécialisées dans le domaine de la mer au pôle de compétitivité Mer Bretagne ;

Contribuer à la valorisation des ressources naturelles en apportant l'expertise scientifique et technique de grands organismes (IFREMER, CEA, CIRAD, INAO...), notamment dans le domaine des énergies renouvelables ;

Mieux valoriser les « ressources humaines », en améliorant la formation des cadres administratifs et techniques et en favorisant l'insertion professionnelle (service militaire adapté, initiative ADIE et programme « cadres d'avenir »);

Promouvoir une démarche d'aménagement du territoire avec le concours des grands opérateurs de l'Etat (CDC, DIACT). L'Etat participera à la création, au fonctionnement et au pilotage de la future agence d'urbanisme, qui aura notamment pour rôle de systématiser l'élaboration de schémas directeurs (eau potable, déchets, assainissement, transports en commun,...) et de définir de grands projets structurants ;

Accompagner l'émergence des communes dans le paysage institutionnel de la Polynésie française, par la réforme de la fiscalité locale afin de garantir l'autonomie financière des communes et la mise en place d'une fonction publique communale (création d'un centre de gestion et de formation);

Aider la Polynésie française à mieux maîtriser et surveiller son espace maritime et aérien, et notamment son immense zone économique exclusive (ZEE), en assurant le renouvellement et la modernisation des moyens aériens et maritimes indispensables (création d'un CROSS);

Assurer la sécurité sanitaire de tous les habitants en garantissant la présence de moyens d'évacuation sanitaire au bénéfice des îles et atolls les plus éloignés ;

Proposer un accès facilité aux fonds européens pour la Polynésie française, dans le cadre général de la réflexion sur l'avenir de la relation entre l'UE et les PTOM;

Garantir l'insertion régionale de la Polynésie française en sécurisant son accès au haut débit numérique, en particulier par le projet de câble numérique trans-Pacifique reliant la Nouvelle-Calédonie à la Polynésie française via Wallis & Futuna;

Favoriser le rapprochement de la Polynésie française et de ses voisins (archipels du Pacifique, Asie, Amérique du Sud) en facilitant l'action diplomatique de la Polynésie française, prioritairement appuyée sur notre réseau;

Répondre au désir de mémoire sur la période nucléaire par la mise en œuvre de trois mesures fortes .

a- la mise en place d'une commission d'historiens pour faire objectivement l'histoire du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP),

b - la promotion des atolls de Mururoa et de Hao comme lieux de mémoire (centre de la mémoire et expression de reconnaissance de la Nation aux personnes qui ont participé aux essais nucléaires), et comme lieux de connaissance scientifique et environnementale (activités de recherche et d'observation) ;

c - A partir de la reconnaissance par l'Etat des conséquences sanitaires des essais nucléaires, qui méritent d'être réparées, mettre en œuvre la loi MORIN et ses textes d'application, dans le dialogue avec les Polynésiens et leurs élus, et dans un esprit de transparence, de justice et de solidarité ;

Contribuer à une politique de création culturelle, à l'instar de ce que fait l'Etat en Nouvelle-Calédonie, et soutenir l'inscription de certains sites polynésiens au patrimoine mondial de l'UNESCO;

Sécuriser et clarifier les relations financières Etat-Pays par la réforme de la DGDE, expression durable de la reconnaissance et de la solidarité de la nation;

S'engager réciproquement sur un objectif d'excellence dans l'utilisation des deniers publics, par la mise en place de systèmes de contrôle rigoureux ;

Créer un centre culturel en Polynésie française en partenariat avec le musée du Quai Branly avec une participation de l'Etat dans le cadre de la révision à mi-parcours de l'actuel contrat de projets liant l'Etat à la Polynésie française ;

# > RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA POLYNESIE FRANCAISE (Rapport Bolliet) (Septembre 2010)

Consulter le rapport complet sur

http://lexpol.cloud.pf/LexpolRapportsAudits.php?page=2&s=1198

# > DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (29/10/2018)

#### 1. MISSION POUVOIRS PUBLICS

#### SUIVI DES CONSEQUENCES DES ESSAIS NUCLEAIRES

Objectif n° 1 - établir le partenariat avec les services du Pays et les autres partenaires publics potentiels du suivi des conséquences des essais nucléaires

#### SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Objectif n°1 Soutenir efficacement le Président de la Polynésie française dans l'exercice de l'action du gouvernement du pays

Objectif n°2 : Offrir une expertise de qualité au gouvernement du pays

Objectif n°3 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative

Objectif n°4: Défendre et protéger efficacement les intérêts du pays

Objectif n°5 : Produire et mettre à disposition les informations légales et administratives sur la

commande publique et en faciliter l'accès

Objectif n°6: Améliorer la performance des fonctions supports du SGG

#### CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES:

Objectif n° 1 : Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (CTG)

Objectif n° 2 : Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (Marquises)

Objectif n° 3 - Renforcer la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel (ISLV)

#### MODERNISATION ET REFORMES DE L'ADMINISTRATION

Objectif n° 1: Offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital)

Objectif n° 2 : Développer les dispositifs de contrôle de qualité

Objectif n° 3 : Optimiser l'organisation générale du service public

#### PRESERVATION DU PATRIMOINE MATERIEL ET IMMATERIEL POLYNESIEN

Objectif n° 1 - Assurer une collecte efficace des fonds

Objectif n° 2 - Numériser les fonds en vue d'une meilleure communication

Objectif n° 3 – Reprise d'étanchéité du bâtiment du SPAA

#### TRADUCTION ET INTERPRETARIAT

Objectif n° 1 - Promouvoir l'activité et consolider les références lexicales

Objectif n° 2 Promouvoir le reo mā'ohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional

AFFFAIRES INTERNATIONALES, EUROPEENNES ET DU PACIFIQUE

Objectif n° 1 Promouvoir l'intégration et la capacité d'influence de la Polynésie française dans le bassin Pacifique et auprès de l'Union européenne afin de défendre ses intérêts et promouvoir son statut d'autonomie et son identité océanienne par des relations renforcées avec les états, les territoires et les institutions du Pacifique, l'Union européenne et l'ONU

Objectif n° 2 Assurer la veille permanente de l'actualité internationale et européenne et conseiller les autorités de la Polynésie française afin d'améliorer notre connectivité avec l'étranger par la mise en œuvre des projets de coopération et la promotion des échanges entre personnes, et afin de garantir notamment la protection, la bonne gestion et la résilience de nos ressources naturelles migratoires et endémiques pour assurer notre sécurité alimentaire et notre autonomie énergétique Objectif n° 3 Contribuer au développement socio-économique de la Polynésie française avec le soutien de l'Union européenne et en collaboration avec les pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)

#### 2. MISSION MOYENS INTERNES

#### **FINANCES**

Objectif n° 1 Mise en œuvre du plan d'action n°1 relatif au plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publique de la Polynésie française

#### TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CHAINE COMPTABLE

Objectif n° 1 – construire et mettre en œuvre le socle et les prérequis nécessaires à l'e-administration Objectif n° 2 – mettre en œuvre une stratégie de développement de l'e-administration tournée vers le citoyen

Objectif n° 3 – garantir les moyens techniques et numériques d'assurer un service public efficient et de qualité

#### 3. MISSION PERSONNEL

#### **RESSOURCES HUMAINES**

Objectif n° 1: disposer d'une fonction publique professionnelle

Objectif n° 2 : renforcer la démarche GPEEC par l'analyse des emplois, des effectifs et des compétences, et le développement du système d'information des Rh (SIRH) et de l'outil statistique

#### 4. MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

#### Partenariat avec les communes

#### **DEVELOPPEMENT DES COMMUNES**

Objectif  $n^{\circ}$  1 : Maintenir l'importante participation du Pays aux investissements communaux (financements DDC hors CDP et CRSD)

Objectif n° 2 : Favoriser la bonne mise en œuvre des projets communaux relevant d'un partenariat financier de l'Etat (CDP II / CRSD)

#### **ENVIRONNEMENT**

Objectif n°1 - Soutenir la mise en place d'infrastructures environnementales pour le traitement des eaux usées

Partenariat avec les archipels

#### **SOUTIEN ECONOMIQUE**

Objectif n° 1 - Atténuer les disparités tarifaires entre les îles et Tahiti.

#### CIRCONSCRIPTIONS DES TUAMOTU GAMBIER

Objectif n°2 : Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n°3: Poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier

#### CIRCONSCRIPTION DES MARQUISES

Objectif n° 1 : Exécuter les conventions de représentation des services administratifs du Pays Objectif n° 2 – Renforcer la mission de coordination avec les subdivisions déconcentrées des services, notamment celles en représentation directe sur l'archipel des îles Marquises, et le personnel CMQ, en faisant le point sur la réalité et en proposant un

Objectif n° 3 : Participer à l'amélioration du service public. Poursuivre les activités de conseil, d'orientation et de soutien des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux Objectif n° 4 – Mettre en place une licence unique de transport terrestre à titre onéreux.

#### CIRCONSCRIPTION DES ISLV

Objectif n° 1 - Améliorer le service public de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n° 2 - Renforcer la mission de coordination de l'action de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n° 3 - Mettre en œuvre les politiques publiques de la Polynésie française dans l'archipel

#### > Aménagement du territoire et risques naturels

Objectif n° 1 – Organiser l'aménagement du territoire

Objectif n° 2 - Création d'un réseau de zone de pêche réglementée (ZPR)

#### Projets pilotes de développement durable

Objectif n°1 - Aménager les espaces maritimes protégés de la réserve de Biosphère de la commune de Fakarava

# > Equipements et aménagement à vocation collective

#### **TOURISME**

Objectif n°1: Professionnalisation des équipes d'entretien

Objectif n°2 : Standardisation du terrain de golf de Atimaono

Objectif n°3: Augmentation des recettes du golf

#### **EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS**

Objectif n° 1 – Valorisation des emprises foncières du Pays

Objectif n° 2 – Acquisitions foncières pour les projets d'envergure du Pays

Objectif n° 3 – Développement des projets du Pays

#### 5. MISSION TOURISME

# > Equipements et aménagements touristiques

Objectif n° 1 Développer les activités terrestres et améliorer l'attractivité des sites touristiques

Objectif n° 2 Développer les activités nautiques et de croisière

# > Aides et régulation du tourisme

Objectif n°1 : Professionnaliser les acteurs touristiques, structurer les filières, développer l'offre d'hébergement, de restauration et des prestations touristiques

Objectif n°2 : Renforcer le soutien aux hébergements familiaux

# > Animation et promotion du tourisme

Objectif n°1 : Améliorer la visibilité de la destination

Objectif n°2: Optimiser la commercialisation de la destination Tahiti Et ses îles

#### 6. **DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES**

# > Agriculture et élevage

Objectif n° 1 : Améliorer les performances des producteurs agricoles et à augmenter le volume des productions agricoles commercialisées

Objectif n° 2 : Organiser et structurer les filières afin de faciliter la commercialisation et la valorisation des productions agricoles

Objectif n° 3 : Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité agricole durable

Objectif n° 4 : Favoriser la transition agro-écologique et développer l'agriculture biologique

Objectif n° 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

#### **ETABLISSEMENT VANILLE DE TAHITI**

Objectif n°1: Augmenter la production

Objectif n°2 : Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

Objectif n°3 : Promouvoir la vanille de Tahiti

#### > Forêts

Objectif n° 1 : Soutenir et encourager la création et le fonctionnement d'exploitation sylvicoles dans les pôles de production les plus importants

Objectif n° 2 : Mener les travaux d'entretien sylvicoles pour garantir une bonne valorisation et utilisation des ressources

#### Pêche et aquaculture

Objectif n° 1 - Favoriser le développement de la production des filières exportatrices

Objectif n° 2 - Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel

Objectif n° 3 Développer la production aquacole pour diversifier l'offre de produit de la mer

#### > Perliculture

Objectif n° 1 Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles

Objectif n° 2 Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique

#### Artisanat

Objectif n° 1 : Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel

Objectif n° 2 : Protéger le secteur

Objectif n° 3: Favoriser la promotion et la commercialisation du secteur

Objectif n° 4: Dispenser des formations professionnelles

Objectif n° 5 : Elaborer le programme d'aménagement du secteur

Objectif n° 6 : Développer le programme de dispositif d'aides

Objectif n° 7 : Elaboration d'un schéma directeur de l'artisanat traditionnel

#### Ressources minières

Objectif n° 1 Poursuivre l'inventaire des ressources minières

Objectif n° 2 Réforme du Code Minier

#### 7. MISSION ECONOMIE GENERALE

#### Régulation

Objectif n° 1 – Gestion du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

Objectif n° 2 – Gestion du Fonds de péréquation du prix des hydrocarbures (FPPH)

#### > Commerce extérieur et promotion

#### PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Objectif n° 1 - Mettre en place un accueil unique et un accompagnement personnalisé dédiés aux investisseurs dans les différentes phases du projet

Objectif n° 2 - Définir précisément le cadre dans lequel s'exercent les investissements en Polynésie française

Objectif n° 3 - Accompagner les investisseurs dans le financement des projets (mesures d'incitations fiscales à l'investissement)

Objectif n° 4 - Assurer la promotion des investissements pour mieux faire connaître « Tahiti et ses îles, nouvelle destination d'affaires où il fait bon investir »

Objectif n° 5 - Assurer la promotion des exportations pour améliorer la visibilité et la compétitivité des produits et services polynésiens sur les marchés internationaux

#### PROMOTION DE LA PERLE

Objectif n° 6 – Soutenir la promotion des produits de la perliculture

#### Développement des entreprises

Objectif n° 1 - Promouvoir l'Equipement Productif des TPE (AEPE).

Objectif n°2 - Inciter à la Création et Rénovation du Petit Commerce & Restauration (ACRPCR)

Objectif n° 3 - Suivi et contrôle budgétaire des dispositifs PAB\* et PHB\*

#### Régulation des prix

Objectif n° 1 - Soutenir le pouvoir d'achat sur les produits de 1ère nécessité

#### > Traitement du surendettement

Objectif n° 1 - Encadrer le surendettement des particuliers

#### Propriété industrielle

Objectif n° 1 - Protéger en Polynésie française les titres de propriété industrielle

Objectif n° 2 - Contribuer à l'innovation et à la valorisation des créations

#### 8. MISSION TRAVAIL ET EMPLOI

#### Travail

Objectif n° 1 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail

Objectif n° 2 : Garantir l'effectivité du droit

Objectif n° 3 : Promouvoir le dialogue social pour une évolution cohérente et équitable du droit du

travail

Objectif n° 4 : Réduire le travail illégal

#### > Emploi et insertion professionnelle

Objectif n° 1 : Améliorer le service public de l'emploi en favorisant l'accompagnement des entreprises et des chercheurs d'emploi

Objectif n° 2 : Soutenir l'embauche de longue durée et la professionnalisation par l'alternance

Objectif n° 3 : Encourager l'entreprenariat grâce à l'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité

#### > Formation professionnelle

#### **PERLICULTURE**

Objectif n° 1 : Augmenter l'employabilité d'un demandeur d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion professionnelle

Objectif n° 2 : Rendre la formation professionnelle efficace et efficiente

Objectif n° 3 - Formation initiale des éleveurs d'huitres perlières et des greffeurs

#### 9. MISSION CULTURE ET PATRIMOINE

#### Culture et arts contemporains

Objectif n° 1 : Contribuer à l'économie polynésienne

Objectif n° 2 : Contribuer au rayonnement de la Polynésie française

#### Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels

Objectif n° 1 : Préciser et valoriser le patrimoine culturel matériel

Objectif n° 2 : Contribuer à la qualité de vie par la préservation du patrimoine culturel immatériel

Objectif 3 : Réaliser un centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française

#### 10. MISSION ENSEIGNEMENT

Axe n° 1 : garantir les connaissances et les compétences de base

Axe n° 2: garantir la meilleure orientation possible

Axe n° 3: garantir la meilleure formation possible des personnels

Axe n° 4 : Valoriser les langues polynésiennes et le plurilinguisme

Axe n° 5 : Moderniser et innover le système éducatif

Axe n° 6 : Ouvrir l'école aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents

Axe n° 7: Optimiser des conditions de travail

#### Enseignement primaire

Objectif n° 1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

Objectif n° 2 : Apporter une réponse collective à la difficulté des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés

Objectif n° 3: Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

#### > Enseignement secondaire

Objectif n° 1 : Réviser la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut, et proposer un panel plus important de formations

Objectif n° 2 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

Objectif n° 3 : Optimiser les conditions de travail des personnels et des élèves dans les établissements du 2nd degré

#### Enseignement professionnel

Objectif n° 1 : Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut.

Objectif n° 2 - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptée

#### > Enseignement supérieur et recherche

Objectif n° 1: Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut

Objectif n° 1 : Soutenir, dynamiser et structurer la recherche

Objectif n° 2 : Soutenir, développer et accompagner l'innovation

#### > Soutien à l'élève

Objectif n° 1 : Dynamiser la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Objectif n° 2: Dynamiser les réseaux d'éducation prioritaire

Objectif n° 3 : Soutenir les élèves de catégories socio géographiques défavorisées

#### Promotion langues polynésiennes et plurilinguisme

Objectif 1: Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du nouveau cycle III.

#### 11. MISSION SANTE

#### > Offre de santé – Médecine curative

Objectif n° 1 : Améliorer la prise en charge des patients atteint du cancer

Objectif n° 2 : Adapter l'offre de soins à l'évolution des besoins

# Santé publique – Prévention

Objectif n° 1 : Améliorer le dépistage des cancers gynécologiques

Objectif n° 2 : Lutter contre le surpoids et l'obésité

#### Veille et Sécurité sanitaires

Objectif n° 1: Prévenir les alertes sanitaires

Objectif n° 2 : Adapter le règlement sanitaire international

#### 12. MISSION VIE SOCIALE

## > Protection de l'enfance

Objectif n° 1 : Soutenir la parentalité

Objectif n° 2 : Améliorer la qualité du suivi des mesures de protection de l'enfance

#### Solidarité

Objectif n° 1 : Garantir l'attribution des aides sociales pour l'ensemble des ressortissants (RGS, RNS et RSPF) au travers du guichet multirégimes des aides

Objectif n° 2 : Développer les dispositifs d'aides en faveur du public fragile et vulnérable

#### Cohésion sociale

#### **FAMILLE ET EGALITES**

Objectif n° 1 : Accompagner les familles en situation de surendettement

Objectif n° 2 : Consolider la formation des professionnels socio-éducatifs

Objectif n° 3 : Promouvoir la production de données statistiques sexospécifiques

#### JEUNESSE ET SPORTS

Objectif n° 1 Maintenir la cohésion sociale

#### TRANSPORT SCOLAIRE

Objectif n° 1 : Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires terrestres

# > Accès au logement

Objectif n° 1 - Suivi et contrôle budgétaire des dispositifs PAP-PIL-PIM

#### Jeunesse

Objectif n° 1 Promouvoir et valoriser les activités de jeunesse

Objectif n° 2 Encadrer la protection des mineurs

Objectif n° 3 Soutenir les actions du socle associatif

#### Sports

Objectif n° 1 Développer la pratique physique et sportive pour tous

Objectif n° 2 : Prévenir par les activités physiques adaptées à la santé

Objectif n° 3 : Professionnaliser la filière sport

Objectif n° 4 Soutenir le sport de haut niveau

#### 13. MISSION ENVIRONNEMENT

# Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles

Objectif n°1 - Conserver le patrimoine naturel polynésien

Objectif n°2 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

# Prévention et traitement des pollutions

Objectif n°1- Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines

#### Connaissance et éducation

Objectif n°1- Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

#### 14. MISSION RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

#### Réseau routier

- Objectif n° 1 : Moderniser et à réhabiliter le réseau routier de l'archipel de la société
- Objectif n° 2 : Poursuivre l'amélioration du réseau routier des iles Marquises
- Objectif n° 3 : Poursuivre l'amélioration du réseau routier de l'archipel des Australes
- Objectif n° 4 : Poursuivre l'amélioration du réseau routier de l'archipel des Tuamotu Gambier

#### Ports et aéroports

- Objectif n° 1 Diagnostiquer les infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Objectif n° 2 Réhabiliter ou maintenir à niveau les infrastructures

#### Protection contre les eaux

- Objectif n° 1 Etablir le diagnostic et les études préalables pour chaque rivière
- Objectif n° 2 Calibrage des rivières

#### > Energie

- Objectif n° 1- Changer de modèle énergétique
- Objectif n° 2- Changer nos comportements
- Objectif n° 3- Changer de modèle économique

#### Postes, télécommunications, nouvelles technologies

- Objectif n° 1: Favoriser l'accès au digital
- Objectif n° 2: Garantir la protection digitale du citoyen et de ses données personnelles
- Objectif n° 3 : Soutenir l'innovation et l'économie numériques

#### Médias

- Objectif n° 1 : Augmenter l'offre de programmes locaux de qualité
- Objectif n° 2 : Conquête de parts d'audience
- Objectif n° 3 : La maitrise du budget et le développement des ressources propres
- Objectif n° 4 : La migration technique progressive de l'architecture de production, de programmation et de diffusion
- Objectif n° 5 : Diffusion de nos programmes sur les box métropolitaines

#### 15. MISSION TRANSPORTS

# > Transports terrestres et sécurité routière

Objectif n° 1 : Développer l'offre de transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population

#### Objectif n° 2 : Renforcer la sécurité sur les routes

# > Transports et affaires maritimes

Objectif A - Donner au pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays/Etat/Communes) et une meilleure régulation des transports

Objectif B – Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès à tous à tout le territoire

Objectif C : Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires.

Objectif D : Participer au développement économique de la Polynésie française dans les domaines du tourisme nautique de plaisance et des chantiers navals.

Objectif E : Contribuer à l'amélioration de la sécurité de la circulation et de la navigation maritimes

Objectif F : Contribuer à une amélioration sécurisée et durable de l'espace maritime polynésien.

Objectif G : Développer une communication active et de qualité afin de garantir à tous l'accès aux informations du secteur maritime.

Objectif H : Développer l'e-administration en intégrant une simplification des procédures pour améliorer et simplifier le rapport aux usagers.

Objectif I : Réformer les textes et procédures existants dans un souci de modernisation de l'administration et de meilleur service aux usagers.

Objectif J : Proposer une modification des attributions et une nouvelle organisation de la direction polynésienne des affaires maritimes pour offrir une meilleure lisibilité des missions et un meilleur service aux usagers.

Objectif K : Améliorer l'efficience de l'administration dans le secteur maritime

#### Transports aériens et aviation civile

## TRANSPORT INTERINSULAIRE

Objectif n° 1 : Réduire les écarts à la réglementation en matière de sécurité de la navigation aérienne Objectif n° 2 : Améliorer l'accueil des passagers en modernisant les aérogares

# TRANSPORT INTERNATIONAL

Objectif n° 1 : Améliorer l'attractivité de la desserte aérienne en Polynésie française Afin d'élargir

Objectif n° 2 : Renforcer la compétitivité des compagnies aériennes locales

#### Sécurité aéroportuaire

Objectif n° 1 : Réduire les écarts à la réglementation

16. MISSION URBANISME, HABITAT ET FONCIER

#### Urbanisme

Objectif n° 1 : Veiller à l'adaptation et au respect de la réglementation en matière de travaux de construction

#### Affaires foncières

Objectif n° 1 : L'amélioration du quotidien des Polynésiens

Objectif n° 2 : La modernisation de notre société

Objectif n° 3 : La création de richesse

#### ➤ Habitat

OPH

Objectif n° 1 - Mettre en œuvre le « plan 3 000 logements »

#### AIDE A L'INVESTISSEMENT DES MENAGES (AIM)

Objectif n° 1 - Soutien à l'investissement d'accès à la propriété et d'aménagement-extensionrénovation des particuliers

# 17. MISSION GESTION FISCALE

#### > Fiscalité indirecte

Objectif n° 1: Optimiser le recouvrement

Objectif n° 2 : Accompagner les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales

Objectif n° 3 : Moderniser la fonction informatique du recouvrement et offrir des téléservices

#### Fiscalité directe

Objectif n° 1 : Faciliter l'impôt

Objectif n° 2 : Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique

Objectif n° 3 : Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'information fiscaux

Objectif n° 4 : Promouvoir l'innovation et valoriser les compétences-métiers

Objectif n° 5 : Assurer la performance de l'organisation

# > RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LA MEDECINE SCOLAIRE (2018)

- 1. A l'instar de la vaccination obligatoire, définir et organiser dans une loi de pays les objectifs et priorités de la prise en charge de la santé des enfants et des jeunes scolarisés autour d'une politique de santé globale à laquelle doivent être associées les autres politiques publiques, notamment celle de la famille
- 2. Examiner l'intérêt de redéfinir l'organisation et les missions de la médecine scolaire. Harmoniser et mettre en cohérence le rôle et les missions du CCSHSS en lien étroit avec les structures de santé publique et le secteur de l'éducation, et leur donner les moyens de déployer les visites de dépistage, de promotion et de prévention de santé sur l'ensemble du territoire, dans un souci d'égalité de tous les enfants où gu'ils se trouvent.
- 3. Élaborer les textes d'application de la délibération n° 97-145 APF du 13 août 1997 al que l'Observatoire polynésien de la santé soit opérationnel rapidement, préalable indispensable à la connaissance de l'état et des besoins de santé de notre population (collecter, analyser, produire, évaluer et valoriser toutes données, informations, études et enquêtes sanitaires à l'échelle locale, régionale et internationale) et en particulier, aux données relatives à la population des enfants et adolescents.
- 4. Moderniser les outils de gestion et du fonctionnement de la Direction de la santé et de ses structures déconcentrées. Consolider et partager les données de la santé des enfants et adolescents dans le réseau des services chargés de la santé, l'éducation, les solidarités, la famille et l'égalité ainsi que la Caisse de prévoyance sociale.
- 5. Instaurer un comité technique and de mettre en synergie les acteurs publics concourant à la bonne santé des enfants et à leur réussite scolaire par le déploiement d'activités mixtes santé-éducation-social-jeunesse et sport en milieu scolaire, en particulier sur le volet de la promotion de la santé des élèves. Il sera le coordinateur de la mise en œuvre de la politique de santé de cette population cible.
- 6. Veiller à la mise en œuvre complète des recommandations du plan d'orientation stratégique pour une politique publique de la famille, en particulier pour l'éducation à la parentalité en partenariat avec les communes, les associations et les établissements scolaires, conformément à la délibération n° 2016-99 APF du 27 octobre 2016.
- 7. Compte tenu de la baisse continuelle des effectifs globaux des élèves inscrits, offrir et adapter des soins de meilleure qualité en privilégiant, si possible, un suivi médical individualisé ou personnalisé des élèves plutôt que des consultations regroupées, en lien avec la recommandation n° 2.
- 8. Or in une intervention de proximité par la mise en place d'équipes mobiles de professionnels pluridisciplinaires et les doter de moyens nécessaires au plus près des établissements scolaires qui sont excentrés des dispensaires et infirmeries.

- 9. Augmenter le nombre d'infirmiers scolaires mis à disposition par l'éducation nationale afin de couvrir les besoins manifestes dans les écoles publiques et privées du 1er et 2nd degré avec une priorité donnée aux établissements de l'enseignement professionnel. Cette augmentation pourrait se faire par la transformation des postes vacants d'enseignants liés à la baisse structurelle des effectifs scolarisés.
- 10. Former les élèves-infirmiers de l'institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault (IFPS) à la profession d'infirmier scolaire en leur permettant de suivre une formation professionnelle de six mois en complément de leur cursus classique. Ces effectifs seraient prioritairement affectés dans les CJA, MFR (maison familiale rurale) et les établissements d'enseignement du 1er degré.
- 11. Réaliser une étude médico-économique portant sur l'adéquation des coûts, moyens et ressources des professions sanitaires spécialisées (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, chirurgiendentiste) dans le suivi de la santé des enfants et adolescents. Cette étude comporterait l'examen de la faisabilité de l'instauration d'un tiers payant pour tous les enfants scolarisés.
- 12. Retarder au maximum la sortie de leur noyau familial des enfants habitant les îles éloignées, en mettant en place, sans plus tarder, le télé-enseignement tel que prévu par le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), adopté en juin 2017 par notre assemblée.
- 13. Favoriser l'installation des chirurgiens-dentistes libéraux dans les communes et îles dépourvues d'une offre publique de soins, et réviser la circulaire n° 3722/ MSP/DS/2009 (annexe) du 30 avril 2009, en lien avec l'application de la recommandations n° 11.

Rappeler et faire appliquer les dispositions de la circulaire n° 709/MSP du 12 septembre 2013, accompagnée du guide des recommandations (annexe) sur l'amélioration de l'alimentation en milieu scolaire, à l'ensemble des responsables d'établissements scolaires publics et privés (1er et 2nd degré) ainsi qu'à ceux des établissements d'enseignement professionnel, CJA, CETAD et MFR.

- 15. Soutenir financièrement les maires pour qu'ils fournissent des menus diététiques dans les cantines en privilégiant l'achat des produits locaux. Les buvettes et les opérations de levée de fonds ponctuelles dans l'enceinte des établissements scolaires doivent respecter la circulaire n° 709/MSP du 12 septembre 2013 des services de la santé et de l'éducation. Interdire les marchands ambulants dans un rayon de 200 mètres.
- 16. Évaluer l'efficience des financements publics (bourses et subventions) au regard des priorités d'une politique de la jeunesse et en particulier pour les enfants de familles défavorisés.

# CHAPITRE III - SCHEMAS DIRECTEURS ADOPTES

# > SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (SAGE)

#### **DEFIS PRIORITAIRES PAR ARCHIPELS**

#### Iles du Vent

#### Des services de transports plus efficaces et unifiés entre/sur Tahiti et Moorea :

Améliorer durablement les infrastructures et services de transport en commun terrestres et leur intermodalité pour assurer la continuité des déplacements au sein du Grand Papeete et mieux desservir Taravao

#### Une politique de l'Habitat ambitieuse dans l'archipel :

Mener à bien le Plan « 3000 logements », le Programme de rénovation urbaine et les opérations de RHI programmées pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées à Tahiti

# Un développement urbain sur Tahiti mieux planifié :

- Élaborer un SCOT de la conurbation de Papeete intégrant en cohérence l'habitat (et le renouvellement urbain), les activités, les équipements, les transports et les espaces publics
- Proposer un projet d'aménagement pour la Presqu'île permettant de concilier au mieux la préservation des terres agricoles et le développement des activités résidentielles, commerciales et touristiques
- Créer une agence d'urbanisme

# Un centre-ville de Papeete réhabilité :

Développer un projet urbain intégré redonnant une qualité architecturale au front de mer et aux interfaces entre ville et port, améliorant le stationnement et l'espace public, piétonnisant le cœur de la ville, etc. pour redonner de la qualité urbaine au cœur de la capitale du Fenua.

# Un port multifonctionnel agrandi et modernisé à Papeete et un hub portuaire complémentaire à Faratea :

Faire de ces deux équipements les principaux vecteurs du développement des filières maritimes polynésiennes dans le Fenua.

## Des connections à l'Internet haut-débit renforcées :

Mener à bien la pose du câble Manatua afin de proposer des connections plus rapides au réseau Internet haut-débit, diversifier et sécuriser les points d'accès du Fenua ; mettre en oeuvre une stratégie pour attirer des entreprises du secteur numérique à Tahiti.

#### Le Village Tahitien et le complexe hôtelier du golf de Moorea :

Faire de ces deux opérations le fer de lance de la relance du tourisme dans les Îles du Vent en proposant une gamme d'hébergements et de services en phase avec les attentes d'une clientèle internationale élargie.

# Des projets de production d'Energies pour accroître l'indépendance énergétique de l'archipel et mettre en œuvre l'Accord de Paris :

Construire un ou des barrages dans les vallées présentant le moins d'enjeux environnementaux ou archéologiques. Étudier la faisabilité d'une centrale ETM au large de Tahiti.

#### Iles Sous le Vent

# Classement UNESCO du marae de Taputapuātea :

- Protéger ce haut lieu de la civilisation océanienne désormais inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité
- Mettre en valeur le site avec un centre d'interprétation
- Développer les équipements et services touristiques y compris les transports publics et les télécommunications

#### Liaisons et échanges entre les îles habitées de l'archipel :

Mettre en place un service régulier et abordable de transport de passagers et de fret local à partir d'un hub portuaire situé à Uturoa.

#### Commercialisation des produits agricoles et de la pêche :

Organiser la chaîne de transformation, de conservation et de transport, en particulier pour approvisionner dans de bonnes conditions les hôtels.

## Réseaux et services de viabilisation :

Mettre à niveau les réseaux d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées, renouveler le parc des centrales électriques avec des technologies hybrides

## Aménagement du centre-ville d'Uturoa :

Paysager la corniche et mettre en place un plan de circulation pour mieux accueillir et répartir les touristes débarquant des paquebots.

#### Gestion de la plaisance :

Élaborer un schéma directeur pour gérer de manière durable la navigation de plaisance dans l'ensemble de l'archipel, en améliorant sa gestion environnementale en relation avec les autres activités utilisatrices des lagons.

#### **Australes**

#### Des déplacements de personnes et de marchandises facilités :

• Améliorer l'organisation ou augmenter l'offre de transport maritime et/ou aérien interinsulaire et mettre en cohérence la capacité des infrastructures portuaires avec la taille des goélettes

#### Des patrimoines naturel et culturel mieux mis en valeur :

• Protéger l'intégrité naturel des littoraux et des paysages, réhabiliter les sites archéologiques importants, développer un festival des arts

#### Des services environnementaux mis à niveaux :

• Améliorer la qualité des infrastructures d'adduction en eau et d'assainissement et la gestion des déchets

#### Une meilleure offre foncière pour le développement agricole et l'habitat :

• Aménager le foncier public, notamment à des fins agricoles à Rurutu et Tubuai, mais aussi pour construire des logements sociaux

#### Un développement local dynamisé :

• Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets durables et adaptés au territoire

#### Un enseignement mieux adapté aux débouchés locaux et aux attentes des familles :

• Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins du territoire et transformer l'un des collèges en collège-lycée

# Des équipements sanitaires et sportifs mis à niveau :

• Hiérarchiser l'offre, mettre en place un niveau minimal d'équipement dans les établissements scolaires

# **Marquises**

# **Classement UNESCO des Marquises:**

• Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager et culturel de l'archipel en obtenant son inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.

# Croissance de la fréquentation touristique :

• Améliorer les capacités d'accueil et d'hébergement et leur répartition dans les différentes îles et statuer sur l'internationalisation de l'aéroport de Terres Désertes

#### Développement et gestion de la plaisance aux Marquises :

• Apporter un niveau « nécessaire et suffisant » d'équipements et de services dans les baies les plus propices

#### Déplacements de personnes et de marchandises :

• Renforces les transports maritimes et/ou aériens interinsulaires et améliorer les infrastructures portuaires

#### Entretien et extension du réseau routier :

• Exproprier les routes et pistes cavalières de statut privé ou inciter leurs propriétaires à conventionner avec les collectivités

Des infrastructures et services de viabilisation mis à niveau : • Investir dans les réseaux et équipements d'adduction en eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets

# Un développement local dynamisé :

• Accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets durables et adaptés au territoire (c.a.d. pertinents sur le plan économique et environnemental)

#### Des liaisons avec Tahiti sécurisées :

• Améliorer l'équilibre financier de la desserte aérienne de l'archipel tout en maintenant la péréquation par les lignes rentables d'Air Tahiti

#### Un foncier public mieux valorisé:

• Viabiliser les terrains domaniaux les plus exploitables à des fins de développement économique et/ou de logements

# Des équipements publics mis à niveau :

• Transformer l'un des collèges en collège-lycée et améliorer le niveau des équipements socioculturels et sportifs

#### Tuamotu Gambier

#### Relance durable de l'exploitation du phosphate de Makatea :

• Fournir du travail aux Paumotu pendant toute la durée de l'exploitation (environ 25 ans) et garantir une réhabilitation écologique des parcelles d'extraction in fine

# Développement durable de l'aquaculture :

• Réhabiliter le site de Hao et développer une filière d'élevage et de transformation de poissons pour l'exportation créatrice d'emplois et non nuisible à l'écosystème lagonaire

#### Déplacements de personnes et de marchandises :

• Mettre en place un véritable service public de transport maritime et/ou aérien interinsulaire et réhabiliter les infrastructures portuaires

#### Des services publics rationalisés :

• Regrouper les services publics autour des agence OPT (connections internet haut-débit/ simplification des procédures administratives) et/ou des antennes de circonscription administrative des communes les plus peuplées

# Une prise en charge de la santé publique rationalisée :

• Organiser et optimiser les équipements et services sanitaires dans quelques pôles secondaires, développer les soins psychiques

# > PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

- Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale Tahiti renouvelée et de ses polarités urbaines
- Favoriser le développement équilibré de ses cinq archipels dans l'objectif que chaque Polynésien puisse naître, vivre et mourir dans son île
- Renforcer les liaisons entre les capitales d'archipels et les pôles secondaires des îles
- Aménager le Fenua en préservant son environnement exceptionnel et fragile
- Renforcer la cohésion de la société polynésienne et sa culture
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et augmenter sa résilience face aux catastrophes naturelles,

#### Iles du Vent

Restructuration de l'agglomération de Papeete

Grands équipements Port autonome, Université

Développement du pôle urbain de Taravao

Définition du Parc Naturel Régional de la Presqu'île

Mise en circulation de transports urbains modernisés

Accroissement de l'activité économique de Moorea

Maillage du territoire Routes pénétrantes, pistes, chemins

Aménagement du littoral et de la montagne

#### **Archipels**

Renforcement des capitales d'archipels : Déconcentration des services et des grands équipements associés

Création de ligne internationale sur Rangiroa : Aéroport de dégagement

Création de ligne internationale sur Nuku Hiva: Liaison régionale par moyens courriers

Création de ligne internationale sur Bora Bora : Jets privés

Mise en œuvre de liaisons locales performantes

Déploiement de stratégies de développement économique en fonction des atouts et ressources locales

Adaptation de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets aux contraintes locales

Maillage du réseau routier

Aménagement respectueux du littoral et de la montagne

# **▶ POLITIQUE AGRICOLE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 2011-2020**

#### Filière maraichère

# Objectif global:

Augmenter de 40% la production soit de 2600 tonnes en 10 ans. Il faudra 20 hectares de nouvelles plantations commerciales aux lles du vent (tomate, concombre, salade, courgette, céleri) et 130 hectares aux Australes (pomme de terre, carotte, choux, brocoli, chou fleur).

#### Objectifs spécifiques :

- Augmenter la production locale commercialisée
- Développer des productions dans les archipels
- "Développer de meilleures pratiques culturales et l'agriculture biologique (certifier 30% de la production en 2020)"

# Filière fruitière

# Objectif global:

Augmenter la quantité de 45% (+ 4500 tonnes en 10 ans = 211 hectares de nouvelles plantations aux lles du vent (agrumes, mangues, avocats), lles sous le vent (agrumes, pastèques, mangues), Australes (agrumes, litchi), Marquises (agrumes, mangues) et Tuamotu (citrons, raisins, kava fruit, figues).

#### Objectifs spécifiques :

- Augmenter la production locale commercialisée
- Développer des productions dans les archipels
- Développer l'agriculture biologique (certifier 50% des productions fruitières d'ici 2020)

## Filière cocotier

# Objectif global:

Planter 30 hectares de cocotiers par atoll et par an sur les terrains privés et s'approcher d'une augmentation de production de noix de coco de 50 % dans les 5 ans et de 75 % pour les 10 ans à venir.

#### Objectifs spécifiques :

- Augmenter les cocoteraies
- Améliorer la productivité
- Développer la filière durablement

#### Filière vanille

# Objectif global:

Développer la filière par une vanille de qualité

Objectifs spécifiques :

- Augmenter la productivité de la filière
- Améliorer la commercialisation
- Amener vers l'agriculture biologique

#### Filière café

Objectif global:

Augmenter la production commercialisée. Objectif à 2020 = 75 tonnes / an de café parche sec soit 50 % des besoins de café vert pour la torréfaction locale et 15% de la consommation locale

Objectifs spécifiques :

- Le prix du café parche sec acheté au producteur doit être plus intéressant
- La productivité des caféraies et la qualité du café doivent être améliorées
- Le café torréfié local doit être mieux valorisé

#### Filière vivrière

Objectif global:

Couvrir 10% des besoins actuels (2009) en produits amylacées équivalent riz / farine sur une période de 10 ans soit un besoin équivalent riz/farine (BERF) de 2600 tonnes

Objectifs spécifiques :

- Augmenter la production vivrière dans les archipels
- Améliorer la mise sur les marchés
- Promouvoir les produits vivriers

#### Filière horticole

Objectif global:

Tripler le nombre de tiges produites en augmentant le nombre de producteurs et les nouvelles surfaces pour 2020

Objectifs spécifiques :

- Réaliser une veille technologique sur les variétés
- Disposer d'installations pour le sevrage de vitro-plants
- Soutenir l'installation de nouvelles exploitations

# Filière forestière

Objectif global:

Dynamiser le secteur forestier polynésien dans le respect de l'environnement

Objectifs spécifiques :

- Améliorer la gestion du patrimoine forestier planté
- Exploiter et commercialiser au moins 60% de la production annuelle de la forêt plantée
- Développer la gestion multifonctionnelle de la forêt polynésienne

## Filière avicole (œufs)

Objectif global:

Suivre la croissance de la population et améliorer le ratio de consommation par une politique volontariste de développement.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser le développement de la production dans les archipels
- Sécuriser les approvisionnements en poussins
- Améliorer le logement des animaux et l'assainissement
- Améliorer la qualité des aliments des animaux et leur compétitivité
- Stocker, conditionner et commercialiser des oeufs de qualité

# Filière avicole (poulets de chair)

Objectif global:

Il est particulièrement hasardeux de fixer des objectifs pour ce type de production hors-sol qui peut doubler ou tripler avec l'installation d'un éleveur de taille moyenne ou être multipliée par 100 avec la création d'un élevage de grande taille. On cherchera à obtenir un taux de couverture proche de 4% (et 100% du poulet frais). Cet objectif conduit à tripler la production en 5 ans et à la multiplier par 6 en 10 ans.

Objectifs spécifiques :

- Investissements productifs
- Aménagement de la fiscalité

# Filière porcine

Objectif global:

L'objectif est d'augmenter le taux de couverture à 50% en 2020 ce qui est techniquement possible. Pour cela, il conviendra d'améliorer la productivité des élevages.

Objectifs spécifiques :

- Connaître, maintenir et améliorer le statut sanitaire des élevages porcins
- Poursuivre la diffusion de reproducteurs sélectionnés sur les qualités maternelles et de croissance
- Améliorer le logement des animaux et l'assainissement

- Améliorer la qualité des aliments des animaux et leur compétitivité
- Abattre, conditionner et commercialiser la viande de porc

# Filière bovine (Viande)

Objectif global:

Augmentation de la production de manière progressive chaque année

Objectifs spécifiques :

- Faire le point sur la situation de la babésiose (maladie mortelle des bovins)
- Mettre à disposition des éleveurs des reproducteurs de race pour l'amélioration génétique
- Augmenter la productivité et optimiser la ressource
- Soutenir les investissements productifs
- Abattre, conditionner et commercialiser la viande bovine
- Promouvoir la viande bovine du Fenua

# Filière bovine (Lait)

Objectif global:

L'objectif des pouvoirs publics est d'accompagner le principal producteur pour doubler la production en 5 ans, essentiellement par une amélioration de la productivité, puis faire suivre l'évolution de la consommation.

Objectifs spécifiques :

- Soutenir les investissements productifs
- Aider au développement et à la modernisation des élevages
- Mesures fiscales
- Communication institutionnelle / promotion

# Filière apicole

Objectif global:

Le taux de couverture du miel commercialisé qui est déjà correct pourrait atteindre 80% à 90% si la consommation atteignait 600g par habitant et par an en 2020. L'objectif est de doubler la production en 10 ans. Pour atteindre ces objectifs, il faut installer 400 ruches supplémentaires d'ici 2015 et 1500 ruches d'ici 2020

Objectifs spécifiques :

- Former les apiculteurs est la priorité en raison du niveau de technicité réduit de la majorité des apiculteurs et de l'insuffisance d'encadrement technique"
- Approfondir les connaissances de la production apicole
- Compléter la législation apicole
- Organiser la profession (groupement de producteur)
- Aider les investissements et aménager la fiscalité

# Filière caprine

# Objectif global:

L'objectif général est que cette production soit valorisée au mieux de son potentiel réel qui est de l'ordre de 160 tonnes par an ce qui conduirait à un revenu brut de 70 millions de FCFP

# Objectifs spécifiques :

- Organiser les éleveurs et encadrer les groupements
- Rationaliser la gestion des parcours naturels
- Améliorer la génétique des caprins
- Aider les investissements productifs
- Stockage conditionnement commercialisation

# Filière cunicole

# Objectif global:

L'objectif général est d'avoisiner le triple du volume de la production et de promouvoir sa consommation.

# Objectifs spécifiques :

- Amélioration génétique
- Amélioration du logement
- Amélioration de l'alimentation
- Promotion de la consommation

# > STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2015-2020

#### AFFIRMER LA DESTINATION « POLYNESIE FRANCAISE »

# a) DÉFINIR L'IDENTITÉ DE LA DESTINATION «POLYNÉSIE FRANÇAISE»

#### DÉFINIR LA PHILOSOPHIE ET LES VALEURS DE LA DESTINATION

- Affirmer la charte graphique représentative de la Polynésie et la diffuser sur les archipels
- Développer des usages loyaux et constants et de bonnes pratiques pour l'investissement
- Créer une charte de coresponsabilité pour le tourisme durable et lerespect à l'environnement ainsi que l'héritage culturel

#### DÉFINIR LE CADRE DE RÉFÉRENCE

- Piloter la mise en place de la stratégie
- Se doter de Pôles Locaux de Développement touristiques (PLD)
- Développer un plan de gestion touristique en cas de désastres

#### VALORISER ET SENSIBILISER SUR LA DESTINATION «POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Créer des campagnes de sensibilisation des professionnels du tourisme (publics et privés) dans les archipels
- Sensibiliser la population à l'importance du tourisme dans le développement du pays
- Présenter le programme de développement touristique de la Polynésie dans les communes

## b) SEGMENTER LA CLIENTÈLE

# ANALYSER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Réaliser une analyse de forces et faiblesses, opportunités et menaces

## ANALYSER LA DEMANDE POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Réaliser régulièrement une enquête auprès des marchés émetteurs

# ANALYSER LES DESTINATIONS EN COMPÉTITIONS AVEC LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Réaliser un benchmark de plusieurs destinations
- c) DÉFINIR LES PRODUITS

#### DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS CULTURELLES

- Catégoriser les activités culturelles par client sociable ou solitaire, et observateur ou participatif
- Créer une offre de séjour linguistique en Polynésie Française
- Créer une palette de prestations culturelles d'apprentissage (gastronomie, danse, tatouage, artisanat, etc...)
- Créer un pôle culturel dans chaque archipel pour valoriser la culture
- Créer des parcours de découverte des sites historiques et archéologiques
- Développer un calendrier annuel coordonné de manifestations culturelles accessible aux opérateurs touristiques et aux touristes
- Créer une académie de la danse tahitienne

- Créer une signature de la gastronomique polynésienne
- Créer un Centre Culturel polynésien à Tahiti
- Améliorer l'offre muséale

#### DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AQUATIQUES

- Catégoriser les activités aquatiques par segment de clientèle
- Créer des sentiers aquatiques
- Aménager des sites pour la pratique de sports nautiques (ski nautique, wake board, kitesurf, surf,...)
- Développer un calendrier annuel coordonné de manifestations sportives aquatiques accessible aux opérateurs touristiques et aux touristes"
- Répertorier et protéger les sites de grande richesse marine
- Favoriser le développement de la pêche et de la voile sportives
- Favoriser le développement du tourisme nautique
- Favoriser le développement de l'activité de croisière
- Favoriser le développement des activités nautiques traditionnelles

#### DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS TERRESTRES

- Répertorier les activités terrestres
- Créer un classement de sites touristiques
- Développer la randonnée pédestre
- Développer un calendrier annuel coordonné de manifestations sportives terrestres accessible aux opérateurs touristiques et aux touristes
- Développer l'offre de golf
- Répertorier les sites terrestres de biodiversité remarquable
- Valoriser le Jardin Botanique
- Valoriser l'inter-connectivité terre-mer en créant des «Fare Natura» (musées écologiques)

#### DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AÉRIENNES

- Répertorier les activités aériennes par type de clientèle et archipel
- Favoriser l'augmentation de l'offre d'activités aériennes (parachutisme, voltige, vol à voile, etc.)

#### DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE BIEN-ÊTRE

- Répertorier les activités de bien-être par type de clientèle et archipel
- Structurer la profession du bien-être
- Développer l'offre de Spas
- Développer l'offre de soins de bien-être traditionnels
- Développer les cosmétiques à base de produits locaux

#### DÉVELOPPER DES COMPLEXES TOURISTIQUES « MULTIFONCTIONS »

- Créer un complexe de loisirs multifonctions familial à Vaitupa (Faa'a)
- Réaliser deux complexes multifonctions à Tahiti (Mahana Beach et Atimaono)
- Organiser et programmer les projets de complexes multifonctions
- Optimiser les caractères inclusif et durable du Mahana Beach

#### d) PROMOUVOIR ET COMMERCIALISER LA DESTINATION

#### STRUCTURER LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Dynamiser la promotion et la commercialisation par le web
- Identifier et investir les supports média pertinents
- Uniformiser les matériels promotionnels des opérateurs locaux
- Développer le web marketing
- Engager une promotion auprès des universités limitrophes

#### AMÉLIORER LE CIBLAGE DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

- Créer des «packages» touristiques à bas prix pendant la basse saison
- Identifier des différents pays cibles permettant d'équilibrer la saisonnalité touristique
- Enquêter régulièrement pour mieux connaître la perception des touristes
- Renforcer le dispositif d'observation statistique pour l'évaluation des performances du secteur

#### ANIMER ET DIVERSIFIER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

- Conforter les voyages de reconnaissance (FAMTRIP) pour les TO des marchés
- Créer une plateforme de réservation web pour l'hébergement en pension
- Identifier les ambassadeurs de la Polynésie française
- Renforcer la mutualisation avec les destinations du Pacifique

# METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

a) DÉVELOPPER ET GÉRER LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

# **VALORISER LES SITES TOURISTIQUES AVEC LES COMMUNES**

 Organiser la gestion et la valorisation des sites touristiques terrestres et marins avec communes

#### ASSURER LA COHÉRENCE DE L'UTILISATION DES ESPACES

- Développer une cohérence dans l'utilisation de l'espace maritime dans les îles

#### DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES À VOCATION TOURISTIQUE

- Valoriser et adapter les infrastructures portuaires aux flux touristiques
- Valoriser les infrastructures et accès au littoral à Tahiti et Moorea
- Développer un plan d'investissement pour l'amélioration et la gestion des infrastructures portuaires des îles

# AMÉLIORER L'URBANISME DE PAPEETE ET LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

- Introduire, dans les PGA des communes touristiques, des références aux codes architecturaux et culturels locaux
- Développer un plan de réhabilitation du front de mer de Papeete
- Développer un plan de rénovation des façades et trottoirs au centre de Papeete

#### **AUTONOMISER LES TOURISTES**

Créer une signalétique appropriée au tourisme pour chaque activité

Développer des applications interactives pour smartphones donnant des informations pratiques, culturelles et historiques aux touristes

#### b) ADAPTER L'OFFRE DE TRANSPORT

#### ADAPTER L'OFFRE AÉRIENNE

- Créer de nouvelles dessertes aériennes vers la Chine et le Brésil
- Créer un système de check-in aérien dans les bateaux/hôtels pour faciliter la démarche des passagers
- Créer une offre d'achat de sièges de dernière minute sur l'aérien
- Réduire les dépenses de carburant des compagnies aériennes en vue d'une baisse du prix du coût du transport (et du billet)
- Optimiser l'escale de Faa'a pour réduire les coûts
- Développer l'inter-connectivité entre réseaux international et domestique

#### DÉVELOPPER L'OFFRE TERRESTRE

- Créer un transport en commun sur l'ile de Tahiti avec des arrêts visibles, des horaires réguliers et étendus et une desserte fiable
- Développer une offre de location de transports doux
- Adapter l'offre de taxis
- c) DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION « MADE IN TAHITI ET SES ÎLES »

#### **DÉVELOPPER LA LABELLISATION**

- Améliorer et généraliser les normes de classification des pensions de famille

#### DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT

- Augmenter l'offre de meublés de tourisme et locations de villas
- Augmenter l'offre de petite hôtellerie de luxe

#### DÉVELOPPER L'OFFRE DE RESTAURATION

- Répertorier l'offre de restauration et instaurer un classement
- Augmenter l'offre de restauration de niveau international
- Analyser la demande de produits locaux dans le tourisme
- Faciliter l'organisation de la chaîne d'approvisionnement des acteurs du tourisme

# d) PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

# FORMER LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

- Répertorier les métiers du tourisme
- Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dans le tourisme
- Créer une école de l'hôtellerie et du tourisme
- Former et accompagner les prestataires hébergement/transport/activité en gestion de petite entreprise
- Création d'une équipe itinérante pour offrir des cours et accompagnement dans les îles
- Créer un parcours d'apprentissage avec accompagnement, dédié aux pensions de famille

- Renforcer le niveau de professionnalisme dans le tourisme par le biais d'une certification obligatoire
- Créer un programme d'insertion par le travail
- Former l'administration sur le processus de développement du tourisme

#### PROMOUVOIR LES MÉTIERS DU TOURISME

- Créer un forum bisannuel emploi-tourisme
- Proposer, pendant le salon du tourisme, une plateforme d'interaction/ concertation des acteurs du tourisme

# RESTRUCTUER LA GOUVERNANCE

#### a) DÉFINIR LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

#### RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS DU TOURISME

- Renforcer la coordination des acteurs sur les îles et archipels
- Renforcer la coordination des pensions de famille
- Mettre en place une politique cohérente de développement portuaire
- Renforcer l'accompagnement des professionnels locaux

# CRÉER UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME (ADT)

- Associer tous les acteurs à la gouvernance
- Adapter les structures publiques

#### b) ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

#### ADAPTER LE CODE DU TRAVAIL

- Fiscalisation des cotisations sociales dans le tourisme
- Mensualisation du service charge
- Flexibiliser le code du travail pour annualiser le temps de travail
- Flexibiliser les horaires des commerces à Papeete
- Modifier les règles de calcul des avantages en nature dans l'hôtellerie et la restauration
- Créer un service civique volontaire dans le tourisme et la préservation de la biodiversité

#### MODIFIER LES RÈGLES RELATIVES AUX CASINOS

- Autoriser les casinos pour les touristes

# DÉVELOPPER UN CODE DU TOURISME

- Simplifier les procédures dans les zones touristiques prioritaires
- Instaurer une loi de programmation pour le développement du tourisme
- Réformer la Redevance pour la Promotion du Tourisme (RPT)

#### ADAPTER LES AUTRES RÉGLEMENTATIONS

- Solliciter de l'État la simplification des procédures de visas
- Créer une réglementation phytosanitaire cohérente et des contrôles aux escales pour l'avitaillement/débarquement
- Déplacer les vacances scolaires d'été conformément à l'hémisphère Sud
- Protéger les créateurs et artistes locaux

#### ADAPTER LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET FISCALES EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

- Créer un code de l'investissement touristique
- Faciliter les démarches et informations des investisseurs dans le tourisme
- Créer la conditionnalité des aides dans le tourisme,

# c) AMÉNAGER L'ÉCO-TERRITOIRE

# ORGANISER LES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE

- Adopter un schéma directeur des transports

#### RENFORCER LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

 Décliner un plan d'actions pour l'aménagement et la gestion du territoire dans chaque archipel

#### RENFORCER LA GESTION DES RESSOURCES ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

- Définir une politique de gestion des déchets
- Définir un plan pour l'assainissement
- Définir un plan de distribution de l'eau potable
- Définir un plan de transition énergétique

# d) METTRE EN PLACE LES OUTILS DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION DU TOURISME PILOTER LA STRATÉGIE DU TOURISME

- Se doter de structures de pilotage
- Adapter les structures publiques

# DÉVELOPPER LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TOURISME

- Compléter le dispositif d'observation statistique du tourisme

## ADAPTER LES MOYENS PUBLICS AUX AMBITIONS POUR LE TOURISME

- Adapter les moyens financiers
- Adapter les moyens humains pour la prise en charge des missions

# > SCHEMA DIRECTEUR DES DEPLACEMENTS DURABLES INTERINSULAIRES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2015 – 2025

Donner au Pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays-Etat-Communes) et une meilleure régulation des transports

- L'application d'un régime juridique rénové pour l'organisation des dessertes de transports interinsulaires
- La création d'un organe de suivi et de contrôle des opérateurs et de l'action du Pays en matière de transports interinsulaires
- La création d'un organe de coordination dédié entre le Pays, l'Etat et les communes
- Une meilleure appropriation des compétences communales en matière de transports et une identification plus fine des besoins
- Une réflexion sur la place du Pays dans le capital d'Air Tahiti
- La poursuite du recentrage du rôle de la flottille administrative
- Une gestion externalisée et unifiée des aérodromes du Pays

Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire

- Le développement d'une logique d'intermodalité
- La mise en place de solutions de transports pour les îles présentant une situation d'enclavement particulièrement importante pour les passagers
- La réhabilitation plus régulière et mieux ciblée des infrastructures de transports
- L'harmonisation de la desserte ATR sur l'ensemble du Pays et/ou la détermination de dessertes alternatives pour les aéroports 1-B
- La définition d'options de transports de passagers particulières pour les Iles-Sous-le-Vent (ISLV)
- La définition d'options de transport de fret pour certaines situations particulières
- L'amélioration des conditions d'EVASAN : le balisage des pistes
- L'amélioration des conditions de transports scolaires
- La mise en place de moyens de réservation des billets de transport plus lisibles et actualisés

Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires

- Le renforcement de la structuration du territoire : les pôles de développement économique à l'échelle des archipels
- La mise en place de moyens de stockage de carburant plus adaptés dans les îles
- La mise en place de moyens de conditionnement des déchets sur les îles
- L'amélioration des conditions de pré et post-acheminement du fret maritime
- Un meilleur ciblage des aides à l'investissement (défiscalisation)
- La rénovation du régime des aides aux hydrocarbures
- L'optimisation des aides au transport de fret pris en charge par le Pays

- La pérennisation du métier de marins par une formation plus adaptée
- L'ouverture de certains aérodromes du Pays à la desserte internationale

# > SCHEMA D'ORGANISATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE 2016-2021

### Restaurer l'autorité du Pays

Fonder une Autorité de régulation de la Santé et de la Protection sociale

- Promulguer un texte fondateur de l'Autorité de régulation de la santé et de la Protection sociale
- Structurer et organiser l'Autorité de régulation de la santé et de la Protection sociale
- Structurer par délibération une Observation de la santé en s'appuyant sur les ressources existantes

Bâtir l'Établissement public polynésien de soins primaires

- Regrouper l'ensemble des structures publiques de santé de soins primaires et de prévention dans un établissement public (ensemble des unités de la santé publique sans hébergement ainsi que Moorea)
- Organiser territorialement ce nouvel établissement public autour de subdivisions
- Transférer à cet établissement public l'ensemble des moyens afférents

Unifier le Service hospitalier public polynésien

- Créer une communauté hospitalière polynésienne autour d'une entité unique (Taaone, Uturoa, Taravao et Taiohae)
- Transférer à cet établissement public l'ensemble des moyens afférents

Assujettir tout financement à une autorisation

- Réécrire le régime des autorisations en le fondant sur l'appel à projet
- Associer systématiquement un mode de financement à l'autorisation issue de l'appel à projet

Mettre à jour la carte sanitaire sur la base des lits et équipements installés et des projets d'évolution de l'offre portés par les autres axes

Assujettir tout équipement nouveau à une étude médico-économique

• Valider le principe que tout équipement ou activité supplémentaire doit être fondé sur une étude médico-économique, avec un rapport coût-bénéfice favorable, et respectueux de l'objectif polynésien des dépenses de santé

Opposabilité du schéma d'organisation sanitaire aux tiers

• Adoption du SOS par l'Assemblée de Polynésie française

## Améliorer la santé primaire dans les archipels

Améliorer la couverture de santé primaire

- Permettre l'amélioration de la gestion humaine et financière par l'instauration de l'Établissement polynésien de soins primaires
- Faire de l'« infirmier en soins de santé primaire » un pivot de la nouvelle organisation
- Inciter et faciliter l'installation des libéraux dans les îles :
- Renforcer la coordination médicale et du parcours de soin, garantie de continuité de la réponse médicale

- Mettre en place des dispositifs d'incitation à l'installation de médecins, y compris étrangers à diplôme hors UE
- Couvrir les zones sans médecin par une offre itinérante de médecins et paramédicaux : lancement d'un appel à projet expérimental pour la couverture des îles et atolls dénués d'offre (publique ou libérale) par une rotation régulière de professionnels

Rapprocher la convalescence du domicile

- Ouvrir 100 lits et places de SSR par reconversion de lits MCO
- Développer quelques lits de rééducation fonctionnelle spécialisée (neuro et cardio) sur Tahiti par reconversion

Renforcer les équipements de transport sanitaire

- Rendre effectives les rotations héliportées de Moorea et de Taravao vers le CHPF
- Améliorer le transport inter-établissements en renforçant les moyens

Mettre l'efficience au service du renforcement des soins primaires

- Réduire le nombre de lits MCO par reconversion Améliorer la performance interne des établissements hospitaliers
- Développer une plateforme logistique unique de pharmacie pour le secteur public
- Réduire les transports sanitaires par le renforcement de l'accès aux soins primaires et la mise en place d'une coordination renforcée sur les Evasan

## Adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins

Augmenter l'offre de dialyse

- Favoriser le déploiement par appel à projet d'une offre de dialyse capable de couvrir 100 personnes supplémentaires à coût plus efficient
- Encourager le développement de la greffe préemptive

Développer l'offre de santé mentale

- Adopter un Schéma directeur de Santé mentale couvrant de manière intégrée le projet de structure unique ainsi que le développement d'activités hors les murs
- Fusionner les services concernés (pédopsychiatrie, psychiatrie adulte, addictologie, CAMSP) dans une entité juridique unique

Poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre cancer et adopter le plan cancer

- Structurer un réseau de soins cancer
- Expérimenter l'administration de la chimiothérapie en proximité (Taravao, Uturoa)

Créer un pôle privé unique

• Lancer un appel à projet permettant de constituer un pôle privé unique, modernisé.

Favoriser une approche par parcours de santé en s'appuyant sur le premier recours et l'articulation entre les secteurs public, privé et libéral

- Faire du médecin référent le pivot du parcours de santé, spécifiquement sur les ALD
- Intégrer dans la convention d'installation des missions de service public

- Faire évoluer le dispositif de conventionnement des personnels de santé non prescripteurs (infirmiers, kiné) pour permettre leur rapprochement autour d'un médecin référent ou d'une maison médicale
- Expérimenter des modalités incitatives au regroupement en maisons de santé
- Mettre en place un réseau de santé périnatal piloté par la maternité de référence au CHPF, en vue de formaliser la coordination des prises en charge des accouchements notamment inter-îles

## Réinvestir la prévention et la promotion de la santé

Faire de la lutte contre le surpoids une priorité Pays de la prévention

- Elaborer un schéma de prévention du surpoids et de l'obésité
- Définir la lutte contre le surpoids comme priorité du Pays pour permettre la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de facteurs de risque

Rationaliser l'organisation de la prévention

- Organiser les services de prévention en visant une polyvalence et une pluridisciplinarité : maintenir les postes mais élargir les missions des personnels de prévention
- Renforcer les points et actions de dépistage en utilisant le maillage : médecine du travail, dépistage scolaire
- Intégrer une approche coût-efficacité en prévention
- Redonner aux communes un rôle dans la santé

Partager une approche polynésienne de la prévention et de la promotion de la santé

- Améliorer la connaissance de la population pour la compréhension des comportements de recours aux soins et des déterminants de santé
- Adopter une stratégie de communication régulière et diversifiée et développer un marketing social
- Mettre en place une évaluation de la prévention

## Relever le défi du bien vieillir en partenariat avec le ministère en charge de la solidarité

Créer un risque unique Handicap-Dépendance

- Créer un risque unique couvrant toutes les dépendances
- Faire du médecin référent le coordonnateur du parcours de la personne âgée dépendante
- Adopter une grille polynésienne de repérage de la fragilité et d'évaluation multidimensionnelle du niveau de dépendance permettant l'élaboration d'un plan d'aide individualisé avec la personne et sa famille
- Définir le guichet unique d'entrée dans les dispositifs d'aide
- Elaborer un schéma médico-social qui sert de grille unique de développement de l'offre et définit le rôle des acteurs
- Mettre en place un volet personnes âgées à l'observation de la santé

Privilégier le maintien à domicile et améliorer la qualité de prise en charge

- Structurer le réseau de l'aide à domicile
- Reconnaître un statut d'aidant familial (unique par famille)
- Accompagner l'aidant familial par une formation d'appui, et des propositions de répit

- Reconnaître un statut au personnel « assistant de vie »
- Structurer la formation locale des assistants de vie (initiale et continue), en encadrant le statut de formateur
- Appuyer l'adaptation du domicile par un renforcement des dispositifs d'appui (individuels et à l'égard des bailleurs sociaux) et un élargissement à l'ensemble des régimes
- Labelliser les associations intervenant dans le champ de la dépendance

Proposer une première offre complémentaire d'établissements spécialisés

- Refondre par arrêté les dispositifs d'agrément et de contrôle
- Définir un statut minimal d'établissement recevant un public de personnes âgées
- Accompagner des projets d'EHPAD sur Tahiti, unité Alzheimer, accueil de jour par appel à projet
- Inciter à la création d'une filière gériatrique appuyée sur le CHPF

## Instaurer un espace numérique de santé polynésien

Créer une gouvernance forte des SI de santé polynésiens

- Réactualiser le schéma directeur système d'information Santé
- Institutionnaliser la Maîtrise d'ouvrage de l'Autorité de régulation
- Mettre en place une Maîtrise d'œuvre dédiée, sous une forme autonome (association, groupement...), disposant de moyens propres

Prioriser les moyens et les énergies sur le dossier médical partagé (DMP)

- Imposer à tous les acteurs de suivre les orientations du dossier médical partagé
- Permettre à la Maîtrise d'œuvre d'être hébergeur de données de santé
- Prioriser le volet de synthèse médicale dans le déploiement par étapes
- Associer progressivement l'obligation de renseigner le DMP au remboursement des actes
- Mettre en place une labellisation polynésienne des logiciels médicaux

Mettre en place une télémédecine au service des soins primaires dans les archipels

- Equiper les archipels en télémédecine (téléconsultation notamment)
- Adopter une règlementation polynésienne
- Définir les modalités de rémunération associées

## PLAN SMART POLYNESIA - Plan de développement de l'écosystème numérique 2017-2023

#### Axe 1 : Ecosystème numérique

- Sous-thématique 1.1. Pôle, incubateur, espace de convergence
  - Mettre en place un bâtiment totem (ou espace de convergence numérique) "Pacific DigiPol"
- Sous-thématique 1.2 Financement et accompagnement
  - Mettre en place des aides directes au développement des entreprises numériques
  - Développer des incitations fiscales dédiées à la filière numérique
  - Développer des produits de financement dédiés aux projets numériques
  - Etendre les produits financiers de BPI France aux entreprises polynésiennes
- Sous-thématique 1.3 Projets et innovation
  - Mettre en place des formules d'appels à projets récurrents
  - Développer une offre d'e-Commerce locale en Polynésie française
  - Développer des e-Services bancaires / financiers en Polynésie française
  - Accompagner l'implantation d'entreprises numériques internationales en Polynésie française
  - Suivre et accompagner les plans de transition numérique des entreprises polynésiennes
  - Accompagner les projets de développement autour des objets connectés
  - Mettre en place une veille sur les grands projets numériques auxquels les entreprises polynésiennes pourraient postuler / contribuer en France et à l'international
  - Mettre en place un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets pour répondre aux appels à projets et consultations nationales
- Sous-thématique 1.4 Emploi et formation
  - Mettre en place un référentiel des métiers et des compétences numériques en Polynésie française
  - Organiser des assises de la formation aux métiers du numérique en Polynésie française
  - Développer des programmes de formation aux métiers du numérique
- Axe 2 : Infrastructures et équipements Sous-thématique 2.1 Equipements et connectivité des foyers
- Sous-thématique 2.1 Equipements et connectivité des entreprises
  - Mettre en place une aide à l'équipement numérique pour les foyers modestes
  - Mettre en place une filière de reconditionnement du matériel numérique destiné à être redistribué aux foyers modestes
  - Intégrer une «composante numérique» dans les lotissements sociaux
  - Développer un accès Wifi à moindre coût dans les lotissements sociaux
  - Mettre en place des centres numériques dans les zones rurales et archipels éloignés

- Sous-thématique 2.2 Equipements et connectivité des lieux publics
  - Mettre en place des points d'accès Wifi gratuits dans les lieux publics
- Sous-thématique 2.3 Equipements et connectivité des entreprises
  - Poursuivre et pérenniser les mesures d'aide à la connectivité des entreprises
  - Mettre en place une offre complète numérique pour les TPE
- Sous-thématique 2.4 Infrastructures intra Polynésie
  - Poursuivre le déploiement de la fibre
  - Accélérer le déploiement de la fibre
  - Mettre en place le nouveau câble inter-îles
  - Poursuivre le développement de solutions techniques pour les îles non desservies par le câble
  - Accompagner la mise en place de réseaux spécialisés
- Sous-thématique 2.5 Liaisons internationales
  - Mettre en place le second câble sous-marin de sécurisation
  - Poursuivre l'augmentation des capacités sur le câble existant Honotua
- Sous-thématique 2.6 Cybersécurité
  - Définir et mettre en œuvre un plan en matière de cybersécurité au niveau du Pays
  - Organiser la communication et la prévention en matière de cybersécurité vis-à-vis de la population

#### Axe 3: E-Administration

- Sous-thématique 3.1 Infrastructures et équipements
  - Réaliser un état des lieux global et un schéma directeur du Système d'Information de la Polynésie française
  - Mettre en place un réseau inter-administration de la Polynésie française (Ministère, Services, Communes, ...)
- Sous-thématique 3.2 E-Services publics
  - Elaborer une stratégie de développement de l'E-Administration
  - Mettre en place une infrastructure adaptée à l'E-Administration
  - Mettre en place une plateforme globale d'accès aux E-Services administratifs du Pays
  - Mettre en place un compte numérique d'accès aux E-Services administratifs
  - Poursuivre la mise en place des premiers téléservices
  - Mettre en place un plan de déploiement de la dématérialisation des processus administratifs et des flux de données interservices, et accompagner la mise en œuvre de ce plan
- Sous-thématique 3.3 Open data

- Développer un plan global dédié à l'Open Data en Polynésie française et accompagner sa mise en œuvre
- SIG, outil de marketing

#### • Sous-thématique 3.4 - Conduite du changement

- Définir et mettre en œuvre un plan de conduite du changement pour les agents de l'administration polynésienne autour du développement de l'E-Administration
- Mettre en place un référent digital et/ou une cellule digitale dans chaque service de l'Administration, du Pays ou des communes

### Axe 4 - Numérique sectoriel

#### • Sous-thématique 4.1 - e-Education

- Définir et mettre en place un plan d'équipement et de connectivité des établissements scolaires
- Déployer une plateforme pédagogique polynésienne à destination des élèves
- Promouvoir les actions de sensibilisation au numérique dès l'école primaire
- Promouvoir les solutions et ressources nationales, à destination des enseignants
- Travailler en partenariat avec des plateformes collaboratives MOOC et e-learning francophones et les enrichir de contenus polynésiens

#### • Sous-thématique 4.2 - E-Santé

- Créer le portail «Espace numérique de santé polynésien»
- Mettre en place un dossier des données du patient partagées
- Développer les applications de télémédecine

### • Sous-thématique 4.3 - E-Tourisme

- Mettre en place une plateforme unique dédiée aux touristes pour faciliter l'organisation de leur voyage en Polynésie française
- Mettre en place le Wifi gratuit sur les lieux touristiques

### • Sous-thématique 4.4 - E-Economie bleue

- Mettre en place une banque de données de l'océan, des lagons et du littoral tropical
- Améliorer le suivi des bateaux de pêche professionnels et des goélettes via une application
- Renforcer les équipements des pêcheurs et leurs formations pour améliorer le recueil de données de pêche (pêcheurs et coopératives)
- Renforcer les équipements et infrastructures de connexion pour les fermes perlières

### • Sous-thématique 4.5 - Développement numérique d'autres secteurs

- Contribuer à la digitalisation du futur centre culturel
- Proposer un portail dédié à l'environnement

#### Axe 5 – Gouvernance numérique

- Sous-thématique 5.1 Organisation / pilotage / communication
  - Actualiser et suivre la stratégie et son plan opérationnel SMART POLYNESIA
  - Définir la gouvernance de la filière numérique en Polynésie française
  - Mettre en place une task force SMART POLYNESIA
  - Suivre les indicateurs de pilotage du développement numérique polynésien
  - Réaliser une veille numérique
  - Poursuivre l'organisation régulière d'événements autour du numérique en Polynésie française
- Sous-thématique 5.2 Partenariats
  - Développer des partenariats autour de l'écosystème numérique
- Sous-thématique 5.3 Réglementation & relations opérateurs
  - Actualiser la gouvernance et la réglementation des télécommunications
  - Poursuivre les évolutions de la réglementation associée au développement de l'E-Administration et des échanges numériques entre les différents acteurs économiques

# > SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE (Février 2017)

# Un territoire connecté doté d'un socle et d'une gouvernance de transformation digitale

## Une gouvernance « tous pour le numérique »

- Créer l'espace de dialogue et de concertation sur la politique du numérique en polynésie "Tous pour le numérique". Les missions de cette plate-forme seront:
- Coordonner les actions et les initiatives impulsées par les sphères publiques et privées
- D'orienter efficacement les moyens financiers publics et privés par la coordination de projets et d'initiatives et la mobilisation de soutiens
- Faciliter les partenariats et échanges avec d'autres territoires ou acteurs (partenariats, projets pilotes...)
- Donner une lisibilité aux ambitions numériques des collectivités polynésiennes
- Coordonner: infrastructures, usages et services
- Accélérer et simplifier les « interfaces » au sein des administrations avec les opérateurs...

## Renforcer la connectivité internationale et sa performance économique

- Associer l'ensemble des opérateurs de télécommunication aux grands projets d'investissements.
- Les inviter à investir en amont et permettre en aval des mécanismes d'achats type IRU dans les nouveaux projets d'infrastructures de connectivité internationale
- Abaisser la barrière d'entrée à HONOTUA : Accès au site PAPENOO
- Créer un tarif spécifique plaque Tahiti pour raccorder PAPENOO : cibler un tarif de 1000 XPF le Mbit/s dès 2017 et 500 XPF en 2018 en attendant une offre fibre noire ou fourreau audelà.
- Pour HONOTUA, proposer des IRU 5, 10,15 ans de capacité vers Hawai / Los Angeles
- Veiller à ce qu'au moins un 2ème câble sous-marin soit connecté à la Polynésie Française d'ici 24 mois
- Financer ou soutenir (aides) les projets d'infrastructures neutres et ouverts (disposant d'un catalogue de service de gros encadré)
- Favoriser l'atterrage de tout projet de câble sous-marin indispensable à une stratégie de Hub Numérique Pacifique qui contribuera à augmenter le trafic sur les différents câbles connectés à Tahiti, abaissant ainsi le coût du transit IP.

## Accentuer l'ouverture du marché des télécommunications

- Associer les différents opérateurs aux grands projets d'infrastructures du Pays
- Faire évoluer les offres de gros groupe OPT et d'interconnexion pour favoriser le développement du marché et la transformation numérique dans tous le Pays
- Inviter les opérateurs sous 2 mois à faire/revoir des offres de gros de partage des infrastructures entre les opérateurs (Pylônes, fibre noire, boucle locale ADSL, FTTH ...)
- Réunir les opérateurs autour d'un contrat d'engagement Tous pour un objectif d'internet de haute qualité en Polynésie (amélioration de la capacité de bande passante par client avec des minima annuel sur les 3 à 5 prochaines années) avec l'appui d'une politique publique
- Faire évoluer le cadre légal et réglementaire pour inciter fortement le partage et la mutualisation des réseaux partout dans le Pays y compris dans les Archipels Eloignés

- Explorer le partage de réseau mobile activé notamment pour favoriser le saut technologique vers la 4G avec une approche de type RAN Sharing (mise en commun par les opérateurs d'équipements actifs et de leurs fréquences assignées)
- Veiller à ce que la régulation des tarifs de gros permet une offre de détail de qualité sans effet de ciseaux tout en incitant les investissements efficaces.

# Développer la connexion Haut Débit dans l'ensemble des archipels éloignés via un mix technologique

- Demander à l'OPT de doubler la capacité kbit/s par client en 2017 dans les archipels éloignées, via les accès SAT et contrats en cours (OPT).
- Instaurer un catalogue de gros des AE résultant d'un mécanisme de subvention du Mbit/s afin de réduire l'écart avec les tarifs pratiqués aux IDV sur base d'une structure de coûts auditée au préalable.
- Mobiliser les technologies Satellitaires et leurs évolutions en cours (orbites basses) pour compléter la connectivité au delà des câbles sous-marins.
- Envisager d'actualiser les missions de Service Public de télécommunications et de Service Universel pour délivrer un service de base dans toutes les îles habitées : Objectif un tarif de gros des liaisons AE avec Tahiti du Mbit/s identique à celui d'Honotua domestique
- Proposer un assemblage efficace et astucieux de technologies de desserte interne aux territoires pour les iles des Archipels Eloignées (Fibre aux sites clés, Couverture 4G Fixe/Mobile, WIFI, Montée en Débit DSL).
- Solutions innovantes et combinées dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du numérique sur les archipels éloignés

# Connecter en fibre optique les sites prioritaires et accélérer la pénétration du Très haut débit (THD)

- Veiller à une totale transparence et anticipation du calendrier de déploiement et préouverture commerciale des zones fibrées (2 à 3 mois avant) : Voire même sur la stratégie de géomarketing avant déploiement OPT consulterait tous les FAI
- Étude de définition Réseau Interne PF (1er semestre 2017) via SIPF •Instaurer un dialogue avec l'OPT et un cadre qui dynamise le développement de la pénétration du THD pour veiller au développement des accès fibre optique dans des délais très brefs (moins de 18 mois) de l'ensemble des sites prioritaires publics et privés
- Soutenir le financement des raccordements Fibre (plafond 75% du montant avec un maximum de 200 000 XPF par Site)
- Veiller à la performance et au contenu du catalogue des offres de gros pour faciliter la dynamique de marché des FAI : prévoir Offre IRU 5,10, 15 ans ; offre de fibre noire, location de fourreaux ...

## Mobiliser la commande publique pour contribuer à développer le marché du Haut et très Haut Débit

- En coordination avec l'ensemble des acteurs publics, établir un document posant les axes prioritaires du déploiement en fibre optique pour les établissements publics.
- Identifier des sites pilotes prioritaires
- Veiller à allotir les marchés pour s'assurer une expression large et efficace de la concurrence (achats groupés, avec LOTS, etc?)
- Combiner l'achat de services avec la construction de réseaux privatifs sur des zones limitées mais pertinentes (réseaux indépendants dans les secteurs les plus denses pour interconnecter des établissements)

## Un territoire solidaire pour ses habitants et pour ses entreprises

## Faire du numérique un élément de consolidation du système éducatif

- Expérimentation d'une plateforme de services numériques (pédagogie) : environnement numérique de travail ; distribution de services et de logiciels ; communication avec les parents en internat
- Sécuriser et optimiser les fonctions de gestion : base élève, RH, GF, maintenance
- Renforcement de l'équipement avec l'achat de 600 tablettes/ordinateurs
- Accompagnement des communes : rénover le câblage intérieur des établissements en vue de l'arrivée de la fibre
- Déploiement de la plateforme pédagogique polynésienne (logiciels pédagogiques + ENT)
- Politique d'équipement des lycées et des collèges : passer progressivement à 1000 ordinateurs/tablettes achetés par an en améliorant aussi l'équipement des internats

## Développer un système de santé innovant pour répondre aux contraintes exceptionnelles de la PF

- Démonstrateur d'un espace numérique de santé permettant aux acteurs de collaborer et de partager des données des patients
- Etendre les expérimentations de télémédecine de qualité pour limiter les EVASAN et maintenir les malades à proximité de leur lieu de vie
- Etudes de définition d'un observatoire de la santé (infrastructure de données publiques, axes prioritaires, prévention et évaluation)
- Création de l'espace numérique de santé polynésien
- PACS (système d'archivage et de transmission d'images Picture Archiving and Communication System) mutualisé pour faciliter l'accès aux images médicales, partager les expertises et développer la téléradiologie sur l'ensemble du territoire
- Déploiement des premiers réseaux de télésanté (phase « d'industrialisation »)
- Création de l'Observatoire de la santé

### Amplifier le développement des usages numériques dans la société polynésienne

- Démonstrateur d'un système de formation à distance couvrant l'ensemble de la Polynésie française
- Renforcement du plan d'accompagnement des enseignants à l'usage du numérique en classe (négociation avec l'Etat)
- Plan de développement de la formation aux métiers du numérique
- Feuille de route de développement de la formation sur les usages et sur les métiers émergents du numérique
- Programme de déploiement de services innovants pour les entreprises, les administrations du Pays et les collectivités locales
- Développement d'une médiation numérique adaptée au contexte de la Polynésie en ciblant les particuliers, les professionnels, les entreprises et les collectivités afin de faire évoluer leurs pratiques (création de tiers-lieux).

## Réussir la modernisation de l'administration et des services publics locaux

## Développer une administration 100% numérique et accessible à tous

- Expérimentation du déploiement de maisons de service au public dans les territoires les plus éloignés : guichets uniques polyvalents (mairie, poste, SEFI, CPS, banque, etc.) ; outillage de ces guichets avec le numérique (bases de connaissance, mise en réseau...)
- Etude de définition du réseau interministériel de la Polynésie française (RIPF)
- Etude d'une plateforme de e-services (Pays, communes, établissements publics) proposant des solutions en marque blanche
- Création d'une plateforme mutualisée et unifiée de e-services administratifs (Pays, bloc communal, établissements publics) : simplification administrative des démarches des citoyens et des entreprises ; simplification de la gestion des demandes ; marque blanche
- Développement du réseau interministériel de la polynésie française (RIPF), élargi progressivement aux autres administrations et services locaux

## Bâtir une politique de la donnée

- Doter le pays d'un Chief DATA Officer et d'une politique de gestion de la « Donnée »
- Etude de définition d'un catalogue de données de référence (base adresse, base des bâtiments publics, équivalent de la base Sirene (immatriculation ISPF, numéro Tahiti))
- Impulser la mise en place d'un socle SIG (Système d'Information Géographique) ouvert et partagé pour les politiques publiques et ouvert aux acteurs de la société.
- Systématiser le recueil de données sous format SIG (données et cartographies) par exemple auprès des opérateurs de télécommunications pour bâtir des observatoires et disposer d'outils d'informations sur l'éligibilité aux services
- Création d'un entrepôt de données destiné à valoriser les données publiques
- Renforcer l'implantation de stations météo dans les archipels (en synergie avec les infras existantes) ainsi que le système d'alerte
- Diffuser et partager au mieux les données (open data ...) et impulser la création de services d'informations (cartographies, API, serveurs d'éligibilité ...)

## Un territoire plus fort économiquement et plus innovant

## Développer la filière numérique et accélérer la transition numérique des entreprises traditionnelles

- Mise en place de mécanismes d'échanges et de concertation avec les secteurs stratégiques de l'économie locale (ex : secteur bancaire, utilités, tourisme) afin de mieux répondre à leurs besoins de bande passante et de déploiement d'infrastructures performantes.
- Mise en place d'un programme prioritaire d'accueil des entreprises numériques désireuses de s'installer en Polynésie française et valorisation d'un programme de type « follow the sun »
- Développement de la filière numérique : programme d'accueil des entreprises informatiques (défiscalisation notamment) : secteur privilégié du cloud, de l'intégration de services et du codage
- Accélération de la transition numérique des entreprises classiques : présence renforcée sur le Web, e-commerce, m-paiement, relation client, etc.

## > CHARTE DE L'EDUCATION

## 1. LES FINALITÉS DE L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

## 2. LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 2.1. UNE ÉCOLE POUR TOUS
- 2.1.1. Instruire tous les enfants
- 2.1.2. Affirmer les droits et obligations des élèves
- 2.1.3. S'attacher à la réussite de tous
- 2.1.4. Relever le défi de l'isolement géographique
- 2.1.5. Donner plus à ceux qui en ont le plus besoin
- 2.1.6. Accueillir les enfants porteurs de handicaps et assurer une continuité éducative aux enfants hospitalisés
- 2.2. UNE ÉCOLE PERFORMANTE
- 2.2.1. Garantir les connaissances et les compétences de base
- 2.2.2. Valoriser les langues polynésiennes et favoriser le plurilinguisme
- 2.2.3. Élever le niveau de qualification
- 2.2.4. Organiser la continuité de l'enseignement
- 2.2.5. Assurer la qualité de l'enseignement
- 2.2.6. Favoriser la recherche et l'innovation pédagogiques
- 2.2.7. Garantir la meilleure orientation possible pour chaque élève
- 2.2.8. Adapter les rythmes scolaires
- 2.2.9. S'appuyer sur les réalités polynésiennes
- 2.3. UNE ÉCOLE OUVERTE
- 2.3.1. Impliquer les familles
- 2.3.2. Agir avec la société tout entière

- 2.3.3. S'ouvrir au monde professionnel
- 2.3.4. S'ouvrir au monde, notamment à la région du Pacifique

## 3. LE PILOTAGE DE L'ÉCOLE

- 3.1. UNE DÉMARCHE DE PERFORMANCE
- 3.1.1. Au niveau institutionnel
- 3.1.2. Au niveau du système éducatif
- 3.2. LES ORGANISMES CONSULTATIFS
- 3.2.1. Le haut comité de l'éducation
- 3.2.2. Le conseil général des élèves et des étudiants

## 4. LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- 4.1. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ
- 4.1.1. Éléments de contexte et pilotage
- 4.1.2. Objectifs, actions et indicateurs de performance
- 4.1.2.1.

Objectif 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

- Actions de l'objectif 1
- Action 1 Donner aux fondamentaux (parler, lire, écrire, compter) leur place de ciment dans les apprentissages.
- Action 2 Développer des compétences multiples
- Action 3 Préparer l'enfant à devenir élève.
- Action 4 Évaluer en termes d'appréciation et de progrès.
- Action 5 Prendre en compte la diversité des élèves par la différenciation.
- Action 6 Renforcer le travail en équipe et la continuité entre les premier et second degrés.

- Action 7 - Utiliser les outils numériques.

#### 4.1.2.2.

Objectif 2 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du CM2.

- Actions de l'objectif 2
- Action 1 Intensifier l'exposition aux langues polynésiennes de la maternelle au CM2.
- Action 2 Promouvoir l'usage de la langue en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager des échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien.
- Action 3 Étendre la généralisation de l'enseignement de l'anglais aux cycles 1 (SG) et 2.

#### 4.1.2.3.

Objectif 3 - Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés.

- Actions de l'objectif 3
- Action 1 Augmenter le taux de scolarisation des élèves en Section des tout-petits (STP) dans les écoles des secteurs socialement défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés.
- Action 2 Promouvoir la synergie des partenaires territoriaux et locaux pour construire cet accueil.
- Action 3 Construire des passerelles entre la famille et l'école.
- Action 4 Renforcer les actions en faveur des élèves les plus fragiles.

#### 4.1.2.4.

Objectif 4 - Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Actions de l'objectif 4
- Action 1 Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Action 2 Développer un contexte de scolarisation favorable en améliorant les ressources matérielles disponibles.
- Action 3 Prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers en mobilisant des ressources humaines dédiées.

## 4.1.2.5.

Objectif 5 - Optimiser les moyens alloués.

- Actions de l'objectif 5
- Action 1 Optimiser les moyens matériels.

- Action 2 Optimiser les moyens humains notamment en milieux socialement défavorisés et dans les archipels éloignés.
- Action 3 Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.
- Action 4 Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation.
- 4.1.3. Synthèse des indicateurs
- 4.2. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ
- 4.2.1. Éléments de contexte et pilotage
- 4.2.2. Objectifs, actions et indicateurs de performance
- 4.2.2.1.

Objectif 1 - Conduire les jeunes aux niveaux de compétences attendus en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants.

- Actions de l'objectif 1
- Action 1 Conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture exigible aux termes des cycles 3 partiel (6e) et 4 (5e, 4e, 3e).
- Action 2 Poursuivre les efforts afin de permettre à chaque élève de construire son propre parcours vers la réussite.
- Action 3 Réduire le taux de maintien (redoublement) au collège, au lycée.
- Action 4 Mesurer le parcours des élèves au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur.
- Action 5 Développer les dispositifs pour répondre à la politique volontariste d'inclusion pour les élèves en situation de handicap, et mesurer les effets sur leur parcours scolaire en matière d'inclusion.
- Action 6 Intensifier l'exposition des élèves aux langues polynésiennes.
- Action 7 Promouvoir l'usage de la langue en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager des échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien.
- Action 8 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A2 du CECRL en anglais au terme du cycle 4.

#### 4.2.2.2.

Objectif 2 - Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire et post-baccalauréat.

• Actions de l'objectif 2

- Action 1 Faire acquérir à tous les lycéens au moins un premier niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un diplôme de niveau V
- Action 2 Permettre à tous les jeunes, avant leur sortie du système éducatif, l'accès à une certification.
- Action 3 Créer les conditions qui permettent d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

4.2.2.3.

Objectif 3 - Optimiser les moyens alloués.

- Actions de l'objectif 3
- Action 1 Optimiser les moyens matériels
- Action 2 Optimiser les moyens humains notamment en milieux sociogéographiques défavorisés
- Action 3 Optimiser les moyens humains par le suivi des carrières.
- Action 4 Soutenir la démarche partagée de conception du plan de formation.
- 4.2.3. Synthèse des indicateurs
- 4.3- SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION
- 4.3.1. Éléments de contexte et pilotage
- 4.3.2. Objectifs, actions et indicateurs de performance

4.3.2.1.

Objectif 1 - Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire, en l'occurrence, la rentrée des classes.

- Action de l'objectif 1
- Action 1 Maximiser le pourvoi des postes à la rentrée scolaire.
- Action 2 Réussir la préparation des examens

4.3.2.2.

Objectif 2 - Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations.

- Actions de l'objectif 2
- Action 1 Adapter le schéma directeur des formations aux besoins des secteurs public et privé.
- Action 2 Élargir la carte des formations.

- Action 3 - Favoriser l'ouverture à la région Pacifique et à l'Europe par le développement de projets de scolarisation et de coordination internationaux.

4.3.2.3.

Objectif 3 - Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire.

- Actions de l'objectif 3
- Action 1 Systématiser le repérage dès la maternelle.
- Action 2 Améliorer la prise en charge des élèves en fonction de leurs besoins.
- Action 3 Organiser la veille des situations de décrochage scolaire.
- Action 4 Créer un dispositif de suivi des parcours.
- Action 5 Faire de l'orientation un volet essentiel du système éducatif.
- Action 6 Développer une pédagogie adaptée à l'hétérogénéité des jeunes.
- Action 7 Mieux impliquer encore les familles dans la vie scolaire.
- Action 8 Donner des réponses aux parents.
- Action 9 Renforcer la coopération entre les acteurs.
- Actions de l'objectif 4
- Action 1 Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires terrestres.
- Action 2 Apporter des améliorations qualitatives dans le transport scolaire.

4.3.2.5.

Objectif 5 - Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines.

- Actions de l'objectif 5
- Action 1 Garantir un recrutement adapté qualitativement et quantitativement
- Action 2 Stabiliser les équipes éducatives au sein des établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- Action 3 Prévenir les risques professionnels des enseignants.

4.3.2.6.

Objectif 6 - Améliorer la qualité de la gestion des fonctions supports.

- Actions de l'objectif 6
- Action 1 Optimiser l'organisation de la Direction générale de l'éducation et des enseignements.

- Action 2 Développer le numérique
- 4.3.3. Synthèse des indicateurs
- 4.4. VIE DE L'ÉLÈVE
- 4.4.1. Éléments de contexte et pilotage
- 4.4.2. Objectifs, actions et indicateurs de performance
- 4.4.2.1.

Objectif 1 - Faire respecter l'École, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité.

- Actions de l'objectif 1
- Action 1 Promouvoir la vie scolaire et l'éducation à la responsabilité.
- Action 2 Renforcer la politique de prévention de la délinquance.
- Action 3 Renforcer la coopération avec les parents d'élèves (les familles).

4.4.2.2.

Objectif 2 - Promouvoir la santé des élèves.

- Action de l'objectif 2
- Action Maintenir et accentuer les efforts en matière de médecine curative et de médecine préventive.

4.4.2.3.

Objectif 3 - Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves.

- Actions de l'objectif 3
- Action 1 Soutenir l'action sociale.
- Action 2 Contribuer à améliorer la qualité de vie des élèves en internat.
- 4.4.3. Synthèse des indicateurs

## > POLITIQUE SECTORIELLE DE LA PECHE HAUTURIERE 2018-2022

Objectif 1 - Gestion de la flotte : assurer l'accroissement de la flotte hauturière basé sur une exploitation durable des ressources de la ZEE et de ses zones adjacentes.

- Programme 1.1 : Adopter les mesures de gestion de nature à préserver les niveaux de rendement des navires et assurer la conformité avec les règles internationales de gestion et de conservation et la cohabitation avec les autres segments de la flotte.
- Programme 1.2 : Accroître progressivement l'outil de production en régulant la délivrance des licences de pêche et les aides à l'investissement.
- Programme 1.3 : Appuyer la mise en œuvre de stratégies de pêche permettant d'exploiter les zones distantes de la ZEE et les eaux internationales adjacentes.
- Programme 1.4 : Consolider la collecte de données sur la pêche et améliorer les connaissances scientifiques via une expertise partagée.

Objectif 2 - Leviers économique s : densifier la chaîne de valeur au profit du Pays.

- Programme 2.1 : Améliorer les conditions de service pour la réparation et l'entretien des navires.
- Programme 2.2 : Soutenir les performances économique, technique, environnementale et sanitaire du port de pêche de Papeete.
- Programme 2.3 : Accroître l'attractivité et la visibilité des produits de la pêche polynésienne sur les marchés.
- Programme 2.4 : Valoriser les co-produits et sous-produits issus de l'activité de mareyage.

Objectif 3 - Ressources humaines : promouvoir les compétences nécessaires au développement de la filière.

- Programme 3.1 : Consolider la formation et le cadre d'emploi pour répondre aux besoins actuels et futurs de la filière.
- Programme 3.3 : Mettre en place un outil de gestion performant des marins et des carrières

Objectif 4 - Pilotage public : optimiser le soutien à la filière

- Programme 4.1 : Adapter le système des aides directes et indirectes mis en place par le Pays au nouveau développement de la filière
- Programme 4.2 : Mettre en place un suivi économique de la filière.

## > PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE 2015-2030

- 1. Clarifier l'organisation juridique du secteur de l'énergie
- Un code de l'énergie
- Une simplification de la loi sur les délégations de services publics
- Le mécanisme de péréquation du prix de l'électricité redéfini et clarifié
- Une clarification statutaire de l'exercice de la compétence du pays en matière d'énergie
- 2. Instaurer un modèle économique de l'électricité plus transparent
- Une meilleure connaissance des coûts et des marges
- Des tarifs de l'électricité plus justes et plus compréhensibles
- Des tarifs de l'électricité incitatifs
- La fin des amortissements de caducité
- Une fiscalité différentielle adaptée
- 3. Promouvoir une plus grande concurrence dans le secteur de l'énergie
- Un accès au réseau public facilité
- Faciliter la venue de nouveaux concurrents
- Instaurer un arbitre indépendant
- 4. Soutenir les filières d'énergies renouvelables
- Relancer les projets hydroélectriques
- Conforter la croissance des installations photovoltaïques
- 5. Faire évoluer les comportements dans la relation à l'énergie
- Elaborer une réglementation énergétique des bâtiments
- Réalisation de diagnostiques en énergie et de bilans des émissions des gaz à effet de serre encouragée
- Promouvoir et accompagner le label Eco-Ecole dans le secteur de l'éducation
- 6. Moderniser et sécuriser nos infrastructures publiques et privées en matière d'énergie
- Réalisation du programme dit « de bouclage » du réseau 30 000 et 90 000 volts de transport électrique de la TEP par le nord de l'île de Tahiti
- Développement des dispositifs individuels ou publics de stockage de l'énergie
- Favoriser le foisonnement des centrales photovoltaïques installées au sol
- 7. Définir et mettre en place des outils efficaces de pilotage de la transition énergétique
- Création d'un comité de suivi du plan de transition énergétique
- Elaboration d'un schéma directeur détaillé des énergies renouvelables pour la période 2015 à 2030

## > SCHEMAS DIRECTEURS EN COURS

## POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

#### Avis du CESC n° 92-2017 du 24 août 2017

#### « III - OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

#### A. Observations préalables

Le CESC regrette de ne pas avoir pu recueillir plus de données chiffrées de la part des acteurs publics et privés (SPEA...) du secteur de l'eau, concernant la ressource et la gestion de l'eau sur toutes les communes de la Polynésie française.

Le CESC aurait également souhaité avoir des informations sur les communes ayant eu recours à la délégation de service public (Papeete, Pirae, Moorea, Bora Bora...).

Ceci étant, il se félicite de la mise en place d'une politique sectorielle de l'eau. Celle-ci constitue en effet une première démarche d'état des lieux, d'amélioration des connaissances et de diagnostic de toutes les questions liées au secteur de l'eau en Polynésie française.

Le CESC considère qu'elle est un préalable nécessaire à la mise à niveau des installations existantes et à la conception d'outils de planification dans ce secteur, pour structurer et guider efficacement l'action publique et rationaliser les investissements.

Enfin, compte tenu des enjeux et de l'envergure que revêt la question de la gestion de l'eau, le CESC tient à souligner qu'il n'a pu en examiner tous les aspects de manière exhaustive.

#### B. La consommation d'eau potable et la ressource en eau douce

La problématique de l'eau potable se pose d'une manière particulière en Polynésie française puisque dans les archipels mais aussi dans les lles du Vent, le contexte culturel induit l'idée que l'eau est un don de la nature. Elle est intarissable et devrait donc être gratuite.

Ceci ne doit pas occulter l'installation et l'entretien des ouvrages nécessaires à l'adduction d'eau depuis sa source jusqu'à son lieu de stockage puis de consommation ainsi que le traitement de l'eau, qui eux nécessitent l'intervention humaine, ce qui implique un coût pour la collectivité.

Les réseaux hydrographiques de Polynésie ne sont développés que dans les îles hautes, où les ressources en eau douce sont constituées des eaux de surface prélevées par captage, et des eaux souterraines prélevées par forage.

Dans les atolls, les ressources sont essentiellement constituées des eaux de pluie. Pour certains d'entre eux, s'y ajoutent une faible ressource en eau souterraine (lentille d'eau douce) et plus rarement l'eau de mer dessalée.

A l'heure actuelle, les ressources en eau sont suffisantes à Tahiti et sur les grandes îles hautes. Mais il s'avère que l'utilisation exagérée de certains usagers et les fuites des réseaux entraînent des prélèvements excessifs par rapport aux besoins réels.

On constate par ailleurs une disparité selon les archipels. La moyenne de la consommation d'eau est estimée à 130-500 litres/jour/habitant dans les îles hautes, alors que dans la plupart des atolls, les populations ne disposent que de 50 litres/jour/habitant.

Ces constats conduisent le CESC à approuver toute mesure permettant d'économiser et de rationaliser l'utilisation des ressources en eau douce, afin d'éviter leur surexploitation et d'en assurer un partage équitable entre les différents usagers, petits et gros consommateurs.

1) Des mesures à mettre en place...

Le CESC considère que la résorption des fuites, la réparation et le renouvellement des réseaux vétustes, qu'ils soient publics ou privés, est un préalable indispensable.

Il approuve la pose de compteurs, tant sur les captages et les forages que chez les usagers. Outre la lutte contre le gaspillage et les fuites d'eau, cette mesure permettra aux autorités de recueillir des données pour enfin avoir une connaissance plus complète des prélèvements et de la consommation en eau des populations. Le CESC estime que ces données devront être regroupées et accessibles.

Dans les îles qui ne disposent que de très faibles ressources, la récupération d'eau de pluie est indispensable.

Les explications du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP) ont permis de comprendre que la collecte de l'eau de pluie, essentielle dans les atolls des Tuamotu, n'était pas nécessairement la meilleure solution à retenir pour les îles hautes en raison du risque d'apparition de gîtes à moustiques.

Le CESC est sensible à cette crainte et comprend que le stockage de l'eau en zone urbaine pourrait aggraver les difficultés déjà rencontrées dans le cadre de la lutte anti-vectorielle. Il estime toutefois que les économies d'eau et des frais qui accompagnent sa consommation ne doivent pas empêcher la possibilité pour les habitants des îles hautes de recourir aux citernes de récupération d'eau de pluie. Il souligne que bien entendu, leur utilisation par les particuliers doit se faire dans des conditions d'hygiène irréprochables.

La réduction du gaspillage chez les abonnés est indispensable. Aussi, le CESC estime que pour responsabiliser les usagers, la mise en place d'une tarification progressive au volume de consommation permettra de rationaliser celle-ci.

Les expériences citées par les représentantes du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF) démontrent que la pose de compteurs et la facturation ont permis de réduire la consommation. A Nuku-Hiva, elle est ainsi passée de 1000 à 300 litres/jour/personne.

Le CESC note toutefois que la tarification devra être adaptée, notamment pour tenir compte des disparités sociales existantes et des types de consommateurs, selon les volumes d'eau utilisés et leur destination.

A ce titre, bien qu'il s'agisse d'un cas particulier, la démarche de la commune de Bora Bora est intéressante : la tarification de la première tranche 2 appliquée aux « petits consommateurs » ne s'élève qu'à 60F/m3 alors que les structures hôtelières se voient appliquer des tarifs de l'ordre de 900F/m3.

Le CESC recommande également qu'une solution soit recherchée pour tendre vers une péréquation, de façon à harmoniser le tarif de l'eau à l'échelle de chaque île.

Le CESC rappelle que l'application des sanctions, quand elles sont prévues, doit être mise en œuvre pour stopper les abus et les comportements excessifs.

Enfin, il estime qu'un débat public sur toutes les solutions envisageables pour la gestion de l'eau devrait être engagé. 2 1e tranche : 1 à 30 m3.

### 2) ... et des solutions adaptées à la Polynésie à rechercher

Toutes solutions devant être envisagées, le CESC suggère que la piste de la vente d'eau entre communes soit examinée dans certains cas particuliers où le recours à cette alternative s'avèrerait rentable pour les communes en manque d'eau.

De même une réflexion sur la mise en place d'un double réseau d'eau chez les particuliers pourrait être une solution à examiner.

Des réflexions pourraient aussi être menées afin de développer les possibilités de réutilisation des eaux traitées pour l'entretien des espaces verts.

Enfin, l'option de mettre en place des captages directs sur les cours d'eau pourrait être une solution pour l'arrosage des zones de maraîchage.

#### 3) Une meilleure information des usagers

Bien que certaines communes tiennent à disposition des usagers les informations sur la potabilité de l'eau distribuée et que le CHSP publie ses données annuellement, le CESC estime que l'information des usagers reste trop limitée.

Il considère que le thème de l'eau devrait faire l'objet d'une plus large communication « grand public ».

Les sujets tels que la lutte contre le gaspillage de l'eau, la lutte contre les pollutions des rivières et l'encouragement au curage des caniveaux pour éviter les débordements et les inondations en période de crues devraient être abordés via la télévision, la radio et la presse écrite mais aussi au travers des associations qui sont de véritables relais d'informations.

Par ailleurs, la sensibilisation et la prévention sur ces sujets doivent être développées dans les écoles, auprès des enfants, plus réceptifs aux campagnes de communication et d'information.

Conformément à la règlementation, la transparence de la facturation devrait être assurée de manière à ce que le détail des prestations et des coûts afférents soit donné à l'usager, tant sur la part qui concerne les opérations d'investissement que sur celle ayant trait à l'entretien du réseau et au service rendu. Outre l'information éclairée du client, ceci aura des vertus pédagogiques puisque celui-ci saura exactement à quels produits et à quels services correspond son paiement.

Enfin, le CESC voudrait connaître les raisons de l'application d'une pénalité de 150% sur les factures de consommation d'eau délivrées par le concessionnaire, aux usagers de Papeete qui n'ont pas raccordé leurs canalisations au réseau communal de traitement des eaux usées. Ceci ne serait pas conforme à l'arrêté n° 692 CM du 16 juillet 1997.

#### C. L'assainissement des eaux usées

Le CESC souligne que l'assainissement des eaux usées est une nécessité car les rejets d'eaux usées non traitées sont de nature polluante et constituent une menace pour le milieu naturel. Elles peuvent porter des atteintes à l'environnement, en particulier aux ressources en eaux douces dans lesquelles nous puisons pour nous alimenter en eau.

L'assainissement des eaux usées prend trois formes :

- l'assainissement individuel autonome, dans les habitations individuelles ;
- l'assainissement collectif autonome, en lotissement par exemple ;
- l'assainissement collectif public, utilisé dans les secteurs à forte densité de population et/ou forte concentration d'activités comme les zones touristiques de Bora Bora, Punaauia et Moorea et les zones urbaines de l'agglomération de Papeete.

Le CESC relève que malgré les efforts faits en matière de réseaux publics, à l'heure actuelle, peu de communes ont organisé leur service public de l'assainissement des eaux usées : seuls 4 schémas directeurs d'assainissement existent (à Faa'a, Papeete, Bora Bora et Hiva-Oa) et 6 schémas sont en cours de rédaction (pour les communes de Arue, Pirae, Mahina, Moorea, Punaauia et NukuHiva). Enfin, aucun service public d'assainissement non collectif (SPANC) n'existe.

Le CESC souligne que le coût de l'investissement et de l'exploitation des services d'assainissement collectif est un réel frein à leur mise en œuvre par les communes, d'autant que l'échéance fixée par le CGCT est proche compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Par ailleurs, une estimation qui date du début des années 2000 a évalué le besoin d'assainissement collectif des eaux usées à 50 milliards FCFP pour l'agglomération urbaine de Tahiti (Paea à Arue). La capacité actuelle de financement, de l'ordre de 2 à 2.3 milliards FCFP par an, démontre que même entièrement dédiée à l'assainissement des eaux usées, elle ne permettrait d'atteindre les objectifs qu'en 2040.

De plus, des informations recueillies en commission, il s'avère que les capacités des services communaux et du marché local, comprenant les bureaux d'études et les sociétés du BTP, ne permettraient pas de répondre aux besoins.

Pour ces raisons, le CESC défend la mise en place d'une politique d'assainissement des eaux usées mais il préconise la recherche de solutions adaptées au contexte polynésien. Les schémas métropolitains ne doivent pas nécessairement être reproduits à l'identique. A titre d'exemple, puisque 83% de la population détient un dispositif d'assainissement autonome (semi-collectif ou individuel), le CESC suggère la constitution de SPANC.

#### D. La collaboration des pouvoirs publics

Le CESC constate qu'un effort important a été réalisé par les communes en matière de gestion de l'eau. Aujourd'hui, selon le CHSP5, neuf communes distribuent de l'eau potable à plus de 90 %, représentant près d'un tiers de la population de Polynésie française.

Le CESC reconnaît cependant que bon nombre d'entre elles (notamment celles de moins de 3000 habitants) rencontrent des difficultés d'ordre budgétaire, financier et technique, d'autant que les règles du CGCT sont contraignantes.

Toutes les communes n'ayant pas la technicité et les moyens requis pour assumer correctement leurs missions dans le secteur de l'eau, certaines ont recours à la délégation de service public et/ou font appel à des sociétés privées, et bénéficient également de l'accompagnement et de l'assistance des services de l'Etat et du Pays.

Devant les difficultés rencontrées par les communes, le CESC recommande un renforcement des compétences des agents communaux, par l'amélioration de l'encadrement des équipes concernées et par leur formation aux techniques nécessaires à la gestion du service public de l'eau.

Il s'agit en effet de permettre aux agents communaux de passer le cap des seules réparations des fuites de canalisations, pour être formés aux travaux d'infrastructures des secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Cette formation technique ainsi qu'une formation administrative pour la préparation des dossiers de financement devraient permettre aux communes d'améliorer leurs compétences et leur savoir-faire en matière de gestion du service public de l'eau.

Par ailleurs, le CESC estime que les rencontres entre communes pour échanger leurs informations et leurs expériences sur des problématiques similaires restent insuffisantes malgré les congrès régulièrement organisés par le SPCPF.

Aussi, il recommande de développer ce type d'initiative afin que l'information circule mieux entre les communes. Le renforcement de ces prises de contact formalisées devrait faciliter la mutualisation des moyens, tant en terme de coûts, que de technicité ou de personnels nécessaires à la mise en œuvre des missions de service public de l'eau par les communes.

S'agissant des autorités du Pays et de l'Etat, le CESC salue leur coopération avec les communes pour améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Le CESC soutient pour cela tous les échanges qui pourraient être entrepris. Ils permettront d'assurer l'articulation entre la politique sectorielle de l'eau avec les autres politiques publiques (tourisme, urbanisme, énergies, gestion des déchets, agriculture, transports...) mais aussi d'identifier les difficultés qui, au quotidien, démontrent les nécessaires mises à jour des règlementations applicables qui seraient aujourd'hui incomplètes voire obsolètes.

Pour finir, le CESC préconise que la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'eau prévue par le projet de délibération qui lui est soumis fasse l'objet d'un bilan annuel exposant l'état d'avancement des mesures qu'elle prévoit, ses évaluations et ses éventuelles évolutions. »

SCHEMA DIRECTEUR DE L'AQUACULTURE

**SCHEMA DIRECTEUR DU FONCIER EN POLYNESIE FRANCAISE 2020-2035** *Appel d'offre en cours* 

SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

## **CHAPITRE IV – AUTRES DOCUMENTS**

## **CONFERENCE ECONOMIQUE (Novembre 2018)**

#### Atelier 1 - « L'investissement des entreprises : Sur quels leviers agir? »

#### Fonctionnement public / privé

- Nécessité d'avoir des réunions périodiques au delà des conférences économiques pour la cohérence et le suivi des actions menées. Ces réunions intermédiaires permettront de suivre la mise en œuvre des feuilles de route et de s'assurer que les actions restent cohérentes et coordonnées.
- Des réunions complémentaires thématiques avec notamment l'ordre des experts comptables.
- Renforcement du partenariat public/privé de manière générale autour de la définition et du suivi des schémas directeurs
- Redonner au secteur privé certaines activités qui restent pour l'instant gérées par le Pays ou des satellites (revue de l'activité des SEM, SA détenues majoritairement par le Pays et de certains établissements publics).
- Intensification de la régulation économique par la concurrence dans les secteurs comme les télécoms, l'énergie et les transports

#### **Infrastructures**

• Poursuite de l'amélioration et du développement des infrastructures structurantes du type portuaires, aéroportuaires et routières,...

#### Dispositifs d'aide et d'accompagnement

- Cadre des investissements étrangers guidés par les grands principes énoncés par l'OCDE (cadre juridique international visant à sécuriser les investisseurs)
- Amélioration des facteurs d'attractivité de l'accueil des investissements étrangers en Polynésie (benchmark international à réaliser)
- Amélioration des dispositifs de défiscalisation locale et métropolitaine :
- Délais d'instruction
- Mise en œuvre de la délocalisation de l'instruction des dossiers DGFIP
- Identification de dispositifs alternatifs à la défiscalisation
- Définir les secteurs et orientations prioritaires de l'économie (tourisme, économie bleue, numérique, transition énergétique, logement social) et proposer des calendriers d'accompagnement

#### Focus sur le secteur primaire

- L'économie verte : levier pour l'agriculture biologique
- Eligible à la défiscalisation dans le cadre de l'agriculture « traditionnelle » ;
- Mettre en place un dispositif incitatif pour développer la filière du bio et diversifier les sources de financement ;
- A l'instar de la taxe sur le sucre, introduire une taxe sur l'utilisation des pesticides qui affecte la santé des ménages.
- Autres propositions concernant le secteur primaire
- Recherche de financements alternatifs à la défiscalisation ;
- Réduction du taux de rétrocession de la défiscalisation et introduction d'aides à l'exploitation (indispensables au démarrage) ;
- Coup de pouce fiscal pour favoriser l'autonomie énergétique (ENR)
- Développement de filières pour la récupération et le traitement des déchets verts

#### Valorisation du foncier

- Mise en valeur du foncier du Pays et des satellites : le mettre à disposition des investisseurs au travers des baux emphytéotiques (baux très longue durée)
- Effet de levier du logement pour la création d'emplois dans le secteur du BTP
- Difficultés de développement du logement social et intermédiaire à traiter : efficacité de l'OPH, amélioration des délais de traitement administratif (permis de construire,...), meilleure segmentation des incitations publiques / catégories de ménages,...
- Revoir la problématique du FSH (Fonds Social de l'Habitat)
- Mise en place d'un schéma directeur du logement
- Création d'un observatoire de l'immobilier

## Agilité administrative

• Dématérialisation des procédures dans les 5 ans (ex : commande extrait K-bis en ligne,...) et mise en place d'un guichet unique

- Facilitation / amélioration des délais de traitement des formalités administratives (ex : permis de construire,...)
- Permettre et favoriser l'installation des panneaux solaires pour les entreprises en facilitant les relations avec l'opérateur EDT
- Mise en place des indicateurs de suivi de performance
- Amélioration de la communication pour l'utilisateur final en termes de Loi du Pays et de nouveaux textes applicables
- Adaptation du cadre juridique : code du commerce (formes juridiques des sociétés à aménager : SAS, SASU, EURL...)
- Simplification des formalités et réduction des délais de création d'entreprises (greffe du tribunal de commerce)

#### **Fiscalité**

- Assouplissement de la fiscalité en ciblant les secteurs prioritaires (demande déjà formulée d'une incitation fiscale à hauteur de 40% de crédit d'impôt pour les entreprises qui s'équipent de panneaux solaires pour leur autoconsommation)
- Extension du dispositif de défiscalisation locale à des secteurs tels que les infrastructures maritimes et portuaires et le numérique
- Révision des taux de crédit d'impôt liés au transport maritime, de passagers et de marchandises et révision des seuils pour rendre éligibles les projets de la petite hôtellerie
- Révision de la liste des secteurs prioritaires en défiscalisation locale
- Prise en compte d'une partie de la CSIS dans l'imputation du crédit d'impôt et/ou révision du plafond d'imputation de l'IS (aujourd'hui 50% contre 65% auparavant)
- Intégration fiscale : permettre à l'entreprise de réinvestir dans ses propres programmes (crédit d'impôt) ou des dispositifs innovants (business angels)
- Code des investissements à réintroduire, notamment sur le volet « aides à l'exploitation »
- Révision de la taxe PNB (double imposition)
- Favoriser la mise à disposition de personnel de la part des entreprises à des organismes dans le cadre du soutien à la création d'entreprises (ADIE, INITIATIVE PF,...)
- Allongement de la durée d'exonération fiscale des entreprises au-delà de 3 ans (seuil de rentabilité atteint au bout de 5 ans)
- Plus grande transparence et meilleure affectation des taxes qui pourraient être affectées à des dispositifs spécifiques.

- Ouverture d'un chantier qui portera sur une grande réforme fiscale et sur l'établissement d'une convention fiscale internationale
- Allégement de la fiscalité à l'importation est indispensable pour le développement des entreprises
- Révision de la durée d'amortissement des navires à grande vitesse qui s'usent plus vite (10 ans au lieu de 30 ans)
- Favoriser la transmission des entreprises et le capital investissement

## Atelier 2 - « Emploi : freins et opportunités ? »

#### Adéquation offre / demande (GPECT)

Plusieurs leviers identifiés pour améliorer le traitement de la question fondamentale de l'adéquation Offre / Demande:

- Amélioration de la connaissance des filières (mutualisation des moyens CCISM, SEFI, FPG, etc, avec une vraie carte professionnelle)
- Identifier des filières clés, des métiers spécifiques sur lesquels il y a des débouchés importants
- Poursuite voire accélération, des travaux engagés sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) : filière par filière, état des lieux des métiers et compétences (approche public / privé), perspectives à l'aune des stratégies sectorielles du Pays, cible en terme de développement des métiers et de formation (Maritime 1ère restitution sem 48, action à venir sur le Tourisme, Numérique, Industrie...)
- Affiner la bonne mutualisation des moyens et des travaux entre le FPG (Patronat/Salarié) et les organismes du Pays en charge de l'Employabilité des demandeurs d'emploi (CFPA, SEFI) et autres (CNAM, UPF, RSMA, Privés ...)

#### Apprentissage (APP)

- Plusieurs leviers identifiés en vue du développement de l'apprentissage
- Adaptation aux besoins (étude sur les déficits de compétences, les secteurs plus « favorables » à l'apprentissage, taille d'entreprise)
- Communication PRO (3 acteurs): expliquer, témoigner, justifier
- Formation fondamentale des tuteurs (pour la 1ere fois, il a 2 mois et sur une initiative du SEFI ....)
- Conditions de rémunération des Apprentis (transfert partiel de moyens du CAE marchand)
- Culture : approche « métier » (cf. question de la carte des métiers attendue de la CCISM), transmission du Savoir,...
- Se poser les bonnes questions sur le CAE (Stage) vs l'APP (CDD)
- CAE : accompagnement vers l'employabilité, remise à niveau

- APP : accompagnement vers à l'emploi dans un métier spécifique nécessitant des compétences théoriques, un appui pratique,... (ex : métiers du tourisme)
- Approche de ciblage des secteurs & métiers à identifier pour chacun des deux dispositifs
- Requalifier des dispositifs fiscaux peu connus de soutien à l'APP (déduction des frais engagés. Externe et/ou interne ?)

## Filières de développement

## Définitions préliminaires :

- Filière : intègre toutes les étapes de la chaîne de valeur (ex : filière de la viande bovine couvre l'élevage, l'abattage, la boucherie, la commercialisation)
- Branche professionnelle : couvre un ensemble de métiers (ex : métiers liés à la boucherie)
- Une approche par filière à mettre en place pour développer l'emploi
- Prise en compte des besoins, enjeux et contraintes de bout en bout de la chaîne de valeur
- Anticipation de l'évolution des métiers et besoins en compétences (approche GPECT, approches GPEC des entreprises privées)
- Question de l'évolution des salariés dans les entreprises, dans les filières ; point d'attention important sur la mobilité
- Sélection de filières prioritaires (au regard des priorité définies par le Pays, des grands projets)
- •Approche économique globale, priorisé et parallélisée, à mettre en place et engageant de fait tous les acteurs de la filière

### **Entrepreneuriat individuel (PATENTE)**

- Besoin fondamental de définir une carte des métiers
- Poursuite des actions de la CCISM de définition de labels (ex : électricien, installateur gaz, soin du corps,...)
- Approche plus englobante et systématique à mettre en place avec un encadrement plus précis des métiers à mettre en place
- Travaux spécifiques à mener sur les statuts « fourre-tout » d'entrepreneurs individuels (ex : tous travaux, services divers,...)
- Réforme du statut d'auto entrepreneur par métier Entrepreneuriat individuel vs Emploi salarié
- Réglementation mise en place récemment. Contrôles à renforcer (mais les contrôles ne feront pas tout...)
- Opportunité à instruire la mise en place de statuts juridiques de type SASU (Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle)
- Adaptation du code du travail : privilégié un CDD plus « flexible » à un statut d'entrepreneur individuel « tous services »
- Communication renforcée sur les statuts possibles, les avantages / inconvénients / risques des statuts (cf. abus de langage « patenté ») => A l'image de l'Atelier, proposition de mise en

place d'un groupe de travail permanent dédié sur le sujet (Direction du Travail, DICP, CPS, SEFI, CCISM, Entreprenariat)

#### Evolutions du code du travail

- Remarque préliminaire : plusieurs problématiques des chefs d'entreprise à traiter
- Gestion du risque à l'embauche (marges d'interprétation importantes dans le code actuel, par la justice)
- Capacité/Nécéssité à avoir une connaissance juridique détaillée du droit du travail (moyens financiers et humains, formation)
- Enjeux
- Favoriser la création d'emplois salariés
- Réorienter certains entrepreneurs individuels vers de l'emploi salarié
- Des travaux engagés par le Pays sur l'évolution du code du travail (pilotage par le Ministère et la Direction du Travail, réunions bipartites en cours, approche par partie de la LP) : objectifs d'améliorer la lisibilité et la précision du code du travail (précision pour limiter la marge d'interprétation, lisibilité ou approche « mode d'emploi » pour faciliter la compréhension
- Pistes d'évolution concernant le CDD
- Conditions de démarrage d'un CDD (ex : améliorer le délai pour démarrer un CDD dans le cadre d'un remplacement pour congés maternité)
- Allégement du CDD sans revenir sur les fondamentaux (pour réorienter vers l'emploi salarié)
- Ajustement des motifs de CDD ou réforme plus profonde ?
- Flexibilité du CDD en fonction de la taille de l'entreprise (ex : plus l'entreprise est petite, plus la flexibilité est importante) ?
- Développement de formations au droit du travail pour les chefs d'entreprises (à « héberger » à la CCISM, doter la CCISM de moyens pour cela)

#### **Autres recommandations**

- Mise en place, dans la durée (2 fois par an), d'un Comité de l'Emploi (Atelier N°2 dans la durée)
- Chercher à efficacement ouvrir les dispositifs ACT au CDD
- Nourrir ce besoin d'innovation d'un Code obsolète, sur les modèles externes en matière d'organisation et de réglementation du travail (pays scandinaves, Islande, Anglo-saxons, ..)
- Forcément une approche concertée avec les syndicats et les organisations patronales, avec in fine une prise de décision politique.
- Compte tenu du tissu économique de la Polynésie majoritairement TPE (- de 10 salariés) et à la tendance affirmée de création de petites structures dans les nouvelles filières, veiller à travailler un assouplissement du Code plus spécifiquement en conséquence.

## Atelier 3 - « Industrie locale et reprise économique : quelles perspectives ? »

### Facteurs de compétitivité

Coût du travail : prise en charge par le Pays de tout ou partie des charges salariales pour les nouveaux acteurs dans le secteur de l'industrie ou pour des acteurs existants ayant des projets nouveaux.

#### **Fiscalité**

- IS : diminution du taux pour les entreprises vertueuses en matière d'investissement et d'emploi
- Exonération d'impôt sur des critères d'embauche plutôt que sur des critères de durée (3 ans)
- Qualification de la main d'œuvre
- Accompagnement des industriels pour pouvoir bénéficier, au travers de la formation et de l'apprentissage, de jeunes salariés qualifiés
- Toutes mesures en faveur de l'amélioration de la qualification : formation, échanges, contrats aidés, communication sur les métiers,...

### Coût des matières premières

- Réforme de la délibération n°93-52 AT du 10 juin 1993 : seuil au premier franc (vs 50MF), élargissement des secteurs éligibles et des groupes
- Réforme de la délibération n°88-158 du 23 novembre 1988
- Mesures ciblées de prise en charge du fret
- Foncier
- Dispositifs pour diminuer les prix au m² incompatibles avec le développement du secteur industriel
- Question des infrastructures (ex : accès au site de FARATEA,...)
- Inventaire du foncier existant qui pourrait être mis à disposition pour le développement d'activités industrielles

#### Protection et fiscalité

- Renforcement la TDL sur les productions locales après avoir toiletté le système en s'aidant de la création de nouvelles positions douanières (SH8) pour mieux cibler les produits soumis à TDL
- Impact du prix de l'électricité sur les activités industrielles : leviers d'optimisation (fiscale ?) à identifier
- Prise en charge de certaines taxes (communales, TEP,...) par le Pays dans le cadre du développement de certaines activités industrielles
- Pondération des aides en fonction de la valeur ajoutée des entreprises

- Modulation de la TVA selon les priorités sectorielles
- Proposition d'une TVA « non acquittée » : remboursement de tout ou partie de la TVA payée pour un produit local (baisse des prix, compétitivité entreprises locales)
- Aide à la commercialisation (exonération de taxes sur la publicité, sur l'affichage)
- Incitations fiscales de tous ordres à pondérer suivant les secteurs / pour orienter les investissements dans les secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement (matrice de taux/secteur par type d'aide)
- Fiscalité incitative pour les entreprises respectueuses de l'environnement
- Accompagnement des démarches RSE des entreprises
- Aides pour accompagner les entreprises à obtenir certaines normes
- Création d'un label environnemental
- Utilisation d'autres leviers : fiscaux (IS, rétrocession,...), poids des critères environnementaux dans les appels d'offres publics, accompagnement des entreprises par la défiscalisation pour l'obtention de la norme ISO 14000

#### Périmètre / ciblage

- « La valeur ajoutée : clé du développement »
- Utilisation de matières premières locales (agriculture, pêche,...)
- Stabilisation des filières en amont (régularité,...) ; statuts des professionnels du secteur primaire à revoir
- Meilleure articulation entre le secteur primaire et le secteur industriel : concertation, outils (ex : coopératives)
- Evolution du code des marchés publics (question des normes, du niveau d'avance,...) pour permettre aux entreprises locales de répondre et ne pas les mettre en difficulté ; de manière générale, permettre aux entreprises locales de pouvoir répondre aux appels d'offres locaux
- Adaptation des normes de construction (benchmark NZ à étudier)
- Baisse du coût de l'électricité (quid CSPE, notion de dégressivité, développement énergies vertes, autoproduction,...)
- Création d'un observatoire du « made in fenua »
- Accompagnement de la promotion des produits locaux
- Activités de niche à développer : crevette (consommation de 600 tonnes pour une production de 90 tonnes,...), valorisation et promotion des produits locaux,...

#### **Export**

- Organisation des filières à l'export (limiter les ruptures)
- Matières premières « normées »
- Mise en place d'aides du Pays pour l'obtention des licences d'importation (facteur de compétitivité à l'export / certaines destinations chères)
- Accompagnement à la prise en charge du fret international, du fret inter insulaire
- Accompagnement à la connaissance des marchés cibles prioritaires (réglementation, normes,...)
- Aide à la prospection à l'export

- Incitations (fiscales, aides,...) pour le développement à l'export de produits de niche
- Evolution de l'exonération fiscale existante en % des exportations (exonération IS peu incitative)
- Utilisation des FED pour financer les filières du secteur primaire

#### **Déchets**

- Sensibilisation des consommateurs (recyclage)
- Education du geste (cf. approche du pollueur payeur)
- Recyclage à améliorer (sur 147 000 tonnes de déchets produits par an en Polynésie seul 25% soit 37 000 tonnes sont triées) : filière à développer autour de cela ?
- Emballages en verre à favoriser : filière à développer autour de cela ?
- Développement de projets autour de l'économie circulaire
- Consignes sur toutes les bouteilles y compris importées (financement ?)

## RAPPORTS DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES (CTC)

| Rapport   | Date       |
|---|------------|
| Politique des transports terrestres                               | 19/02/2018 |
| Politique agricole  | 13/11/2017 |
| Politique de l'énergie  | 30/10/2017 |
| Politique de l'environnement                                      | 09/10/2017 |
| Affaires sociales et solidarité                                   | 27/06/2017 |
| Politique culturelle  | 26/09/2016 |
| Interventionnisme économique et aide à l'emploi                   | 19/09/2016 |
| Affaires foncières  | 16/06/2016 |
| Gestion budgétaire et financière (2011 et suivants)               | 28/01/2016 |
| Interventionnisme économique et aides aux entreprises (2004-2014) | 22/09/2015 |
| Politique de la pêche et de l'acquaculture (2007-2014)            | 22/09/2015 |
| Politique des postes et télécommunications                        | 04/06/2015 |
| Politique de l'éducation  | 11/12/2014 |
| Développement des archipels et soutien aux communes               | 11/12/2014 |
| Marchés de l'équipement   | 25/08/2014 |
| Mission santé   | 03/07/2014 |
| Secteur des transports aériens                                    | 22/05/2014 |
| Transports et affaires maritimes                                  | 25/02/2014 |
| Politique du sport  | 27/11/2013 |
| Politique du tourisme   | 02/09/2013 |
| Mission "Pouvoirs publics" (Hors Assemblée et CESC)               | 15/07/2013 |
| Politique du logement   | 13/11/2012 |
| Finances et fiscalité   | 28/03/2012 |

## RAPPORTS ET VŒUX DU CESC

| Intitulé   | Date       |
|--|------------|
| Projet de texte portant réforme du statut de la Polynésie française  | 18/12/2018 |
| La mise en place de l'Accord de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République  | 19/01/2018 |
| Vœu relatif à la mise en place d'un schéma pluriannuel du handicap en Polynésie française  | 17/08/2017 |
| Question du changement climatique et des enjeux de la Conférence Paris Climat 2015 (COP21)   | 28/08/2015 |
| L'avenir de la Polynésie française face à une gouvernance durable de son patrimoine marin  | 21/01/2015 |
| Vœu Demande d'une étude d'impact sur les changements climatiques dans les collectivités françaises d'Outre-mer dans le Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna) | 18/11/2014 |
| Vœu relatif aux enjeux de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) en Polynésie française   | 04/09/2014 |
| L'aménagement des plages publiques en Polynésie française : entre une indispensable exploitation et valorisation touristiques ?  | 31/10/2013 |
| L'emploi des jeunes en Polynésie française : quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché de l'emploi polynésien  | 29/10/2013 |
| L'implantation de jeux de casino en Polynésie française : quel impact touristique, économique et social ?  | 28/05/2013 |
| Le sport en Polynésie française, action sociale et insertion sociale : bilan et perspectives   | 30/04/2013 |
| Les personnes âgées en Polynésie française   | 23/08/2011 |
| Les extractions de matériaux sur les sites et espaces naturels en Polynésie française  | 12/07/2011 |
| La réforme de la protection sociale généralisée  | 20/08/2010 |